

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE

PAR

MARCELLE OLIVIER

B.A. EN LINGUISTIQUE

***LES PRÉPOSITIONS ORPHELINES EN FRANÇAIS :
EFFACEMENT OU ABSENCE DE COMPLÉMENT?***

JUIN 2006

CE MÉMOIRE A ÉTÉ RÉALISÉ

À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

DANS LE CADRE DU PROGRAMME

DE MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

OFFERT PAR EXTENSION À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RÉSUMÉ

Cette étude porte sur les prépositions orphelines en français, i.e. les prépositions lexicales simples et les prépositions complexes apparaissant sans complément dans cette langue, telles qu'évoquées par Zribi-Hertz (1984) dans une analyse de ces éléments ne manifestant aucun déplacement syntaxique, contrairement aux prépositions esseulées en anglais. N'appartenant pas à la structure argumentale des verbes, les éléments orphelins sont traditionnellement reconnus comme arguments circonstants et donc, à fonction adverbiale, provoquant le changement de catégorie grammaticale des éléments. Rejetant l'intransitivité des prépositions orphelines, Zribi-Hertz analyse ces dernières comme étant suivies du pronom implicite *pro*. Remettant en cause ce traitement des prépositions orphelines, l'étude montre que les structures locatives orphelines du français sont de même nature nominale et de même comportement que les possessions inaliénables du corps humain apparaissant dans le même type de contexte, soit avec déterminant défini et argument implicite. D'où le caractère relationnel des structures orphelines exprimant les parties intrinsèques des objets dans une relation partie-tout, parallèlement aux noms parties du corps exprimant les parties inhérentes du corps humain dans une relation possédé-possesseur. De façon similaire aux noms parties du corps, les orphelins en français se révèlent donc être décomposables et leur argument optionnel, i.e. sans position structurale, et ce, de façon similaire à tout syntagme libre employé avec défini et ellipse de l'objet. D'où l'existence d'un continuum des objets locatifs s'étalant des noms de lieu à caractère concret aux noms de lieu à caractère abstrait ou relationnel et donc, la nature pragmatique de la relation entre l'objet relationnel et le référent de son argument implicite. La relation de coréférence entre l'objet locatif et le référent de son argument implicite est opérée par indiciation par l'entremise du défini lié à ses conditions discursives d'emploi. Cette solution est présentée sous forme de règle lexicale dans le cadre de la théorie *Head-driven Phrase Structure Grammar*.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu et tout spécialement Madame Françoise Labelle pour son dévouement et son engagement dans la réalisation de ce projet de recherche. Il est officiel que sans son implication, ce projet n'aurait pu être mené à terme.

Je tiens à remercier également mon mari et mes enfants pour leur encouragement et leur compréhension. Merci.

À Martin.

*Si le signe est signe ou fait signe,
c'est parce qu'il ne renvoie jamais à lui-même,
mais toujours à ce qui veut « être » dit et senti.*

J. Grondin, *Du sens de la vie.*

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1	
INTRODUCTION	1
 Chapitre 2	
REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES PRÉPOSITIONS ORPHELINES	13
2.1 ZRIBI-HERTZ, 1984	13
2.1.1 RÉSUMÉ	13
2.1.2 COMMENTAIRES	32
2.2 TULLER, 1991	51
2.2.1 RÉSUMÉ	51
2.2.2 COMMENTAIRES	65
2.3 RUWET, 1969	74
2.3.1 RÉSUMÉ	74
2.3.2 COMMENTAIRES	90
 Chapitre 3	
REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES POSSESSIONS INALIÉNABLES	96
3.1 GUÉRON, 1985	96
3.1.1 RÉSUMÉ	96
3.1.2 COMMENTAIRES	110
3.2 VERGNAUD ET ZUBIZARRETA, 1992	128
3.2.1 RÉSUMÉ	128
3.2.2 COMMENTAIRES	150
3.3 KOENIG, 1998	159
3.3.1 RÉSUMÉ	159
3.3.2 COMMENTAIRES	180
 Chapitre 4	
PARALLÈLE ENTRE LA POSSESSION INALIÉNABLE, LES PRÉPOSITIONS ORPHELINES ET TOUT SYNTAGME AVEC LE DÉFINI, EN CONTEXTE	188
 Chapitre 5	
SOLUTION PAR INDICIATION DANS HPSG	208
 Chapitre 6	
CONCLUSION	215
BIBLIOGRAPHIE	219

TABLE DES FIGURES

Figure 1 (Vergnaud-Zubizarreta, 1992 : 616).....	140
Figure 2 (Vergnaud-Zubizarreta, 1992 : 618).....	142
Figure 3 (Koenig, 1998 : 28)	175
Figure 4 (Koenig, 1998 : 29)	176
Figure 5 Règle lexicale	210
Figure 6 Entrée lexicale	213

Chapitre 1

INTRODUCTION

Dans la littérature, la préposition se présente comme un mot invariable qui a pour rôle de relier un constituant de la phrase à un autre constituant ou à la phrase entière en indiquant une relation syntaxique particulière. Considérant les énoncés suivants :

- (1) (a) Les vitres *de* cette fenêtre sont sales
(b) On voit la mer *de* cette fenêtre

En (a), la préposition *de* introduit un complément génitif et sert à marquer la relation partie-tout entre le nom *fenêtre* et le nom *vitres*, alors qu'en (b), la même préposition introduit un complément de phrase et sert à préciser l'origine de l'événement.

Parmi l'ensemble des prépositions en français, certaines sont dites « orphelines » du fait qu'elles sont employées sans complément (cf. 2).

- (2) (a) Il s'est arrêté *devant* (la gare)
(b) Les enfants jouent *autour* (de l'école)
(c) Il est passé *à côté* (du restaurant)

Bien qu'issue de Postal (1970) en référence aux prépositions apparaissant seules mais manifestant le déplacement de constituant, phénomène mieux connu sous le nom de prépositions « esseulées », la dénomination « orphelines » faisant référence aux

prépositions employées sans argument en français fut initiée par Zribi-Hertz (1984), la métaphore de l'orpheline paraissant à l'auteure particulièrement adéquate pour décrire le phénomène en raison de l'absence de mouvement ou de déplacement syntaxique manifesté par ces prépositions (cf. Zribi-Hertz, 1984, note 2).

Les prépositions employées sans complément sont formées de prépositions simples ou lexicales dotées de sens propre et à fonction syntaxique, telles *devant*, *derrière*, *dessus*, etc. (cf. 2a), s'opposant aux prépositions vides dépourvues de contenu sémantique, à fonction argumentale (cf. 1a) ou ne servant que d'outils syntaxiques, telles *de* et *à* en (3).

- (3) (a) Il est temps *de* partir
 (b) Il aime *à* plaisanter

Les prépositions employées sans complément renferment aussi des prépositions complexes formées de prépositions vides et d'adverbes comme *autour de*, *en deça de*, etc. (cf. 2b) ou de prépositions vides et de noms comme *jusqu'au fond de*, *à côté de*, *à l'exception de*, etc. (cf. 2c). Non sélectionnées par les verbes, les prépositions complexes jouent le rôle de compléments facultatifs et sont à fonction adverbiale. La catégorie traditionnelle de l'adverbe regroupe en fait des mots qui n'ont de commun que l'invariabilité; les adverbes proprement dits correspondent plutôt à des groupes prépositionnels compléments circonstanciels.

En réalité, il n'existe pas de correspondance biunivoque entre la fonction sémantique adverbiale et l'identité catégorielle, la fonction adverbiale semble a priori pouvoir être remplie non seulement par un syntagme prépositionnel (SP), mais aussi par un syntagme nominal (SN), un syntagme adjectival (SA) ou une proposition (cf. 4).

- (4) (a) Pierre est arrivé [_{sp} en avion]
 (b) Pierre est arrivé [_{sn} la semaine dernière]
 (c) Pierre est arrivé [_{sa} tout joyeux]
 (d) Pierre est arrivé [_{ip} comme je parlais]

Quant aux prépositions simples qui peuvent fonctionner indifféremment comme prépositions ou comme adverbes, les grammaires traditionnelles et méthodiques du français décrivent la fonction de ces compléments facultatifs en termes de prépositions employées adverbiallement ou d'adverbes prépositionnels. Si bien que, employées sans complément, les prépositions simples et les prépositions complexes changent de catégorie grammaticale et ces dernières apparaissent sans élément *de* final (cf. 2b et c).

On sait, d'autre part, que le français n'admet pas de prépositions esseulées dans les structures interrogatives. Le phénomène de la préposition *esseulée* représente le fait que dans un syntagme prépositionnel, on puisse déplacer en début de phrase uniquement le constituant *wh-* (*qu-* en français), la préposition restant en fin de phrase, comme en (5a). Ce phénomène, connu sous le nom de *preposition-stranding* en anglais, est restrictif, i.e. sujet à la variation paramétrique à travers les langues (cf. Haegeman, 1994 : 375-376). Par exemple, le français résiste à cette extraction (cf. 5b).

- (5) (a) Who did you talk *to*?
 (b) *Qui as-tu parlé à?

Cette opération est rendue possible par le déplacement du constituant *wh-*, lequel se définit comme étant constitué d'un mot interrogatif ou d'une suite de mots contenant un mot interrogatif (cf. Tellier, 1995 : 126) :

- (6) (a) Tu choisis quel livre?
 (b) Quel livre_i tu choisis t_i ?

En (6b), le constituant *quel livre_i* a été déplacé de sa position originelle vers la tête de la construction, laissant une trace, notée *t_i*, coïncidée avec l'élément déplacé. Les traces marquent le changement de position originelle d'un contenu argumental.

Le mouvement *wh-* est typiquement associé à la dérivation des phrases interrogatives. Alors que le déplacement est facultatif en français (cf. 6a/b), il est obligatoire en anglais (cf. 7a/b).

- (7) (a) Who_i did you talk to t_i?
 (b) *You talked to who?

Dans un article intitulé *Sur quelques différences de comportement entre arguments et circonstants*, Pollock (1991) rend compte des règles et des contraintes qui déterminent le déplacement des constituants *wh-* dans les manifestations syntaxiques, particulièrement dans le contexte de l'extraction d'un élément *wh-* à partir d'un syntagme prépositionnel. Il élabore son argumentation à partir de l'approche modulaire mise en place par Chomsky dans les années 80, dans le cadre de la *Théorie du Gouvernement et du Liage* (GB).

Pollock opère la distinction fondamentale argument/circonstant qu'il utilise comme hypothèse de départ pour analyser les différences de comportement des constituants *wh-* dans les déplacements syntaxiques. La distinction argument/circonstant correspond sensiblement à la notion de rection en grammaire traditionnelle, i.e. à la relation qui se vérifie entre un verbe et le complément qu'il sélectionne. La structure argumentale du verbe permettant de distinguer les compléments obligatoires et les compléments facultatifs de la

phrase. Selon les principes mis en place dans la théorie gouvernement et liage, les prédicats verbe et préposition régissent leurs arguments.

Pollock démontre que les déplacements syntaxiques sont soumis à certaines restrictions établies par la théorie du mouvement, à savoir le principe des catégories vides, la condition de sous-jacence, ainsi que la notion de barrière. Le principe des catégories vides détermine le gouvernement des traces laissées par les constituants déplacés. Ce gouvernement est lui-même soumis à la condition de sous-jacence qui garantit une relation de proximité structurale entre un constituant déplacé et sa trace laissée en position originelle. Cette condition énonce qu'un déplacement syntaxique ne peut traverser plus d'une barrière. Les têtes de construction nom, verbe, préposition, de même que le complémenteur *que* représentent des barrières au gouvernement.

Par exemple, aucun constituant nominal contenu dans un syntagme prépositionnel ne peut être extrait d'un îlot prépositionnel, lequel est constitué d'un syntagme prépositionnel inclus dans un autre syntagme prépositionnel (cf. Tellier, 1995 : 191) :

- (8) (a) Il part [_{sp} à [_{sn} la recherche de Rascar Capac]]
 (b) *De qui_i part-il [_{sp} à [_{sn} la recherche t_i]]?

En (8a), deux barrières (SN et SP) sont traversées par le constituant *de qui* déplacé, empêchant le gouvernement des traces laissées en position de base, ce qui conduit à l'agrammaticalité de la phrase.

En conclusion à cette analyse, le comportement français semble être canonique et obéit strictement aux contraintes sur les déplacements syntaxiques, empêchant toute extraction d'un syntagme prépositionnel :

- (9) (a) *Qui Pierre a-t-il donné le livre à?
 (b) *Qui as-tu voté contre?

Quant au comportement anglais, Pollock propose la sous-spécification des prépositions rendant ces dernières non distinctes des noms. À la suite de la neutralisation syntaxique, les prépositions deviennent inaptes à remplir leur rôle de recteur permettant ainsi le gouvernement des arguments indirects par les verbes plutôt que par les prépositions :

- (10) What did he put it *on*?

Pour ce qui est des circonstants, un paramètre casuel énonçant que tout syntagme nominal circonstant doit être régi par la préposition intervient pour interdire l'extraction des circonstanciels en anglais :

- (11) *What way did John speak in?

Fondamentalement toutefois, pour qu'il y ait extractibilité d'un constituant, ce dernier doit être réalisé (cf.12a/b).

- (12) (a) Who_i did you talk to *t_i*?
 (b) *Did you talk to?

Par opposition aux prépositions esseulées en anglais, les prépositions orphelines en français ne manifestent cependant pas de déplacement de constituant et, conséquemment, ne sont pas soumises aux contraintes sur les déplacements syntaxiques. Bien que similaires, les deux phénomènes sont donc *fondamentalement* différents.

C'est dans un article intitulé *Orphan prepositions in French and the concept of null pronoun* que Zribi-Hertz (1984) qualifie d'*orphelines* les prépositions à fonction adverbiale en français, i.e. les prépositions simples ou complexes susceptibles d'emplois sans complément. Distinguant les prépositions esseulées des prépositions orphelines, elle propose d'analyser ces dernières comme étant suivies du pronom implicite *pro* (*sauter par dessus pro*), pouvant être lié à un antécédent hors de la phrase.

Zribi-Hertz fonde son analyse sur la théorie gouvernement et liage. Elle montre que, contrairement aux prépositions esseulées en anglais, les prépositions orphelines en français sont suivies d'un argument phonologiquement nul mais syntaxiquement actif, qui ne correspond à aucun élément ou syntagme nominal extrait d'un syntagme prépositionnel (cf. 13a).

- (13) (a) Il s'est approché du mur_i. Péniblement, il a sauté par dessus *pro*_i.
 (b) Il s'est approché de Luc_i. Doucement, il *lui*_i a tapé sur l'épaule.

En raison de ses propriétés référentielles, ce pronom implicite se présente comme tout autre pronominal non anaphorique (par opposition aux pronoms réfléchis ou réciproques), i.e. libre dans son domaine propositionnel, mais lié à un référent qui appartient à un domaine propositionnel différent (cf. 13b).

Selon Zribi-Hertz, la grande majorité des prépositions, sauf *à, de, par, en, chez, vers*, et des prépositions complexes peuvent apparaître sans argument en français. Toutefois, les prépositions complexes avec l'élément *de* à la finale perdraient cet élément lorsqu'elles sont employées comme prépositions orphelines, tel qu'illustré en (14).

(14) Ils n'étaient pas dans la maison_i. Ils jouaient à l'extérieur *de pro_i*.

Zribi-Hertz pose deux hypothèses à la disparition du *de* final des prépositions orphelines complexes : d'une part, la perte du statut de préposition de cet élément suggérée par la disparition du *de* et, d'autre part, le caractère *incolore* de la préposition, perçue comme optionnelle.

Remettant en cause ces hypothèses, nous montrerons que l'analyse des prépositions orphelines en français proposée par Zribi-Hertz présente des difficultés d'ordre syntaxique : elle n'explique pas la disparition de l'élément *de* dans les prépositions complexes (*à l'extérieur de/à l'extérieur*) et, dans certains cas, l'analyse contrevient au principe régissant l'emploi des pronominaux selon la théorie du gouvernement et du liage (*La table_i avait des tabourets tout autour de pro_i*). En fait, nous montrerons que l'existence du « *de pro* » est difficilement vérifiable, échappant à la pronominalisation par *en* ou par *dont*, et problématique parce que « *de pro* » viole dans certains contextes le Principe B de la théorie du liage mise en place dans GB, énonçant qu'un pronom doit être libre dans son domaine propositionnel.

Nous élargirons l'ensemble des prépositions orphelines complexes (*à l'extérieur de*) et nous montrerons que *de pro* est inexistant dans le cas des prépositions orphelines, lesquelles doivent être reliées à un ensemble plus vaste *apparenté* aux possessions inaliénables et qu'elles doivent être traitées de la *même* manière (*au grenier de/au grenier*).

La possession inaliénable désigne le rapport entre une entité dépendante définie comme partie inhérente d'un tout, telles les parties du corps liées de façon inhérente. Comme toute structure physique est aussi composée de différentes parties telles *un dessus, une face, un*

intérieur, etc., pouvant être considérées comme des parties *inaliénables*, la structure des prépositions orphelines peut être apparentée à celle des possessions inaliénables, de même que leur analyse syntaxique.

Le seul argument de Zribi-Hertz reposant sur la coréférence, nous montrerons que la coréférence intervient également dans les structures à possession inaliénable et que l'on a abandonné l'idée de postuler un *pro* sous-jacent dans ce cas. La coréférence seule ne suffit pas à justifier la présence de *pro*, comme le propose Zribi-Hertz.

Cette solution nous permettra de replacer les prépositions orphelines dans le contexte plus vaste de l'emploi du déterminant *défini* en français, montrant que tout ce qui est *implicite* ne relève pas de la pronominalisation. Ce qui nous amènera à proposer une analyse des prépositions orphelines fondée sur l'*indiciation* par l'intermédiaire du déterminant défini selon les règles et contraintes formulées dans la théorie *Head-driven Phrase Structure Grammar* (HPSG).

Afin de rendre compte des objectifs poursuivis, nous présenterons, dans un premier temps, trois textes consacrés à l'analyse des prépositions orphelines en français (Chapitre 2) et trois autres à l'analyse des structures inaliénables en français auxquelles sont apparentées les structures orphelines (Chapitre 3). Chaque analyse sera suivie de commentaires.

Nous présenterons tout d'abord l'analyse des prépositions orphelines en français proposée par Zribi-Hertz (1984) où nous pourrions constater que l'auteure n'explique pas la perte de l'élément *de* des propositions complexes, suggérant davantage que ces dernières sont *décomposables* (SN, SP), et que son analyse contrevient dans certains cas au Principe B régissant l'emploi des pronoms selon GB. Faisant intervenir une analyse de Kayne

(1975) et une autre de Sachs (1993), nous montrerons que l'argument implicite des prépositions orphelines est *optionnel*, donc sans *pro* ni *de*, et à caractère [\pm humain], contrairement à ce qu'énonce Zribi-Hertz à l'effet que l'argument implicite des prépositions orphelines est foncièrement à caractère inanimé.

En second, nous présenterons une analyse comparative de Tuller (1991) sur les prépositions et noms orphelins. Faisant appel à l'interaction de conditions syntaxiques et sémantiques, l'auteure offre une analyse où la préposition orpheline est soit d'emploi transitif (*Pierre a bavé dessus pro*) et, dans ce cas, est suivie du pronom implicite *pro* comme dans l'analyse de Zribi-Hertz, soit d'emploi intransitif (*La table avait des tabourets tout autour*), donc à fonction adverbiale comme dans les analyses traditionnelles, entraînant le changement de catégorie grammaticale de l'élément, tel qu'évoqué par Ruwet (1969) offrant une analyse sans pronom nul ni changement de catégorie syntaxique.

Procédant à l'unification des compléments de lieu en français, Ruwet montre que les prépositions complexes (*au dessus de*) seraient issues de noms *relationnels* parallèlement aux noms de lieu à caractère abstrait (*à l'abri de*), i.e. demandant davantage un complément. D'où l'hypothèse d'un *continuum* des expressions locatives s'étalant des noms de lieu concrets (*au grenier de*) aux noms de lieu abstrait, partageant la *même* nature nominale et la *même* structure (*à_SN_de_SN*) d'une part et le *même* comportement (*Pierre est monté au grenier/Marie s'est mise à l'abri*) d'autre part.

Suivront les textes portant sur l'analyse des structures inaliénables en français auxquelles s'apparentent les structures orphelines. Les deux premiers, s'inscrivant dans le

cadre de la théorie GB, montrent que la coréférence entre le possesseur et le possédé est opérée par coïncidence par l'intermédiaire du défini.

Faisant appel à l'anaphore et aux chaînes lexicales, Guéron (1985) présente le défini dans l'expression de la possession inaliénable en français comme une anaphore pronominale, parallèlement à l'élément PRO non argumental soumis au contrôle. De son côté, le nom partie du corps, à caractère anaphorique, doit être contrôlé obligatoirement. Si bien que les éléments possédé et possesseur liés en une chaîne sous prédication ne reçoivent qu'un seul rôle thématique primaire. Faisant intervenir une analyse de Hornstein et Kiguchi (2001), nous montrerons que le défini ne peut être assimilé à PRO résiduel du mouvement et recevant un rôle thématique.

Pour leur part, Vergnaud et Zubizarreta (1992) offrent une analyse fondée sur la dénotation et la prédication. Les auteurs soutiennent, contrairement à Guéron, que l'objet inaliénable est référentiellement indépendant, bien que le nom partie du corps doit également être lié dans la phrase. Mettant en cause les notions type et individu, le déterminant défini du nom partie du corps apparaît à caractère explétif sous l'interprétation inaliénable en français. Nous montrerons que l'hypothèse de l'explétif, nécessaire pour rendre compte de l'interprétation distributive, n'est pas exclusive au défini, d'où l'approximation de la règle proposée par les auteurs et le caractère plutôt discursif de la distributivité.

Enfin, nous présenterons une analyse de la possession inaliénable de Koenig (1998) fondée sur les relations anaphoriques et des conditions sémantiques. L'analyse montre que la relation possédé-possesseur est similaire à la relation qui se vérifie entre un pronom

réfléchi et son antécédent, soit une relation anaphorique stricte. D'où l'hypothèse de Koenig selon laquelle les noms parties du corps contiennent une anaphore réflexive non exprimée dans leur structure argumentale, soit l'équivalent de PRO selon la théorie mise en place dans HPSG. Nous montrerons que des structures aliénables et inaliénables peuvent partager la même structure et que l'analyse fondée sur le rôle participant du nom partie du corps dans l'interprétation inaliénable ne permet pas de distinguer l'interprétation aliénable/inaliénable.

Ces analyses nous amèneront à établir un rapprochement entre les prépositions *orphelines*, la possession *inaliénable* et tout syntagme *libre* employé avec défini et ellipse de l'objet (Chapitre 4). Enfin, nous proposerons une analyse des prépositions orphelines où la relation de coréférence entre l'argument implicite de la préposition et le référent de cet argument repose sur l'emploi du déterminant défini, lié à des considérations *pragmatiques* plutôt que syntaxiques, permettant de repousser les limites de la phrase dans l'analyse (Chapitre 5). Cette solution fondée sur l'indiciation, donc sans *pro* ni PRO, s'inscrira dans le cadre de la théorie HPSG.

Chapitre 2

REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES PRÉPOSITIONS ORPHELINES

2.1 Zribi-Hertz, 1984

2.1.1 Résumé

Dans un article intitulé *Orphan prepositions in French and the concept of « null pronoun »*, Zribi-Hertz (1984) qualifie de prépositions *orphelines* l'emploi des prépositions à fonction adverbiale en français, du fait que ces dernières ont « perdu » leur complément lexical (cf. 15a/b et c).

- (15) (a) Je voyage toujours *avec* cette valise
(b) Cette valise, je voyage toujours *avec*
(c) Je connais bien cette valise, car je voyage toujours *avec*

L'auteure montre que, contrairement aux prépositions esseulées en anglais, les prépositions orphelines en français ne gouvernent la trace d'aucun constituant nominal déplacé. Considérant néanmoins que les prépositions orphelines sont suivies d'un argument phonologiquement nul, l'auteure s'emploie à démontrer que ces constructions sans complément réalisé gouvernent un pronominal vide, non anaphorique, soit le pronom implicite *pro*, syntaxiquement actif. Zribi-Hertz fonde son argumentation sur les règles et principes régissant la structure des représentations syntaxiques dans le cadre de la théorie du gouvernement et du liage.

Distinguant dans un premier temps la préposition esseulée de la préposition orpheline, Zribi-Hertz décrit le phénomène syntaxique de la préposition esseulée (cf. 16 et 17) à partir de la règle déplacer alpha, au fondement de la théorie du mouvement dans GB.

- (16) (a) Who_i did you take pictures *of* t_i?
 (b) Who_i did you take advantage *of* t_i?
 (c) What (bed)_i did you sleep *in* t_i?
 (d) What (chair)_i did you climb *on* t_i?
- (17) (a) John_i was taken pictures *of* t_i
 (b) John_i was taken advantage *of* t_i?
 (c) This bed_i was slept *in* t_i
 (d) This chair_i was climbed *on* t_i.

Cette règle énonce que des éléments qui occupent à l'origine une certaine position en structure profonde peuvent être déplacés en une autre position en structure de surface. Selon la théorie du mouvement, le constituant déplacé laisse une trace, notée *t*, coïncidée avec l'élément déplacé, laquelle marque le changement de position originelle d'un contenu argumental.

À la suite de Riemsdijk (1978b), Zribi-Hertz souligne que la préposition esseulée représente un phénomène rare à travers les langues, et que les langues romanes, dont le français, résistent à ce phénomène (cf. 16/18 et 17/19).

- (18) (a) *Qui as-tu pris des photos de?
 (b) *Qui as-tu tiré profit de?
 (c) *Quel lit as-tu dormi dedans?
 (d) *Quelle chaise es-tu monté dessus?
- (19) (a) *Pierre a été pris des photos de
 (b) *Pierre a été tiré profit de?
 (c) *Ce lit a été dormi dedans?
 (d) *Cette chaise a été montée dessus?

Utilisant les règles dérivationnelles proposées par Riemsdijk (1978b) apparaissant comme des propriétés de la grammaire de l'anglais, Zribi-Hertz rend compte de la structure des énoncés présentant le phénomène de la préposition esseulée :

(20) $P'' \rightarrow \text{COMP } P'$

(21) Réanalyse : $[_{sv} [V] [_{sp} P SN]] \rightarrow [_{sv} [_v V + P] [SN]]$

En (20), la règle génère un noeud complémenteur (COMP) à la gauche du SP, d'où l'extraction du SN du SP, déplacé en position [Spec,CP], par le mouvement *wh-*, tel qu'illustré en (16). Pour sa part, la règle (21) montre le mouvement vers la gauche d'un SN postverbal déplacé en position sujet dans les constructions à la forme passive (cf. 17), antérieurement inextractible lorsque inclus dans un SP. L'applicabilité de cette règle serait partiellement dépendante de facteurs lexicaux et syntaxiques. Par exemple, le verbe et la préposition ne pourraient, dans certains cas, être séparés par un objet direct (cf. 22/23). Certaines exceptions impliquant un SN postverbal inclus dans un verbe ne seraient pas soumises à cette contrainte, comme *take picture* et *take advantage* (cf. 17a et b).

(22) (a) Someone ate on this table
(b) This table_i was eaten on t_i

(23) (a) Someone ate peanuts on this table
(b) *This table was eaten peanuts on

Bref, l'auteure rend compte du phénomène syntaxique de la préposition esseulée en anglais à partir de la théorie du mouvement fondée sur la règle déplacer alpha,

accompagnée de règles transformationnelles. En structure dérivée, le constituant *wh-* ou SN déplacé, i.e. extrait du SP, laisse une trace marquant sa position originelle.

Zribi-Hertz s'emploie ensuite à démontrer que, contrairement aux prépositions esseulées les prépositions orphelines sont suivies d'un argument nul ou vide, noté *e*, qui ne correspond à aucun constituant lexical extrait d'un SP (cf. 24 et 25).

- (24) (a) Cette valise_i, je voyage toujours *avec* e_i
 (b) Ce banc_i, vous pouvez sauter *par dessus* e_i
 (c) Les arbres_i, Pierre se cache toujours *derrière* e_i
 (d) Notre-Dame_i, vous venez de passer *devant* e_i
- (25) (a) Je connais bien cette valise_i, car je voyage toujours *avec* e_i
 (b) Lorsque je vois un banc_i, je saute *par dessus* e_i
 (c) Chaque fois qu'il trouve un arbre_i, Pierre se cache *derrière* e_i
 (d) Pendant que nous visitons Notre-Dame_i, Pierre est passé *devant* e_i

Elle montre que les mêmes prépositions s'emploient également suivies d'un complément :

- (26) (a) Je voyage toujours *avec* cette valise
 (b) Vous pouvez sauter *par dessus* ce banc
 (c) Pierre s'est caché *derrière* un arbre
 (d) Pierre vient de passer *devant* Notre-Dame

D'une part, l'argument nul ou vide des prépositions orphelines serait, selon les termes de l'auteure, « optionnellement » coïncidé avec un SN de la phrase ou du discours (cf. 25), ou encore associé à un référent du contexte non linguistique et recevrait alors une interprétation déictique. De par ses propriétés référentielles, cet argument se présenterait non pas comme une trace, mais comme un pronom (cf. 25), similairement aux prédicats nuls en (27).

- (27) (a) Mary doesn't like to run_i, but John nevertheless expects her to e_i
 (b) Is your sister going to win_j? Well, Mary doesn't like to run, but John nevertheless expects her to e_j

Zribi-Hertz souligne qu'en anglais, des énoncés analogues à ceux présentés en (25) seraient agrammaticaux (cf. 28).

- (28) (a) I know this suitcase_i very well, for I always travel with *e_i / it_i
 (b) When I see a bench_i, I jump over *e_i / it_i
 (c) Every time he finds a tree_i, John hides behind *e_i / it_i
 (d) While we were visiting Notre-Dame_i, John drove past *e_i / it_i

D'autre part, en (24), l'argument nul semblerait « obligatoirement » coïncidé avec l'élément nominal topicalisé, bien que les prépositions orphelines de ces constructions ne gouvernent la trace d'aucun élément déplacé, contrairement aux prépositions anglaises dans les exemples suivants :

- (29) (a) This sort of thing_i, I would usually step on t_i
 (b) This sort of book_i, I seldom look at t_i

De sorte qu'il y aurait interprétation spécifique de l'objet implicite associé à l'élément topique en (24) et à un SN de la phrase ou du discours en (25). L'argument vide des prépositions orphelines en (24) ne manifesterait aucun déplacement syntaxique et se présenterait comme un pronom, comme en (27), par opposition à la topicalisation (cf. 29) ou au déplacement de constituant *wh*- (cf. 16) ou SN (cf. 17) en anglais, laissant une trace liée à l'antécédent.

À la suite de Chomsky (1977), Zribi-Hertz énonce que les prépositions esseulées possèdent certaines propriétés et sont soumises à certaines contraintes qui ne peuvent être

transgressées sans nuire à la grammaticalité de la phrase. Il s'agit de (a) la relation non liée¹, notée A', entre l'antécédent *wh-* et sa trace (cf. 30a), (b) la contrainte du SN complexe ou sous-jacence² (cf. 30b) et (c) la contrainte des îlots prépositionnels³ (cf. 30c).

- (30) (a) What book_i, did you ask Bill to get his students to look at t_i?
 (b) *What book_i, did you accept the argument that John should look at t_i?
 (c) *What book_i do you wonder who looked at t_i?

Les constructions topicalisées en anglais, manifestant l'absence de constituant *wh-*, présenteraient les mêmes propriétés et contraintes que les déplacements syntaxiques (cf. 31/30).

- (31) (a) This book_i, I asked Bill to get his students to look at t_i
 (b) *This book_i, I accept the argument that John should look at t_i
 (c) *This book_i, I wonder who looked at t_i

L'auteure rappelle que, selon Chomsky (1977), les structures topicalisées sont dérivées du mouvement *wh-* :

- (32) (a) [_{top} This book]_i [_{s'} [_{comp}] [_s I seldom look at what_i]]
 (b) [This book]_i [[what_i] [I seldom look at t_i]] (mouvement *wh-*)
 (c) [This book]_i [[Ø] [I seldom look at t_i]] (suppression *wh-*)

L'auteure rappelle également que par la suite, Chomsky (1982) pose plutôt qu'une trace est créée en position de base par le déplacement d'un opérateur⁴ vide, noté *op* :

1 Relation où l'antécédent n'est pas réalisé dans une position argument (Haegeman, 1994 : 393).

2 Un déplacement ne peut traverser plus d'une projection maximale (Haegeman, 1994 : 564).

3 Des éléments ne peuvent être déplacés sans nuire à la grammaticalité de la phrase (Tellier, 1995 : 186).

4 Élément vide qui lie une variable, i.e. une catégorie vide marquée pour le CAS et liée en position A' (Haegeman, 1994 : 494).

- (33) (a) [_{top} This book]_i [_{s'} [_{comp}] [_s I seldom look at _{op}_i]]
 (b) [This book]_i [[_{op}_i] [I seldom look at _t_i]] (mouvement *op*)

En résumé, ces deux analyses identifient l'argument nul des structures topicalisées comme une catégorie nominale vide, plus spécifiquement comme la trace d'un élément déplacé dans COMP. Comme toute variable, cette catégorie nominale vide est A' liée par son antécédent *op* dans COMP. En d'autres mots, la catégorie nominale vide n'est pas libre dans S', contrairement à un pronom.

Considérant le français, Zribi-Hertz énonce que les déplacements *qu-* en français respectent les mêmes propriétés et contraintes que les déplacements *wh-* en anglais (cf. 34/30).

- (34) (a) Quel livre_i crois-tu que Jean prétende que Marie ait lu _t_i? (a)
 (b) *Quel livre_i défends-tu l'hypothèse que Marie ait lu _t_i? (b)
 (c) *Quel livre_i cherches-tu qui a lu _t_i? (c)

De même, les structures topicalisées en français montreraient que la relation entre l'antécédent et la catégorie vide semble être A' liée.

- (35) (a) Cette valise_i, j'ai demandé à Jean de dire à Marie
 que je voyage toujours *avec e_i*
 (b) Ce banc_i, vous n'avez qu'à prévenir Marie qu'elle doit sauter *par dessus e_i*
 (c) Les arbres_i, Marie croit toujours que je conseille à Pierre
 de se cacher *derrière e_i*
 (d) Notre-Dame_i, j'ai dit au conducteur de vous expliquer
 que vous ne passerez plus *devant e_i*

D'autres énoncés montrent cependant que les constructions topicalisées en français n'obéissent ni à la sous-jacence ni à la contrainte des îlots prépositionnels (cf. 36 et 37).

- (36) (a) Cette valise_i, j'ai conçu l'hypothèse que Marie pourrait voyager *avec* e_i
 (b) Ce banc_i, je déplore le fait que Marie refuse de sauter *par dessus* e_i
 (c) Les arbres_i, je conteste violemment l'idée qu'il puisse être plaisant de se cacher *derrière* e_i
 (d) Notre-Dame_i, je regrette vivement le fait que vous n'ayez pu passer *devant* e_i
- (37) (a) Cette valise_i, j'aimerais bien savoir qui pourrait voyager *avec* e_i
 (b) Ce banc_i, savez-vous qui doit sauter *par dessus* e_i
 (c) Les arbres_i, je me demande qui peut bien vouloir se cacher *derrière* e_i
 (d) Notre-Dame_i, dites-moi je vous prie qui vient de passer *devant* e_i

En conclusion, l'auteure énonce que l'argument vide des prépositions orphelines en français (cf. 24) ne possède pas le même statut syntaxique que la catégorie vide gouvernée par la préposition esseulée en anglais (cf. 29). L'argument vide des prépositions orphelines n'apparaîtrait pas comme une trace *wh-* ou SN, mais plutôt comme un pronominal ou un constituant nul comme dans les énoncés en (27). Zribi-Hertz pose donc l'hypothèse du « pronom nul » et s'emploie à démontrer que les prépositions orphelines sont suivies d'un pronominal vide, défini et non anaphorique, lié par le Principe B de la théorie du liage, selon lequel un pronominal est libre dans son domaine propositionnel.

Cherchant à circonscrire les prépositions orphelines, Zribi-Hertz définit d'abord les prépositions comme étant des éléments invariables en personne, en nombre et en fonction, gouvernant un constituant nominal, et énonce ensuite que la majorité des prépositions en français, incluant presque toutes les prépositions locatives, sont susceptibles d'emplois dans les constructions orphelines :

[...] la grande majorité des prépositions en français paraissent être acceptables comme prépositions orphelines. Une liste des éléments impliqués incluerait presque toutes les prépositions locatives (*contre*,

devant, derrière, entre, autour de, à l'extérieur de, près de, par dessus, etc.), les prépositions de temps (*après, avant, depuis, pendant, la veille de, etc.*), et autres (*pour, contre, avec, sans, selon, etc.*). — Traduction, Zribi-Hertz (1984 : 10).

Sauf les prépositions *à, de, par, en, chez, vers* qui n'apparaîtraient jamais comme prépositions orphelines : « Toutefois, six prépositions n'apparaissent jamais comme prépositions orphelines dans aucun dialecte. Il s'agit des prépositions *à (jusqu'à), de, par, en, chez, vers.* » — Traduction, Zribi-Hertz (1984 : 10).

Ces particularités seraient à relier à différentes propriétés appartenant à chacune de ces prépositions. L'auteure souligne cependant que « [...] les éléments apparaissant dans la liste [...] incluent les prépositions « incolores » (*à, de, par, en*), par opposition aux prépositions orphelines généralement caractérisées par un contenu « plein » du point de vue sémantique. » — Traduction, Zribi-Hertz (1984 : 11).

Bien que *chez* ne sélectionne pas seulement un objet de type humain, propriété incompatible avec les prépositions orphelines contraintes par le caractère non humain selon l'analyse, cette préposition serait éliminée des prépositions orphelines pour diverses autres raisons. La préposition *en* serait exclue en raison des restrictions particulières quant au spécificateur de son complément. Enfin, la préposition *vers*, sémantiquement pleine, serait aussi bannie des emplois sans complément.

Zribi-Hertz souligne aussi la variation morphologique entre les prépositions *dans, sur, sous* et leurs contreparties *dedans, dessus, dessous* employées comme prépositions orphelines en français standard. Toutefois, cette variation ne suffirait pas à elle seule à invalider l'hypothèse du pronom nul en raison de l'emploi de ces prépositions orphelines

suivies d'un complément en français populaire (cf. 38), plutôt que l'emploi des occurrences sans l'élément *de*.

- (38) (a) Mon père a tant souffert, il est *dedans* / *dans* sa tombe
 (b) Mais il ne faut pas rouler *dessous* / *sous* la table
 (c) Nous coucherons *dessus* / *sur* la paille

Selon l'auteure, les prépositions complexes perdent leur élément *de* final dans les emplois orphelins : « Toutes les prépositions complexes de forme X + *de* perdent leur *de* final lorsqu'elles sont employées comme prépositions orphelines. » – Traduction, Zribi-Hertz (1984 : 11).

- (39) (a) Des enfants couraient *autour de* la pelouse
 (b) *La pelouse, des enfants couraient autour de
 (c) La pelouse, des enfants couraient *autour*

De plus, « [...] la disparition du *de* final des prépositions orphelines complexes suggère la perte du statut de préposition de cet élément, comme elle peut être attribuée à d'autres propriétés de l'élément, voire même aux propriétés de l'ensemble des prépositions incolores. » – Traduction, Zribi-Hertz (1984 : 12).

Zribi-Hertz pose donc deux hypothèses à la disparition du *de* final des prépositions orphelines complexes : d'une part, la perte du statut de préposition de cet élément suggérée par la disparition du *de* et, d'autre part, le caractère incolore de la préposition, perçue comme optionnelle.

Du point de vue syntaxique, le fait que l'argument vide dans plusieurs constructions topicalisées comme en (24) semble être « obligatoirement » coïncidé dans la phrase

refléterait une contrainte générale dans l'interprétation des constructions topicalisées dans plusieurs langues dont le français et l'anglais :

- (40) (a) This book, I seldom look at it
 (b) This book, I seldom look at (but that one, I read all the time)
 (c) This sort of book, I always like to read
 (d) *This book, I hate science fiction
- (41) (a) Cette valise, je l'ai achetée l'année dernière
 (b) Cette valise, je voyage toujours *avec*
 (c) *Cette valise, je déteste les bagages

Zribi-Hertz invoque l'existence d'un principe général emprunté à Chomsky (1977) quant à la formation des structures topicalisées. De façon informelle, ce principe énonce que :

Dans une structure topicalisée de la forme [TOP, S'], les deux composantes, TOPIC et S', doivent apparaître dans une relation sémantique explicite. Cette condition est satisfaite particulièrement quand S, inclus dans S', contient une position référentielle ouverte, appelée X, tel que X est coïncidé au syntagme topicalisé. — Traduction, Zribi-Hertz (1984 : 13).

Cette condition serait manifeste dans les constructions présentant la dislocation à gauche comme en (40a) et (41a) : les positions X sont alors suivies d'un pronom lexical. De même, cette condition serait satisfaite dans les structures topicalisées en (40b et c) où X est suivi d'une catégorie vide, plus précisément identifiée à une trace *wh-*. Quant à (40d) et (41c), ces énoncés ne contiendraient aucune position référentielle (pronom ou catégorie vide) qui puisse être coïncidée avec le syntagme topique, d'où leur agrammaticalité.

Quant aux énoncés où apparaissent les prépositions orphelines, étant donné leur grammaticalité, il semblerait que ces dernières respectent le principe général qui régit la formation des constructions topicalisées, bien que ces structures ne présentent aucun déplacement de constituant, mais plutôt une position référentielle ouverte coïncidée avec l'élément topicalisé. Conséquemment, si les prépositions orphelines étaient intransitives, i.e. sans position structurale, elles ne seraient pas soumises à ce principe. Or, les exemples sans position structurale sont agrammaticaux, ce qui suggère à l'auteure que les structures orphelines ne sont pas à valeur adverbiale.

Zribi-Hertz rejette donc l'hypothèse de l'intransitivité des prépositions orphelines reconnue dans les analyses traditionnelles. L'argument vide des prépositions orphelines comme en (41b) apparaîtrait comme un pronominal en relation de coréférence avec un élément nominal topicalisé (cf. 24) ou avec un SN de la phrase (cf. 25) ou du discours.

Quant au caractère des arguments vides, l'emploi des structures orphelines serait contraint par l'interprétation de type « non humain » de l'argument de la préposition (cf. 43b). Les constructions orphelines avec argument vide de type « humain » apparaîtraient comme des constructions plus « familières » en français standard que celles où l'argument vide est de type non humain (cf. 42b/43b).

- (42) (a) Marie_i, je voyage toujours avec elle_i
 (b) ?Marie_i, je voyage toujours avec pro_i
- (43) (a) ?Cette valise_i, je voyage toujours avec elle_i
 (b) Cette valise_i, je voyage toujours avec pro_i

L'analyse révèle également que les grammaires normatives du français considèrent comme familières les constructions où apparaissent certaines « prépositions employées adverbialement » telles que *au-delà de*, *en deça de* (cf. 44). Selon l'auteure, il s'agirait plutôt de prépositions orphelines d'emploi littéraire.

- (44) (a) Cette frontière, Pierre n'est jamais allé *au-delà de* pro
 (b) La vérité, nous restons malheureusement *en-deça de* pro

Considérant les énoncés qui suivent, en (45) et (46), l'argument vide est en relation à un antécédent non humain, alors qu'en (47), le pronom a un antécédent humain. :

- (45) (a) Ce puits_i semble avoir une profondeur vertigineuse,
 mais Pierre est déjà descendu *jusqu'au fond de* pro_i / *de lui_i
 (b) Marie a acheté ce hangar_i sachant que Christine
 habite à *proximité de* pro_i / *de lui_i
 (c) La bouteille_i, le liquide doit rester *au dedans de* pro_i / *d'elle_i
 (d) Ce mur_i, le fantôme passe facilement à *travers* pro_i / *lui_i
- (46) (a) J'étais devant la maison_i, et Pierre était *derrière* pro_i / ?elle_i
 (b) Je suis étonné de ne pas retrouver mon chapeau_i,
 car j'étais sûr d'être arrivé *avec* pro_i / ?lui_i
 (c) Quand ce chien voit une pelouse_i, il court tout *autour de* pro_i / ?d'elle_i
 (d) La mairie_i, j'habite *en face de* pro_i / ?d'elle_i
- (47) (a) Un homme_i était debout au milieu de la pelouse,
 et des enfants couraient *derrière lui*_i / ?pro
 (b) Marie_i ? Je croyais que tu étais venu *avec elle*_i / ?pro_i
 (c) Pierre_i était installé sur l'herbe et des enfants jouaient *autour de lui*_i / ?de pro_i
 (d) Marie_i, Pierre était assis *en face d'elle*_i / ?de pro_i

D'après les locuteurs, la présence d'un pronom plein dans l'argument vide d'une préposition orpheline, lié à un antécédent de type non humain (cf. 45 et 46), de même que

l'absence de pronom lexical lié à un antécédent de type humain (cf. 47), produirait des énoncés sémantiquement déviants du point de vue de leur acceptabilité.

D'une part donc, l'argument vide des prépositions orphelines serait « foncièrement » de type non humain. Et, comme le montrent les énoncés (45), (46) et (47), les traits [\pm humain] apparaîtraient en distribution complémentaire dans les constructions « préposition + pronom » et « préposition + argument vide », en raison, selon l'auteure, que le français ne possède pas de pronoms neutres forts non humains. D'autre part, toutes les prépositions orphelines doivent gouverner un SN lexical ou un pronom si l'argument de ces dernières reçoit une interprétation de type humain (cf. 47/46) et (48/45).

- (48) (a) Pierre cherche (*jusqu'*)*au fond de lui* les racines de son insatisfaction
 (b) Pierre aime savoir ses enfants *à proximité de lui*
 (c) Les sentiments gardés trop longtemps *au dedans de nous...*
 (d) Ce mage hindou a un regard qui transperce,
 il semble capable de voir *à travers vous*

L'idée que les pronoms forts en français, par opposition aux formes faibles ou clitiques, portent le caractère [$+$ humain] apparaîtrait dans certaines analyses linguistiques, dont les exemples suivants empruntés à Ruwet (1969) :

- (49) (a) J'aime Justine_i, et je n'aimerai jamais qu'elle_i
 (b) ?J'ai acheté le Petit Livre_i Rouge et je ne lis plus que lui_i
 (c) ?Ernestine a acheté une minijupe_i et elle ne porte plus qu'elle_i

Par ailleurs, dans certaines langues comme l'espagnol et le portugais brésilien, dont les pronoms personnels forts sont utilisés indifféremment comme arguments de type humain

ou non humain, ceux-ci apparaîtraient obligatoirement dans certains contextes (cf. 50a/b et 51a/b) et seraient facultatifs dans d'autres contextes (cf. 52 et 53).

- | | | | |
|------|-----|--|-----------------------|
| (50) | (a) | El muro, el fantasma paso a través de el | (espagnol) |
| | (b) | *El muro, el fantasma paso a través | |
| (51) | (a) | O muro, o fantasma passou através dele | (portugais brésilien) |
| | (b) | *O muro, o fantasma passou através | |
| (52) | (a) | El puente, hay que pasar por en cima de él | (espagnol) |
| | (b) | El puente, hay que pasar por en cima | |
| (53) | (a) | A ponte, è preciso passar por cima dela | (portugais brésilien) |
| | (b) | A ponte, è preciso passar por cima | |

De même, en anglais, considérant le même type de contexte emphatique, le pronom *it*, non humain et fort, n'apparaîtrait pas toujours dans les énoncés⁵ :

- | | | |
|------|-----|--|
| (54) | (a) | The wall, the ghost went through (pronoun) |
| | (b) | The bridge, one must pass over (pronoun) |

En conséquence, plusieurs arguments vides en français serviraient d'alternative à l'absence de pronoms définis, forts et non humains dans cette langue. Reprenant Ruwet (1969), l'auteure mentionne également que l'occurrence des arguments nuls en français n'est pas exclusif au seul contexte des pronoms forts, mais s'étend aussi aux déterminants possessifs dans plusieurs cas :

- | | | |
|------|-----|--|
| (55) | (a) | Comme la porte de Marie _i était fermée, je suis rentrée par <i>sa</i> _i fenêtre |
| | (b) | ?Comme la porte de la maison _i était fermée, je suis entrée par <i>sa</i> _i fenêtre |
| | (c) | Comme la porte de la maison _i était fermée, je suis entré par <i>la</i> fenêtre de pro _i |

5 (v) (a) I love Justine and shall never love anyone but HER
 (b) *I bought the Little Red Book and shall never read anything but IT
 (vi) (a) He left, but SHE stayed
 (b) *He left, but IT stayed (Zribi-Hertz, 1984: 33, note 6).

Ces deux contextes expliqueraient le recours aux arguments zéros en français standard, dont le système pronominal ne possède pas de pronoms objets neutres. Zribi-Hertz pose que l'argument vide des prépositions orphelines n'est pas une forme elliptique utilisée afin d'éviter la redondance ni simplement une notation pour rendre compte de la coréférence, mais constitue une unité linguistique sémantiquement pleine.

De sorte que du point de vue du liage, l'argument nul des constructions orphelines se présente comme un pronominal en vertu du Principe B de la théorie du liage⁶. Zribi-Hertz énonce que la restriction voulant que l'argument vide soit exclu des contextes requérant un pronom plein est indépendante du Principe B et implique simplement le contraste entre l'argument lié à un antécédent de type humain/non humain (cf. 56/57).

- (56) (a) Pierre_i a mis la serviette devant / derrière / sur *lui*_i
 (b) *Pierre_i a mis la serviette devant / derrière / dessus *pro*_i
- (57) (a) La table_i avait des tabourets tout autour *de pro*_i
 (b) La serviette_i avait des taches dessus *pro*_i
 (c) La maison_i avait un jardin derrière *pro*_i et une cour devant *pro*_i

La mauvaise formation de (56b) ne serait donc pas causée par violation du Principe B de la théorie du liage, mais serait le fait qu'un argument vide requiert un antécédent non humain (cf. 57). Même commentaire concernant les énoncés (58) et (59).

- (58) (a) Pierre_i a ordonné à Marie de tirer sur *lui*_i
 (b) *Pierre_i a ordonné à Marie de tirer dessus *pro*_i

⁶ Un SN portant le trait [+Pronominal] doit être libre dans sa catégorie gouvernante, i.e. son domaine local ou propositionnel (Haegeman, 1994 : 273).

- (59) (a) (Telle qu'elle est placée) la cible_i permet à Marie de tirer dessus *pro*_i
 (b) Ce curieux télescope_i incite les passants à regarder dedans *pro*_i
 (c) Ce monstre_i mécanique ne vous donne pas envie de vous bagarrer avec *pro*_i

Toutefois, la restriction imposant une interprétation de type non humain aux arguments vides opérerait plus fortement en (56b) et (58b) qu'en (60b).

- (60) (a) La soeur de Pierre_i est partie avec *lui*_i / compte sur *lui*_i
 (b) ?La soeur de Pierre_i est partie avec *pro*_i / compte dessus *pro*_i

Plus explicitement, la restriction opérerait plus fortement quand l'antécédent du vide apparaît en position argument (cf. 56b et 58b) que lorsqu'il apparaît en position non-argument dans la même phrase (cf. 60b) ou dans une phrase distincte (cf. 61).

- (61) (a) Un homme_i était debout au milieu de la pelouse
 et des enfants couraient derrière *lui*_i / ?*pro*_i
 (b) Pierre_i était installé sur l'herbe et des enfants jouaient autour de *lui*_i / ?de *pro*_i

Enfin, l'auteure énonce que des exemples comme en (62a) semblent violer le Principe B de la théorie du liage du fait qu'ils contiennent un pronom fort, non anaphorique, lié dans son domaine propositionnel.

- (62) (a) Pierre_i a bavé sur *lui*_i
 (b) *Pierre_i a bavé dessus *pro*_i

Des constructions orphelines comme en (62b) ne se rencontreraient pas puisque la restriction sur l'argument vide des prépositions orphelines impose un argument de type non humain à l'argument vide. De même, il n'existerait pas de constructions orphelines de la forme SN_i [-humain] V (X) P *pro*_i. Zribi-Hertz conclut à une apparente violation du

Principe B en (62a), la grammaticalité de cet énoncé s'expliquant par un antécédent SN de type humain, indépendamment du Principe B.

En terminant, Zribi-Hertz s'emploie à démontrer que les arguments vides des prépositions orphelines servent de pronoms définis non humains dans les propositions relatives résomptives. Le français, comme beaucoup d'autres langues, utilise deux stratégies de relativisation : une dite « standard » qui contient une trace coïncidée avec l'élément relativisé comme pour le déplacement du constituant *wh-* (cf. 63a) et une autre dite « populaire » avec reprise pronominale de l'élément relativisé (cf. 63b). D'où l'hypothèse selon laquelle le pronom implicite *pro* en position argument des prépositions orphelines sert de reprise pronominale à l'élément relativisé.

- (63) (a) Voici l'homme_i à qui Marie a parlé t_i
 (b) Voici l'homme_i que Marie lui_i a parlé

Le système français standard possède deux types de pronoms relatifs : d'une part, le pronom *qui* [+humain] et [-genre] et le pronom *quoi* [neutre] et, d'autre part, les pronoms *lequel/laquelle* et *lesquels/lesquelles* [±humain] et [+genre]. Ces deux types de pronoms expliqueraient la grammaticalité ou non des énoncés relatifs suivants en français standard :

- (64) (a) Voici l'homme_i devant qui_i Marie est passée t_i
 (b) Voici l'homme_i devant lequel_i Marie est passée t_i
- (65) (a) ?Voici la maison_i devant qui_i Marie est passée t_i
 (b) Voici la maison_i devant laquelle_i Marie est passée t_i
 (c) *Voici la maison_i devant quoi_i Marie est passée t_i
- (66) (a) Voici ce_i devant quoi_i Marie est passée t_i
 (b) *Voici ce_i devant lequel_i Marie est passée t_i

En français populaire, Zribi-Hertz souligne le contraste entre le pronom résomptif *lui* en (67a) portant le trait [+humain] et les vides en (67b et c) portant le trait [-humain], comme c'est généralement le cas pour l'argument des prépositions orphelines :

- (67) (a) Voici l'homme_i que Marie est passée devant *lui*_i
 (b) Voici la maison_i que Marie est passée devant *pro*_i
 (c) Voici ce_i que Marie est passée devant *pro*_i

La distribution des traits [±genre] et [±humain] rendrait compte de la différence de stratégie entre le français standard et le français populaire :

- (68) (a) Cette maison_i , Pierre est passé devant *pro*_i
 (b) Voici la maison_i que Pierre est passé devant *pro*_i

Par analogie aux structures topicalisées en français standard (cf. 68a), l'élément *pro* servirait de reprise pronominale à l'élément relativisé en (68b), du fait que le français populaire ne possède pas de pronom plein non humain, par opposition au français standard (cf. 65b).

En résumé, Zribi-Hertz pose que les prépositions orphelines en français sont suivies du pronom implicite *pro* coïndicé à un élément nominal topicalisé de la phrase (cf. 24) ou à un élément du contexte linguistique ou discursif (cf. 25). L'auteure montre que *pro* ne correspond à aucun élément extrait du SP; contrairement à l'anglais, le français résiste à l'extraction de l'objet de la préposition du SP (cf. 16/18). Contrairement aussi aux structures topicalisées en anglais (cf. 31) qui présentent les mêmes propriétés et contraintes que les déplacements syntaxiques *wh*- (cf. 30), les structures orphelines n'obéissent ni à la sous-jacence ni à la contrainte des îlots prépositionnels (cf. 36 et 37). Si bien que

l'argument implicite des prépositions orphelines serait libre, i.e. lié à aucun élément déplacé dans la phrase contrairement à la variable liée par un antécédent déplacé en position [Spec, CP], et, en conséquence, soumis au Principe B de la théorie du liage. Cet argument implicite servirait également de reprise pronominale dans les relatives en français populaire (cf. 67).

2.1.2 Commentaires

Deux problèmes soulevés par cette analyse : la disparition de l'élément *de* et, dans certains contextes, la *transgression* du principe B de la théorie du liage. Soulignons également l'absence d'*étanchéité* de la contrainte sémantique imposée pour justifier la présence/absence d'un pronom plein dans les énoncés.

Zribi-Hertz énonce que toutes les prépositions simples (sauf *à, de, pour, en, vers* et *chez*) et prépositions complexes peuvent être orphelines. Premier problème : la disparition de l'élément *de* des prépositions complexes employées sans complément. La disparition de cet élément serait imputable au caractère incolore de la préposition et suggérerait la perte du statut de préposition de l'élément.

Du point vue sémantique, la plupart des linguistes reconnaissent des degrés de grammaticalisation aux éléments appartenant à la classe des prépositions, allant des mots pleins aux mots vides. Alors que certaines prépositions ont un contenu sémantique facile à définir (p. ex. *devant, derrière, à la l'abri de, à la faveur de*), d'autres, telles *de, à* et *en*, à la fois les plus abstraites et les plus fréquentes, se définissent moins bien.

Selon Gougenheim (1959), dont l'analyse est partagée par Grévisse (1993), à côté d'emplois liés à l'idée d'origine ou d'éloignement (p. ex. *venir de Paris, mourir de maladie*), ainsi que d'emplois lexicaux dérivés marquant un lien sémantique entre les éléments (p. ex. *faire signe de la main, le fer de la lance, une maison de briques*), *de* lui apparaît vide de sens ou dépourvu de valeur intrinsèque dans les contextes où cet élément n'est qu'à valeur syntaxique (p. ex. *craindre de sortir, un homme de parole, quoi de neuf*). En ce sens, *de* apparaît à Gougenheim comme sortant du cadre prépositionnel.

D'autres, tels que Spang-Hanssen (1963) et Togeby (1984), reconnaissent *de* comme la préposition la plus abstraite et la plus fréquemment utilisée pour relier deux noms en français. Ils s'entendent sur son caractère incolore, à savoir que *de*, vide de sens propre ou sans valeur intrinsèque, met en cause de multiples relations sémantiques dont le sens inférable est fourni par le contexte linguistique.

Pour sa part, P. Cadiot (1989a, b) classe *de* parmi les prépositions vectorielles qui, vides de sens, ne codent pas lexicalement de sens propre, par opposition aux prépositions sémantiques qui ont une structure argumentale codée lexicalement. Enfin, I. Bartning (1993) considère que la préposition *de* peut être interprétée comme une instruction de mise en relation particulière entre un référent et son complément, dont le sens est inférable du contexte linguistique.

Les auteurs sont donc partagés quant à la dimension du caractère incolore de la préposition *de*. Pour d'aucuns, ce caractère renvoie à l'idée que *de*, dépourvu de contenu sémantique propre, permet d'exprimer de multiples fonctions sémantiques; pour d'autres, à l'idée que *de* est vide de sens dans les contextes où cet élément n'est qu'à fonction

syntactique. Ce caractère ne semble pas toutefois justifier la disparition de l'élément *de* des prépositions complexes employées sans complément.

Du point de vue syntaxique, *de*, comme toute autre préposition, marque casuellement l'objet qu'il gouverne (Haegeman, 1994 : 159). En conséquence, l'omission d'une préposition dans un énoncé provoquerait non seulement l'agrammaticalité de l'énoncé, mais priverait de fonction son complément. Considérant les contextes suivants :

- (69) (a) Elle a demandé à Pierre de partir
 (b) *Elle a demandé à Pierre partir/de
 (c) Elle l_i 'a demandé à Pierre t_i
- (70) (a) Pierre a vu l'extérieur *de* la maison
 (b) *Pierre a vu l'extérieur la maison/de
 (c) La maison, Pierre n' en_i a vu que l'extérieur t_i
 (d) Voici la maison *dont_i* Pierre n'a vu que l'extérieur t_i
 (e) ?La maison $_i$, Pierre n'a vu que *son_i* extérieur

Dans les contextes où *de*, dépourvu de fonction logique, ne sert que de marqueur syntaxique, l'absence de l'élément *de* prive de fonction son complément, entraînant l'agrammaticalité de l'énoncé (cf. 69a/b). Même chose dans le contexte des prépositions complexes où *de*, à fonction argumentale, relie un complément à son référent et marque un lien sémantique entre les éléments (cf. 70a/b). De sorte que *de* est aussi essentiel à la grammaticalité de la phrase que ne l'est son argument (cf. 69b) et (70b). L'argument de Zribi-Hertz sur la disparition du *de* en raison de son caractère incolore semble donc injustifié : *de*, s'il existe, n'est pas optionnel.

Dans le contexte où l'élément *de* ne sert que d'outil syntaxique, le constituant extrait, non soumis à la sous-jacence parce que non contenu dans un SP, est pronominalisable par

le pronom *le* (cf. 69c). Par contre, dans le contexte des prépositions complexes, le complément génitif de type *de*_SN devrait pouvoir se pronominaliser par le clitique *en* ou le relatif *dont* ou encore être réalisé par un déterminant possessif (Tellier, 1995 : 45, 82 et 131), tel qu'observé en (70c, d et e).

Toutefois, la pronominalisation par *en* des compléments génitifs contenus dans un syntagme prépositionnel est rendue impossible en raison de la contrainte des îlots prépositionnels⁷. De même, la forme *dont* employée pour introduire des phrases dans lesquelles le constituant relativisé est un complément génitif n'échappe pas à cette contrainte (Tellier, 1991 : 84) :

- (71) (a) Nous avons parlé [_{sp} avec [_{sn} les collègues de Myriam]]
 (b) *Myriam, dont_i nous avons parlé [_{sp} avec [_{sn} les collègues t_i]]...

De sorte que les compléments génitifs apparaissent sous deux configurations possibles : une de type SN_*de*_SN où le complément génitif est pronominalisable par *en* ou par *dont* et une autre de type P_SN_*de*_SN où la pronominalisation du complément génitif est exclue compte tenu de la contrainte des îlots prépositionnels. En conséquence, le complément génitif des prépositions complexes de nature locative, dont la structure est parallèle à celle des syntagmes prépositionnels de type à_SN_*de*_SN, n'est ni pronominalisable par *en* ni relativisable par *dont* :

- (72) (a) Le policier a jeté un coup d'oeil à l'intérieur de la voiture
 (b) *Le policier en_i a jeté un coup d'oeil à l'intérieur t_i
 (c) *Voici la voiture dont_i le policier a jeté un coup d'oeil à l'intérieur t_i

⁷ Aucun constituant nominal contenu dans un syntagme prépositionnel ne peut être extrait d'un îlot prépositionnel, lequel est constitué d'un syntagme prépositionnel inclus dans un autre syntagme prépositionnel (Tellier, 1995 : 191).

En raison de la contrainte des îlots prépositionnels, la pronominalisation ne nous permet donc pas de valider l'hypothèse de Zribi-Hertz quant à l'existence d'un argument implicite syntaxiquement actif dans les prépositions orphelines⁸.

Deuxième problème : dans certains contextes, l'analyse contrevient au Principe B régissant l'emploi des pronoms portant les traits [-Anaphore, +Pronominal]. Rappelons que selon ce principe issu de la théorie du liage, un pronom doit être libre dans le domaine de sa catégorie gouvernante, en d'autres mots, un pronom ne peut trouver son référent dans son domaine propositionnel (Haegeman, 1994 : 225). L'élément pronominal *pro* des prépositions orphelines, phonologiquement nul mais syntaxiquement actif, selon l'auteure, est aussi soumis à ce principe. Considérant les contextes suivants (Zribi-Hertz (57)) :

- (73) (a) La table_i avait des tabourets tout autour *de pro_i*
 (b) La serviette_i avait des taches dessus *pro_i*
 (c) La maison_i avait un jardin derrière *pro_i* et une cour devant *pro_i*

En (73), l'élément *pro* est coïncidé au SN sujet, donc à un élément appartenant au même domaine propositionnel. Or, cette configuration est interdite par le Principe B. Rejetant l'hypothèse de l'intransitivité des prépositions orphelines, Zribi-Hertz énonce que la grammaticalité de ces énoncés serait imputable à une restriction sémantique selon laquelle l'argument vide des orphelins est « foncièrement » à caractère non humain. L'idée sous-jacente est que le français ne possède pas de pronoms objets neutres.

⁸ L'argument implicite dans ce type de structure semble se présenter parallèlement à de nombreux compléments en « de » qui ne peuvent être ni pronominalisés ni relativisés, tels que *La table de bois est brisée* / **Le bois, dont la table est brisée* (cf. Godard, 1992).

Mentionnons qu'en ce qui concerne ces contextes, on assiste non seulement à la transgression du Principe B mais aussi au problème de la perte de l'élément *de* soulevé par Zribi-Hertz. Dans une analyse portant sur les objets nuls, Rizzi (1986a : 519) énonce que les prépositions *sur*, *sous*, etc. préfixées de l'élément *de* (cf. 73b et c) seraient cliticisées obligatoirement avec leur complément en français.

Selon Rizzi, la préposition « semble » être une tête autorisant *pro* objet en français. Rappelons que contrairement à l'anglais, le français est une langue à sujet/objet nul, i.e. avec position structurale sujet/objet vide, autorisée et identifiée par une tête lexicale, comme par exemple un verbe (cf. 74a/b), et ce, en raison de la morphologie riche du verbe en français.

- (74) (a) Ceci conduit *pro*_i à PRO_i conclure ce qui suit
 (b) *This leads (people) to conclude what follows
- (75) (a) On est parti avec ma voiture
 (b) On est parti avec *pro*

Rizzi (1986b) pose qu'en vertu du Principe de projection selon lequel chaque verbe doit avoir un sujet, le verbe *conclure* en (74a) doit avoir un sujet. Par ailleurs, *conduire* est un verbe à objet contrôle. La position objet doit donc être interprétée comme implicite, car l'objet *pro* contrôle le sujet PRO de l'infinitive. Dans ces conditions, l'élément *pro* en position argumentale [SN, V'] prend une interprétation arbitraire, i.e. la spécification grammaticale des traits (genre, nombre, personne, etc.) de la tête gouvernante qui l'autorise, en contexte le verbe *conduire*.

En (75), l'interprétation pronominale définie de *pro* viendrait de la préposition qui autorise et identifie son objet. Selon Rizzi, un SN serait référentiel s'il possède les traits de nombre et de personne. L'élément *pro* objet de la préposition serait restreint à une interprétation non humaine, alternant avec les pronoms *lui/elle(s)/eux* à caractère humain, et posséderait le trait de troisième personne par défaut. Quant au trait de nombre, sa détermination reste mystérieuse. L'élément *pro* serait précédé de prépositions polysyllabiques, sauf les prépositions monosyllabiques préfixées de l'élément *de* (*dedans*, *dessus*, *dessous*, etc.). Ce qui, selon Rizzi, laisse supposer que les prépositions monosyllabiques sont cliticisées obligatoirement avec leur complément en français (cf. 76)⁹.

- (76) Le document est-il *dans* le classeur?
Oui, je l'ai rangé *dedans* (dans le classeur).

D'autre part, dans les contextes où le pronom réalisé est lié au sujet, Zribi-Hertz conclut en une apparente violation du Principe B (Zribi-Hertz (56)) :

- (77) (a) Pierre_i a mis la serviette devant / derrière/ sur *lui*_i
(b) * Pierre_i a mis la serviette devant / derrière/ dessus *pro*_i

Soulignons toutefois que ce type contexte est reconnu comme exceptionnel en français. Même chose pour le contexte *Derrière lui, Jim vit un serpent* (cf. Tanya Reinhart, 1983). Et ce, parallèlement aux contextes en anglais manifestant la distribution complémentaire

⁹ Cf. Bouchard (1989) et Roberge (1990) qui ont également abordé le sujet des objets nuls.

him/himself comme dans *Susan wrapped the blanket around her/herself* (cf. Sag et Wasow, 1999 : 155), reconnus comme des cas problématiques pour le liage.

La restriction sémantique imposée serait indépendante du Principe B, justifiant la distribution complémentaire pronoms pleins à caractère humain/pronoms vides à caractère non humain (cf. 77/73). Or, cette restriction est elle-même *contrainte* par la position de l'antécédent de l'argument implicite (cf. 77b et 78b/79b et 80), d'où l'absence d'étanchéité de la contrainte sémantique justifiant la présence/absence d'un pronom plein dans les énoncés (Zribi-Hertz (58, 60 et 61)).

- (78) (a) Pierre_i a ordonné à Marie de tirer sur *lui_i*
 (b) *Pierre_i a ordonné à Marie de tirer dessus *pro_i*
- (79) (a) La soeur de Pierre_i est partie avec *lui_i* / compte sur *lui_i*
 (b) ?La soeur de Pierre_i est partie avec *pro_i* / compte dessus *pro_i*
- (80) (a) Un homme_i était debout au milieu de la pelouse
 et des enfants couraient derrière *lui_i* / ?*pro_i*
 (b) Pierre_i était installé sur l'herbe et des enfants jouaient autour *de lui_i* / ?*de pro_i*

Analysant les clitiques datifs, Kayne (1975 : 133) énonce que les prépositions susceptibles d'emploi sans complément sont engendrées *sans* objet, (cf. 81) similaire à (79), même dans les énoncés avec datif où l'objet sous-jacent est effacé (cf. 82). En (82a), l'objet implicite effacé peut être lié à *lui* et en (82b), la préposition est engendrée sans objet. Ce qui va à l'encontre de l'hypothèse de Zribi-Hertz selon laquelle les prépositions orphelines gouvernent un pronom vide défini et non anaphorique soumis au principe B de la théorie du liage, et de la restriction imposant une interprétation non humaine aux arguments vides dans ces contextes (cf. 73/77).

- (81) (a) les amis de ce garçon peuvent compter *dessus*
 (b) *les amis de ce garçon peuvent lui compter dessus
- (82) (a) la fille *lui* courait *après*
 la voiture *lui* est rentrée *dedans*
- (b) Marie est montée *après*
 elle est déjà *dedans*

Selon Kayne, les prépositions *de*, *en* et *à* n'apparaîtraient pas sans complément, tel qu'énoncé par Zribi-Hertz :

- (83) (a) *on lui a ri de / *on parlera de
 (b) *la fille lui courait à / *je pensais à
 (c) *il faut lui croire en / *elle a confiance en

De même, certaines prépositions n'admettraient pas le clitique datif dans leur structure, que la préposition soit effacée ou non (cf. 84). Il semble que ce soit également le cas pour l'élément *avec* (cf. 79/85).

- (84) (a) elle a voté *pour* Paul / *elle lui a voté (pour)
 (b) il compte *sur* ses amis / *il leur compte (sur/dessus)
 (c) on a remplacé Jean *par* cette fille / *on lui a remplacé Jean (par)
 (d) nous discuterons *de* lui / *nous lui discuterons (de)
- (85) (a) *La sœur de Pierre lui est partie (avec)
 (b) *Je lui voyage toujours (avec)

Posant que les clitiques datifs proviennent de SP de type *à*_SN, Kayne (1975 : 158, note 109) énonce que le datif de la construction à possession inaliénable est dérivé d'un complément en *à* de type V_SN_SP, parallèlement aux constructions orphelines *lui...dessus/après/dedans* avant transformation, i.e. *indépendamment* de la construction à

possession inaliénable ou de la préposition (cf. 86). L'élément *à* serait effacé après le déplacement du datif en position clitique.

- (86) (a) [elle [_{sv} a tordu [_{sn} le bras] [_{sp} à ce garçon]]] elle *lui* a tordu le bras
 (b) *Jean [_{sv} court après [_{sp} à elle]] elle *lui* court après

Une contrainte, le datif de la préposition comme celui de la construction à possession inaliénable serait soumis à une restriction sémantique : l'objet datif doit être considéré comme « affecté » par l'action ou l'état auquel il réfère (cf. 87).

- (87) (a) elle *lui* a mis une écharpe autour du cou / *elle lui pensait aux oreilles
 (b) elle *lui* tape *dessus* / *elle lui compte dessus

Selon l'hypothèse émise par Kayne, en (78a), le datif serait cliticisable parce que pouvant être considéré comme affecté par l'action à laquelle il réfère (cf. 78a/88).

- (88) Pierre a ordonné à Marie de *lui* tirer dessus

Par contre, en (80) où le datif n'apparaît pas comme affecté par l'action mais plutôt comme le *lieu* de l'action, la cliticisation serait d'emploi douteux (cf. 80/89).

- (89) (a) ?Pierre était debout au milieu de la pelouse,
 et des enfants *lui* couraient derrière
 (b) ?Pierre était installé sur l'herbe et des enfants *lui* jouaient autour

D'autre part, en (79) et (80), l'emploi d'un pronom semble *facultatif*. Même chose dans les contextes suivants (Zribi-Hertz (47)) :

- (90) (a) Un homme_i était debout au milieu de la pelouse,
et des enfants couraient *derrière lui_i* / ?pro
(b) Marie_i ? Je croyais que tu étais venu *avec elle_i* / ?pro_i
(c) Pierre_i était installé sur l'herbe et des enfants jouaient *autour de lui_i* / ?de pro_i
(d) Marie_i , Pierre était assis *en face d'elle_i* / ?de pro_i

Rappelons que Zribi-Hertz justifie la présence du pronom dans ces constructions, énonçant que la restriction qu'elle impose selon laquelle un argument vide est exclu des contextes requérant un pronom plein, donc à caractère humain, est indépendante du Principe B de la théorie du liage. De plus, selon que l'antécédent du vide est en position argument/non argument ou dans une autre phrase, cette restriction opérerait plus ou moins fortement, faisant varier l'acceptabilité des énoncés (cf. 78, 79 et 80).

Or, en l'absence de pronom, ces constructions se comportent de la *même* manière que les constructions orphelines à caractère *inanimé* dont l'objet implicite, de toute évidence, ne peut être affecté par l'action, mais exprime un *lieu* (Zribi-Hertz (46)) :

- (91) (a) J'étais devant la maison_i , et Pierre était *derrière* pro_i / ?elle_i
(b) Je suis étonné de ne pas retrouver mon chapeau_i ,
car j'étais sûr d'être arrivé *avec* pro_i / ?lui_i
(c) Quand ce chien voit une pelouse_i , il court tout *autour* de pro_i / ?d'elle_i
(d) La mairie_i , j'habite *en face* de pro_i / ?d'elle_i

Bref, les prépositions orphelines seraient générées sans objet, donc sans *pro*, que l'objet implicite soit à caractère humain ou non humain, contrairement à ce qu'énonce Zribi-Hertz. L'hypothèse de Kayne évite le problème soulevé par l'analyse de Zribi-Hertz concernant la perte de l'élément *de* des prépositions complexes à caractère non humain employées sans complément (cf. 90c et d). La cliticisation dative des constructions orphelines, comme celle des constructions à possession inaliénable, serait justifiée par des structures prédicatives où

l'objet paraît comme affecté par l'action ou l'état auquel il réfère. Dans les contextes où l'objet datif n'apparaît pas comme affecté par l'action, exprimant plutôt le lieu de l'action, l'emploi d'un pronom semble facultatif et celui d'un clitique, douteux. De sorte que sans pronom, ces constructions se comportent de façon similaire aux constructions orphelines à caractère inanimé exprimant un lieu.

Pour sa part, Sachs (1993) énonce que la présence/absence de pronom dans les structures orphelines ne reposerait pas essentiellement sur le caractère humain/non humain de l'objet implicite de la préposition comme l'énonce Zribi-Hertz, mais sur les *rôles thématiques* en cause dans la structure prédicative (cf. Gruber, 1976, Jackendoff, 1972, Kiparsky, 1989 et Sachs, 1992). L'auteur identifie trois contextes d'emploi aux prépositions orphelines locatives en français.

Premièrement, comme homophones, les prépositions orphelines participent à des constructions où le prédicat n'exprime aucun mouvement. Il s'agit d'emplois exprimant des concepts *abstraites*. Dans ce type de structure, les prépositions orphelines n'acceptent pas la cliticisation. Ce qui laisse supposer que les prépositions orphelines sont générées *sans* objet, tel qu'énoncé par Kayne (1975), que l'argument implicite soit à caractère *humain* ou *inanimé* (cf. 92).

- (92) (a) elle compte sur lui / elle (*lui) compte dessus
 (b) elle compte sur ce projet / elle (*y) compte dessus

Ces propos, à la suite de ceux de Kayne, vont à l'encontre de l'hypothèse de Zribi-Hertz à l'effet que les prépositions orphelines sont suivies d'un pronominal vide, défini et

non anaphorique, soumis au Principe B de la théorie du liage, et de la restriction imposant une interprétation non humaine aux arguments vides (cf. 73/77).

Deuxièmement, marquées du rôle LIEU, les prépositions orphelines participent à des constructions *sans* clitique datif, à interprétation littérale. Dans ce type de construction, l'argument OI de type à_SN est à caractère [-animé] comme dans *Odile court jusqu'au coin* (cf. 93a/94a). Ces SP locatifs orphelins sont sous-catégorisés par des verbes de mouvement qui assignent les rôles THÈME/LIEU à leur sujet/objet. La présence de la préposition orpheline empêche la cliticisation locative (cf. 93b).

- (93) (a) elle court *après* (l'auto)
 (b) elle y court (*après)
- (c) elle tourne *autour* (de la tour)
 elle rentre *dedans* (dans l'auto)
 elle est passée *derrière* (le magasin)
 elle a glissé *dessous* (sous la couverture)
 elle a sauté *dessus* (sur la table)
 elle est passée *devant* (le magasin)
 elle a plongé *par dessus* (la clôture)
 elle est passée tout *près* (de chez moi)

Mentionnons que ces constructions avec prépositions orphelines locatives sont de forme et de comportent *similaires* à tout SP locatif de type à_SN_de_SN à caractère [-animé] employé sans complément et sans *pro*, également non cliticisable par *y* en présence de l'OI, car soumis à la contrainte des îlots prépositionnels, i.e. à l'impossibilité d'extraction d'un SP inclus dans un autre SP (cf. 94), et dont l'argument inexprimé est en *relation* avec un élément du contexte linguistique ou pragmatique. Ce qui semble être aussi le cas pour

l'objet implicite des prépositions orphelines (cf. 93) et des structures exprimant des concepts abstraits (cf. 92).

- (94) (a) Odile court jusqu'au coin (de la rue)
 (b) Odile y court (*jusqu'au coin)
 (c) on a sonné à la porte (de l'appartement/de la maison)
 elle est rentrée à l'intérieur (de la maison)
 elle est montée au grenier (de la maison)
 on a roulé jusqu'à la frontière (de l'État)
 elle s'est couchée à l'ombre (de l'arbre)
- (95) il *lui_i* a mis la main sur *le front_i*

Selon Sachs, la construction à possession inaliénable avec datif en (95) est dotée d'interprétation littérale; le SN *le front* reçoit le rôle LIEU parallèlement aux SP locatifs en (94) et aux prépositions orphelines en (93). Le datif et le SN partie du corps sont coréférentiels. De sorte que les prépositions orphelines en (93a et c) et les noms locatifs en (94a et c) semblent se comporter comme des noms *relationnels* impliquant une relation *partie-tout*, tels les noms parties du corps dans les constructions à possession *inaliénable*, mais dont l'argument possesseur serait implicite.

Cette approche *s'oppose* à celle de Zribi-Hertz qui adopte le concept traditionnel de prépositions complexes de forme « X + *de* » pour qualifier les SP locatifs de nature moins concrète en (94), comme par exemple *jusqu'au coin/à la porte*, soulevant le problème de la perte de l'élément *de* dans l'emploi des prépositions complexes sans complément (Zribi-Hertz (45)) :

- (96) (a) Ce puits_i semble avoir une profondeur vertigineuse,
 mais Pierre est déjà descendu *jusqu'au fond* de pro_i / *de lui_i

- (b) Marie a acheté ce hangar_i sachant que Christine habite à *proximité* de pro_i / *de lui_i
- (c) La bouteille_i , le liquide doit rester *au dedans* de pro_i / *d'elle_i
- (d) Ce mur_i , le fantôme passe facilement à *travers* pro_i / *lui_i

Enfin, marquées du rôle BUT, les prépositions orphelines participent à des constructions *avec* clitique datif, les DOPC (*Dative Orphan Preposition Construction*). Dans ce type de construction, le prédicat, de sens figuré, n'exprime pas de mouvement, sinon abstrait, similairement aux prédicats des structures orphelines homophones. L'OI de type à_SN est à caractère [+humain]. La co-occurrence du datif et de la préposition orpheline engendre l'interprétation idiomatique de ces constructions. Les rôles assignés au sujet/objet sont respectivement AGENT/BUT (cf. 97). Dans le dernier exemple (cf. 97e), la préposition orpheline remplace un SN plein nom partie du corps. Enfin, soulignons que selon Sachs, le datif des constructions orphelines est marqué du rôle BUT exprimé dans la structure prédicative, comme par exemple *tourner autour*, alors que selon Kayne, le datif dérivé d'un complément en à de type V_SN_SP doit être considéré comme « affecté » par l'action ou l'état du verbe auquel il réfère.

- (97) (a) elle lui court après
- (b) elle lui tourne autour
- (c) elle lui saute dessus
- (d) elle lui rentre dedans
- (e) il *lui* a mis la main *dessus*

Avec préposition locative et SN plein à caractère humain, les énoncés seraient d'acceptabilité variable et dépourvus d'interprétation idiomatique :

- (98) (a) elle court après lui
 (b) ?elle tourne autour de lui
 (c) elle saute sur lui
 (d) *elle rentre dans lui

De même, avec certains prédicats, les prépositions orphelines conserveraient leur caractère LIEU, d'où l'acceptabilité variable de certaines constructions avec préposition orpheline et datif :

- (99) (a) ?elle lui a passé derrière/tout près
 (b) ?elle lui a glissé dessous
 (c) ?elle lui a plongé par dessus

Cette analyse est à rapprocher de celle de Kayne selon laquelle les structures orphelines peuvent exprimer un lieu à caractère humain, et ce, sans pronom réalisé ni datif, s'opposant à la restriction sémantique imposée par Zribi-Hertz, justifiant la distribution complémentaire pronoms pleins à caractère humain/pronoms vides à caractère non humain.

Enfin, l'analyse révèle que les prédicats *foncer*, *taper* et *tirer* seraient toujours agentifs, avec SN plein ou datif :

- (100) (a) J'ai foncé sur *lui* / Je *lui* ai foncé *dessus*
 (b) J'ai tapé sur *lui* / Je *lui* ai tapé *dessus*
 (c) J'ai tiré sur *lui* / Je *lui* ai tiré *dessus*

Bref, seules les prépositions orphelines intégrées à des structures dotées d'interprétation idiomatique accepteraient la cliticisation dative. Les rôles sujet/objet seraient alors AGENT/BUT. Sans datif, ces constructions (cf. 97 et 99) s'apparentent aux structures locatives dont le référent de l'objet implicite est lié à un élément du contexte linguistique ou pragmatique (cf. 93 et 94), à la différence que l'objet implicite LIEU est à caractère

humain. L'emploi d'un SN phonologiquement réalisé, donc à caractère humain, provoque des énoncés dont l'acceptabilité est variable alors que le prédicat exprime un lieu (cf. 98 et 99).

En résumé, l'analyse de Kayne fondée sur la distinction objet affecté/non affecté par l'action ou exprimant un lieu, ainsi que celle de Sachs fondée sur l'opposition des rôles LIEU/BUT de la préposition dans les structures orphelines, apparaissent plus rigoureuses pour rendre compte de la présence/absence de pronom dans les constructions orphelines, s'opposant ainsi à l'analyse de Zribi-Hertz plutôt arbitraire, imposant une restriction sémantique provoquant la transgression du Principe B et justifiant plus ou moins la présence/absence de pronom dans les énoncés (cf. 78, 79 et 80). Ce qui d'ailleurs entraîne Zribi-Hertz à énoncer que la grammaticalité de l'exemple qui suit (cf. 101) repose sur une apparente violation du Principe B du fait que l'énoncé contient un pronom fort, non anaphorique, lié dans son domaine propositionnel (Zribi-Hertz (62)).

- (101) (a) Pierre_i a bavé sur *lui*_i
 (b) *Pierre_i a bavé dessus *pro*_i

Observons qu'en (101a), de même qu'en (73) et (77), il y a *coréférence* entre le SN sujet et le SN objet ou la préposition orpheline, comme dans les constructions à possession inaliénable *sans* datif *ni* génitif, dont le nom partie du corps en position objet est lié à son possesseur en position sujet :

- (102) (a) il_i a levé *la main*_i
 (b) il_i est tombé sur *les genoux*_i

Selon Kayne, les prépositions orphelines seraient générées sans objet, donc sans *pro*, que l'objet implicite soit à caractère humain ou non humain, contrairement à ce qu'énonce Zribi-Hertz à l'effet que l'argument implicite des prépositions orphelines est « foncièrement » à caractère non humain et que les prépositions orphelines doivent gouverner un SN lexical ou pronominal si l'argument implicite est à caractère humain. Contrairement aussi à l'analyse de Rizzi selon laquelle la préposition autoriserait *pro* objet à caractère inanimé en français. L'hypothèse de Kayne, comme l'analyse de Sachs, évite le problème soulevé par l'analyse de Zribi-Hertz concernant la perte de l'élément *de* des prépositions complexes à caractère non humain employées sans complément (cf. 90 et 96). Rappelons que Zribi-Hertz justifie la perte de cet élément en invoquant le caractère incolore de cette préposition, ce qui la rendrait optionnelle. La cliticisation dative des constructions orphelines, comme celle des constructions à possession inaliénable, serait justifiée par des structures prédicatives où l'objet paraît comme « affecté » par l'action ou l'état auquel il réfère ou marqué du rôle BUT. Sans clitique ni datif, les constructions orphelines à caractère animé expriment un lieu parallèlement aux structures orphelines à caractère inanimé et aux SP locatifs dont l'argument inexprimé est lié au contexte linguistique ou pragmatique.

En conclusion, l'argument implicite des prépositions orphelines semble, d'une part, être facultatif ou *optionnel* dans le sens de Rizzi (1986a : 519), i.e. *sans* position structurale, et d'autre part, à caractère [\pm humain] (cf. 92).

Mentionnons que selon Rizzi, un objet optionnel est un objet sans position structurale vide ou phonologiquement nulle, donc sans *pro*, tel l'objet du verbe *eat* en anglais, et ce, en

raison de la morphologie du verbe n'autorisant aucune occurrence de *pro* dans cette langue, ce qui n'empêche pas toutefois la réalisation d'un objet (Zribi-Hertz (22a/23a)) :

- (103) Someone ate on this table
 (104) Someone ate peanuts on this table

De sorte que l'objet du verbe en (103) est sous-entendu parce que saturé dans le lexique et prend, en contexte, une interprétation arbitraire, parallèlement à l'objet implicite *pro* projeté dans la syntaxe en (74a). Même chose pour les structures orphelines générées sans objet mais dont l'argument peut aussi être réalisé (cf. 90 et 91), à la différence que l'argument sous-entendu prend, dans ce cas, une interprétation définie parce lié à un élément du contexte linguistique ou pragmatique, parallèlement aux noms locatifs sans argument réalisé (cf. 94).

Enfin, les prépositions orphelines (cf. 93), de même que les noms locatifs (cf. 94), apparaissent comme des mots relationnels mettant en cause une relation partie-tout, parallèlement aux noms parties du corps impliqués dans les constructions à possession inaliénable exprimant une relation possédé-posseur (cf. 95). Ce parallèle sémantique se manifeste ouvertement en Hausa, comme nous le verrons dans l'analyse des prépositions orphelines de Tuller (1991).

À la lumière de ces faits, l'hypothèse de Zribi-Hertz selon laquelle les prépositions complexes perdent leur *de* final lorsqu'elles sont employées comme prépositions orphelines suggère plutôt que les prépositions complexes sont *décomposables* (SN, SP) et que leur argument, si non réalisé, est *sous-entendu*, comme c'est le cas, par exemple, pour les SP

locatifs de structure similaire aux prépositions complexes à caractère locatif, mais de nature plus concrète (cf. 105).

- (105) J'ai sonné à *la porte* (de la maison /*d'elle/*sa porte).
 On m'a invité à passer *au salon*.
 On m'a fait monter à *l'étage*.
 Je suis même allé *au grenier*.

Considérant comme exceptionnels les contextes en (73), de même que celui en (106), Tuller (1991), dans une analyse comparative sur les prépositions et noms orphelins, rend compte de la grammaticalité de ces énoncés en invoquant, comme dans les analyses traditionnelles, la fonction *adverbiale* des prépositions et lieux de position.

- (106) Jean préfère porter le bébé *devant*

D'autre part, l'analyse révèle que les orphelins locatifs en Hausa sont de forme *apparentée* aux noms parties du corps dont ils sont *dérivés*, comme on peut l'observer dans l'exemple suivant :

- | | | |
|-------|---|-----------------------|
| (107) | <i>cikii</i> 'estomac' | (nom partie du corps) |
| | <i>ciki</i> 'dans, à l'intérieur de, parmi' | (nom locatif) |

2.2 Tuller, 1991

2.2.1 Résumé

Dans un article intitulé *Noms et prépositions à fonction adverbiale : une comparaison entre l'anglais, le français et le Hausa*, Tuller (1991) offre une analyse comparative des têtes lexicales prépositionnelles ou nominales employées *sans* complément en anglais, en

français et en Hausa. À la suite de Zribi-Hertz, Tuller utilise le terme « orphelins » pour désigner ces têtes sans complément. Au fondement de l'analyse, des processus lexicaux et syntaxiques interagissant avec des conditions sémantiques.

L'auteure montre d'abord qu'il n'existe aucune corrélation biunivoque entre la notion sémantique d'adverbe et sa réalisation syntaxique (cf. 108), phénomène comparable à la notion sémantique de prédicat qui prend des manifestations syntaxiques diverses (cf. 109).

- (108) (a) Ils sont venus [_{sn} le dimanche d'avant]
 (b) Ils sont venus [_s quand on ne s'y attendait pas]
 (c) Ils sont venus [_{sp} avec leur vieille 2CV] / [_{sp} par les petites routes]
 (d) Ils sont venus [_{sa} rapidement / vite]
- (109) (a) Bill is [_{sa} absolutely carazy]
 (b) John finds [Bill [_{sa} absolutely crazy]]
 (c) That man is [_{sp} on my ship]
 (d) I don't want [that man [_{sp} on my ship]]
 (e) Her brother [_{sv} opened the door]
 (f) Mary had [her brother [_{sv} open the door]]
 (g) Bill is [_{sn} an idiot]
 (h) I consider [Bill [_{sn} an idiot]]

En d'autres mots, la fonction adverbiale (modificateur de phrase ou de SV) ne correspond pas à une catégorie syntaxique donnée et peut être remplie par un SN, une phrase, un SP ou un SA (cf. 108). De sorte que la fonction sémantique adverbiale n'est pas égale à la catégorie syntaxique adverbe.

Tuller montre ensuite qu'en Hausa, les noms parties du corps ont une fonction *locative* et peuvent, dans ce cas, être *orphelins*, contrairement aux vraies prépositions (cf. Tuller, 1986). En (110), on observe des mots désignant un nom partie du corps et leur contrepartie locative et en (111), des prépositions qui ne peuvent être orphelines.

(110)	Nom partie du corps baayaa ‘dos’ cikii ‘estomac’ gàbaa ‘devant du corps’ kai ‘tête’ KàrKashii ‘le dessous’	Nom locatif baaya ‘derrière; après’ ciki ‘dans, à l’intérieur de, parmi’ gàba ‘devant, avant; au-delà de’ kai ‘sur; à propos de; parce que’ KàrKashi ‘sous, dessous’
(111)	raanaa ‘soleil’ Kasaa ‘terre’ idoo ‘œil’	dà raana ‘à midi’ à Kasà ‘par terre’ à ido ‘dans l’œil’

Afin de montrer l’identité *nominale* des noms locatifs dérivés des noms parties du corps, Tuller offre des exemples en emploi, mettant en parallèle ces noms locatifs et de vraies prépositions :

- (112) (a) sunàa *baayanmù* / *sà* / *tà* / ...
 Infl **dos-de-nous** / lui / elle
 ‘Ils sont derrière nous / lui / elle’
- (b) sun zoo *dà muu* / *shii* / *ita* / ...
 Infl venir **avec nous** / lui / elle
 ‘Ils sont venus avec nous / lui / elle’
- (c) sun saà kuDii (à) *KàrKashi*(n)* gadoo
 Infl mettre argent **à dessous-de lit**
 ‘Ils ont mis l’argent sous le lit’
- (d) sun zoo (*à) *dàgà* (*n) kàasuwaa
 Infl venir **de marché**
 ‘Ils sont venus du marché’

On observe que les noms locatifs dérivés des noms parties du corps demandent un complément pronominal génitif (cf. 112a), alors que les prépositions ont un complément pronominal indépendant (cf. 112b). Les noms locatifs peuvent aussi être précédés de la

préposition *à* et le complément nominal exiger un « lieu génitif », noté *-n*, (cf. 112c), tandis que les prépositions ne demandent ni *à* ni élément lieu (cf. 112d).

Tuller présente aussi les noms locatifs dans des emplois *orphelins* (cf. 113), contrairement aux prépositions qui ne peuvent être orphelines (cf. 114).

- (113) (a) sunàa *baaya*
Infl **dos**
'Ils sont derrière'
- (b) Kaa karàntà littaa^{fin} Haliimà? ii, mun rigaa mun yi màganàa à *kai*
Infl lire livre-de oui Infl déjà Infl faire **parole à tête**
'As-tu lu le livre de Halima? Oui, nous en avons déjà parlé'
- (114) (a) sun zoo *dà* *(shii)
Infl venir **avec lui**
'Ils sont venus avec lui'
- (b) kun tàfi kàasu^{waa} yaù? —ii, yànz^u-yànz^u mun zoo *dàgà* *(can)
Infl aller marché aujourd'hui oui maintenant Infl venir **de là-bas**
'Êtes-vous allés au marché aujourd'hui? —Oui, nous en venons à l'instant'

À la suite de Zribi-Hertz, l'auteure soutient que toutes les prépositions (sauf *à*, *de*, *par*, *en*, *vers* et *chez*) et les noms de prépositions complexes peuvent être orphelins en français. Elle souligne également que l'acceptabilité des énoncés avec orphelins est moins bonne pour certains locuteurs, notée % pour variété dialectale, lorsque le « complément logique » de l'orphelin, désignant « ce qui correspond au complément des prépositions et des noms orphelins », est à caractère humain¹⁰ :

¹⁰ Les énoncés avec orphelins à caractère humain sont généralement acceptés dans des dialectes caractérisés de « populaires ». Selon Tuller, ces faits sont à la base des analyses traditionnelles des orphelins en français, dont celle de Zribi-Hertz (1984). Au fondement de ces analyses, le français n'a pas de pronoms objets neutres. Le Hausa, sans dialecte populaire où l'antécédent peut être humain,

- (115) (a) Ce puits semble avoir une profondeur vertigineuse,
mais Pierre est déjà descendu *jusqu'au fond* (*de lui)
(b) Cette valise, j'étais venu *avec* (?elle)
Marie, j'étais venu *avec elle* / %avec

Pour ce qui est de l'anglais, plusieurs prépositions et noms de prépositions complexes seraient susceptibles d'être orphelins :

- (116) (a) The dog jumped *over*
(b) We are all *in favor*
(c) A car drove *past*
(d) Why didn't you come *before*?

Tuller mentionne que les grammairiens traditionnels du français comme de l'anglais, tels Chevalier et *al.* (1964), Grevisse (1969), Jespersen (1954), Quirk et *al.* (1985), décrivent les orphelins en termes de « prépositions employées adverbiallement » ou « adverbies prépositionnels », et ce, bien que la fonction sémantique adverbiale n'ait pas d'identité catégorielle spécifique.

Chez Grévisse (1986), on présente les orphelins sous la rubrique « prépositions à régime implicite » dans le chapitre consacré aux prépositions et dans le chapitre consacré à l'adverbe où il est dit que « plusieurs adverbies mentionnés ci-dessus [adverbies de lieu]

éprouve le même genre de contrainte sur l'antécédent de l'orphelin même si les pronoms objets dans cette langue sont à caractère [\pm humain] :

- i sunàa baayansà
 Infl derrière-lui
 'Ils sont derrière lui', le pronom *lui* peut être une personne, une chose, un animal.
- ii wannàn littaañii, mun riigaa yi màganàa à kânsà / kai
 ce livre Infl déjà Infl faire parole à tête-sa / tête
 'Ce livre, nous avons déjà parlé sur lui / dessus'
- iii wannàn yaaròo, mun riigaa mun yi màganàa à kânsà / *kai
 ce enfant Infl déjà Infl faire parole à tête-sa / tête
 'Cet enfant, nous en avons déjà parlé'

Selon Tuller, l'analyse des faits de pronominalisation en français est inappropriée.

peuvent être considérés comme des prépositions à régime implicite ». Les considérations de Jespersen sur les orphelins en anglais sont différentes. Selon lui, « la relation entre les prépositions orphelines et les prépositions avec complément est exactement la même que celle qui existe entre un verbe intransitif et transitif ». Ces considérations se retrouvent chez Quirk et *al.* (1985 : 714). Selon l'auteure, les propos de Grévisse et de Jespersen seraient plutôt justes.

Mettant en opposition le Hausa et le français d'une part et l'anglais d'autre part, Tuller soutient qu'en français et en Hausa, il est *évident* que, du point de vue interprétatif, un orphelin puisse avoir un antécédent comme complément manquant. Par exemple, en (117), les éléments topicalisés correspondraient au complément logique des orphelins *avec* en français et *KàrKashi* en Hausa.

- (117) (a) *Cette valise, j'étais venu avec*
 (b) *teebùr can, inaa tsàmaanii yaàraa sun Booyè KàrKashi*
 table là Infl penser enfants Infl cacher dessous
 'Cette table-là, je pense que les enfants se sont cachés dessous'

A priori, il semblerait que les orphelins anglais puissent aussi avoir un antécédent comme complément manquant (cf. 118), mais d'autres exemples révèlent que l'acceptabilité est plus ou moins bonne (cf. 119).

- (118) (a) *While we visited the museum, John waited outside*
 (b) *We were walking down the street when a car drove past*
- (119) (a) *?This house has ghosts inside*
 (b) **When I see a bench, I jump over*
 (c) **Now, as for John's campfire, why don't we go sit around*

Tel que noté par Zribi-Hertz, des énoncés comme ceux en (119b et c) ne permettraient

aucune relation entre le complément manquant et le SN de la phrase précédente. Selon Tuller, ces faits sont à rapprocher des énoncés avec verbe transitif employé intransitivement (cf. 120), offrant un antécédent pertinent à l'orphelin, mais qui ne peut être le complément logique, comme en (119).

- (120) (a) When I see a piece of chocolat lying around, I *eat*
 (b) When my mother-in-law prepares a big meal, I *eat*

Du point de vue syntaxique, Tuller rappelle que le français comme l'anglais possède deux stratégies de relativisation : une première dite standard sans reprise pronominale de l'élément relativisé et une seconde dite populaire avec reprise pronominale de l'élément relativisé, permettant la relativisation à partir d'un îlot syntaxique, comme illustré en (121 et 122).

- (121) (a) l'homme que Marie lui a parlé
 (b) l'homme que je me demande [qui peut bien *(l')aimer]
 (c) l'homme que tu admets [le fait que je connais sa sœur]
- (122) (a) the man who John saw him
 (b) the man who nobody knows [why Mary married *(him)]
 (c) the man who you admit [the fact that I know his sister]

Parallèlement à Zribi-Hertz, Tuller énonce que le régime implicite des orphelins sert de reprise pronominale dans les relatives en français (cf. 123). En (121), la reprise pronominale se manifeste par un pronom lexical et en (123), dans le régime implicite.

- (123) (a) voici la maison que Marie est passée *devant* ____
 (b) la fille que je connais bien [le type qui sort *avec* ____]
 (c) le lit que personne ne sait [qui a dormi *dessus* ____]

Pour sa part, le Hausa manifesterait les mêmes faits que le français dans des constructions relatives semblables à celles du français (cf. Tuller, 1986)¹¹ :

- (124) littaaɓin dà Ali ya san [wàa ya yi màgànaa à kai ____]
 ‘le livre que Ali sait qui a parlé dessus’

Quant à l’anglais, le complément manquant d’une préposition ou d’un nom orphelin ne pourrait remplacer un pronom dans des relatives avec reprise pronominale :

- (125) *the amendment that we were all greatly in favor
 *the table that I wanted to read [the books that are
 behind / below / beneath / on top]

À la lumière de ces faits, Tuller énonce que les orphelins en français semblent avoir un régime manifesté syntaxiquement et sémantiquement, contrairement aux orphelins en anglais. D’où l’opposition selon laquelle les orphelins en français et en Hausa sont formés d’une tête lexicale (nom ou préposition) dont le complément structural est sans contenu phonologique, i.e. un pronom zéro désigné par *pro*, qui doit être identifié par un élément nominal précédent, contrairement aux orphelins en anglais formés d’une tête lexicale (nom ou préposition) intransitive, i.e. sans complément logique et syntaxique (cf. 126).

¹¹ Une deuxième construction relative affiche la présence structurale du régime implicite des orphelins, permettant une reprise pronominale autorisant l’extraction de l’objet d’une préposition ou d’un nom :

- i (a) *wàa ka karàntà [littaaɓii ____] ?
 qui Infl lire livre
 ‘Tu as lu le livre de qui?’
 (b) wàa ka karàntà [littaaɓinsà] ?
 qui Infl lire livre-son
 ‘Tu as lu le livre de qui?’

Quant aux noms locatifs, la reprise pronominale peut consister du régime implicite du nom orphelin :

- ii (a) mée ka saà gyàDaa à [cikinsà] / [ciki ____] ?
 Quoi Infl mettre arachide à estomac-son estomac
 ‘Dans quoi as-tu mis l’arachide?’
 ii (b) wàné littaaɓii ka yi màgànaa à [kànsà] / [kai ____] ?
 quel livre Infl faire parole à tête-sa tête
 ‘Sur quel livre as-tu parlé?’

- (126) (a) cette valise_i , je suis venu [_{sp} avec pro_i]
 (b) wannàn littaañii_i , mun yi màganaa à [_{sn} kai pro_i]
 ce livre Infl faire parole à tête
 ‘Ce livre, nous avons parlé dessus’
 (c) Why didn’t you come [_{sp} before] ?
 (d) We’re all greatly in [_{sn} favor]

Comme renforcement à cette divergence, Tuller cite une particularité sémantique propre aux orphelins en anglais : les prépositions et noms orphelins en anglais peuvent prendre une interprétation différente par rapport au sémantisme des mêmes éléments non orphelins. Par exemple, la préposition *around* peut signifier « autour de » ou « dans le coin ». Comme orphelin, cette préposition ne conserve que le sens « dans le coin » :

- (127) (a) We were sitting around the campfire (autour de)
 (b) There are very few taxis around here (dans le coin)
 (c) There are always taxis (all) around the train station (ambigu)
- (128) (a) We were sitting around (*autour de)
 (b) There weren’t any people around (*autour de)
 (c) There are always taxis around (*autour de)

Cette particularité sémantique propre aux processus lexicaux renforce l’hypothèse de Tuller à l’effet que la capacité de fonctionner intransitivement est particulière à chaque préposition et nom de préposition complexe en anglais (cf. 129 et 130), contrairement à *toutes* les prépositions en français, sauf les six déjà mentionnées, et *tous* les noms parties du corps locatifs en Hausa qui peuvent être *orphelins*.

- (129) (a) *Let’s take it with
 (b) *I bought it for
 (c) *You never told me you were against
 (d) *Why don’t you just take the present to tomorrow?

- (130) (a) You're getting close (to the hiding place)
 (b) His vote was contrary *(to mine)

L'auteure souligne que ces contraintes sur les prépositions et noms intransitifs en anglais sont similaires aux contraintes lexicales sur les verbes transitifs employés sans complément dans cette langue (cf. Rizzi, 1986a). En (131), il s'agit de la contrainte du « complément anaphorique nul » et en (132), de la contrainte de la « suppression de l'objet non spécifié ».

- (131) (a) Did you notice the way he was talking? Yes, I noticed
 (b) Did you observe the way he was talking? *Yes, I observed
 (c) So, what will happen now? Guess.
 (d) So, what will happen now? *Predict.
- (132) (a) What are you doing? I'm eating / writing / reading
 (b) What are you doing? *I'm hitting / handing out / sending

En résumé, en anglais, l'intransitivité des orphelins reposerait sur un processus lexical, alors qu'en français et en Hausa, un processus syntaxique aurait pour effet d'autoriser un complément non réalisé, rendant compte des différences sémantiques et syntaxiques dans ces langues.

Finalement, l'auteure présente les conditions permettant l'occurrence de *pro* dans un premier temps et des prépositions/noms intransitifs dans un deuxième temps. Elle rappelle les propos de Zribi-Hertz quant à la distribution des pronoms vides et des pronoms pleins (cf. 133/134).

- (133) (a) La table_i avait des tabourets tout autour _____i
 (b) La maison_i avait un potager derrière _____i et une cour devant _____i
 (c) Le cadavre_i avait une épée au travers _____i

- (d) Ce curieux télescope_i incite les passants à regarder dedans _____i
 (e) Cette forme noire_i, Pierre n'a tiré qu'à côté _____i
- (134) (a) Pierre_i a mis la serviette devant/derrière lui_i / * _____i
 (b) Pierre_i a ordonné à Marie de tirer sur lui_i / * _____i
 (c) Pierre_i a bavé sur lui_i / * _____i
 (d) Pierre_i n'a tiré qu'à côté de lui_i / * _____i

En (133), les pronoms vides ou zéro à caractère non humain peuvent référer au sujet à caractère non humain dans la même proposition et l'inverse pour les pronoms zéro à caractère humain en (134). Selon Zribi-Hertz, ces faits relèvent de la complémentarité dans la distribution des pronoms en français. Tuller rappelle aussi que la restriction sémantique imposée par Zribi-Hertz sur le caractère non humain du pronom zéro « paraît agir plus fortement » lorsque l'antécédent est en position argument que non-argument (% *Marie, j'étais venu avec pro*).

Observant que l'agrammaticalité des pronoms zéros en (134) reposerait sur le fait que ces pronoms sont à caractère humain alors que ces énoncés sont rejetés par des locuteurs qui dans leur registre/dialecte acceptent des pronoms zéros à caractère humain, Tuller présente d'autres énoncés, parallèles à ceux en (134), avec pronom zéro à caractère non humain :

- (135) (a) Le Coran_i dit qu'on devrait prier *avec* _____j / *_i
 (b) Ce livre_i ne te laisse pas sortir *sans* _____j / *_i

L'auteure rappelle ensuite les conditions permettant l'occurrence de *pro* à travers les langues : *pro* doit être identifié, i.e. coïncidé avec un élément ayant les traits de genre, de

nombre et de personne, et l'antécédent qui identifie *pro* est soit un élément topique réalisé soit un élément topique nul lui-même identifié par un élément du discours (cf. 136).

- (136) (a) [Cette valise_i], Pierre a bavé dessus *pro*_i
 (b) Qu'est-ce qu'elle a ma valise?
 [TOP e_i], Pierre a bavé dessus *pro*_i

Tuller rappelle aussi une autre contrainte à laquelle sont soumises les langues à *pro* (cf. Tuller, 1986 : chap. 3) : « les relations d'identification sont strictement biunivoques ». Autrement dit, un seul identificateur pour chaque élément identifié et l'inverse.

Considérant le Hausa dont les pronoms objets directs peuvent être des pronoms zéros :

- (137) kaa karàntà littaañ_j ? Inaa tsàmaanìì Kur'aañìì_i yaa_i cèè mó karàntaa *pro*_j/*i
 Infl lire livre-le Infl penser Coran Infl dire nous lire
 'As-tu lu le livre?' 'Le Coran dit que nous devrions (le) lire'

L'analyse révèle qu'en (137), l'identificateur de *pro* est *le livre* qui se trouve dans le discours précédent et ne peut être *Le Coran* en position sujet parce que ce SN, déjà coïncidé avec l'inflexion (Infl) qui porte les traits d'accord avec le sujet, est non disponible pour identifier *pro* en raison de la biunivocité des relations d'identification.

En conclusion, « un sujet coïncidé avec l'inflexion [...] ne sera jamais un identificateur potentiel de *pro*. » C'est la raison pour laquelle les éléments *pro*_i en (134) et (135) seraient illicites : le sujet est non disponible comme identificateur de *pro* car le sujet est déjà en relation d'identification avec l'inflexion. Si l'identificateur de *pro* était un élément autre que le sujet, *pro* serait acceptable :

- (138) Pierre_i a bavé dessus *pro*_j/*i

Quant aux restrictions sémantiques sur les prépositions et noms intransitifs, comme les conditions sur l'occurrence de *pro* interdisent la coréférence entre *pro* et un sujet, Tuller énonce que les constructions en (133) ne renferment aucun pronom zéro et que ces constructions renferment une préposition intransitive par analogie à des constructions similaires en anglais :

- (139) (a) La maison avait un potager *derrière* et un jardin *devant*
 (b) The house has a garden *in front* and a courtyard *in back*

Afin de justifier l'emploi incorrect de prépositions intransitives en (134) et (135), Tuller pose une condition sémantique régissant l'emploi des prépositions intransitives, tenant compte de la personnification des éléments sujets en (135) : « Les prépositions et noms de position intransitifs indiquent une relation dans l'espace par rapport à un objet statique (et non pas mobile), sauf si le terme sujet de cette relation est lui aussi mobile. » Considérant les énoncés suivants :

- (140) (a) *Le cadavre* avait des fleurs tout *autour*
 (b) *Le train* avait des arbres tout *autour*
 (c) *Le train* avait des arbres tout autour *de lui*
- (141) (a) Jean préfère porter le bébé *devant*
 (b) John prefers to carry the baby *in front*

En (140a), le nom de position intransitif marque une relation spatiale par rapport à l'élément immobile *Le cadavre*, de même qu'en (140b). Dans le cas où il y a emploi d'une préposition transitive et donc, présence d'un complément pronominal en position objet de la préposition (cf. 140c), l'élément qui entre en relation avec la préposition peut être

mobile. Tuller rappelle qu'il s'agit d'une propriété lexicale et idiosyncrasique des mots que de fonctionner intransitivement.

Enfin, en (141), la préposition intransitive serait justifiée parce que « le terme sujet de cette relation est lui aussi mobile »; le terme sujet de la relation sémantique du mot de position est mobile et ce terme a une position fixe par rapport au deuxième terme.

La restriction sémantique d'une préposition intransitive/transitive énoncée par Tuller trouve justification dans une analyse sémantique de *avant* et *en avant* dans laquelle Vandeloise (1985) montre que « le terme sujet de *en avant* ne peut être perpétuellement statique, ce qui n'est pas le cas pour le terme sujet de *avant*. » (cf. 142).

- (142) (a) Le curé est *avant* le ministre
 Le curé est *en avant*
 (b) Le peuplier est *avant* le chêne
 *Le peuplier est *en avant*

En conclusion, le français offrirait deux structures possibles aux prépositions et noms orphelins. La première, partagée avec le Hausa, consiste en une tête lexicale suivie de *pro* et une deuxième, partagée avec l'anglais, consiste en une préposition ou nom de préposition complexe lexicalement intransitif. L'anglais n'offrirait que cette possibilité. Cette analyse est fondée sur les conditions syntaxiques permettant l'occurrence de *pro*, de même que sur les conditions sémantiques régissant les mots de position intransitifs. Considérant les énoncés suivants :

- (143) (a) T'as vue Pierre? Avec Marie *devant* et Jean *derrière*,
 comment va-t-il s'en sortir?
 (b) *Did you see Peter? With Mary *in front* and John *in back*,
 how's he going to get out of it?

La condition sémantique sur les noms de position intransitifs demande un terme statique, or il n'y a aucun terme statique en (143). De sorte que l'emploi intransitif du terme de position est à exclure. En français, la structure avec *pro* serait autorisée, l'antécédent de *pro* n'étant pas le sujet, et en anglais, l'énoncé est agrammatical du fait que l'anglais n'offre que la structure intransitive.

2.2.2 Commentaires

Dans cette analyse comparative des têtes lexicales, prépositions ou noms, employées sans complément en français, en Hausa et en anglais, Tuller montre que les noms locatifs en Hausa, de forme apparentée aux noms parties du corps desquels ils sont dérivés (cf. 110), peuvent être orphelins (cf. 113), par opposition aux vraies prépositions (cf. 111) qui ne sont jamais orphelines (cf. 114). Mettant en opposition le français et le Hausa d'une part et l'anglais d'autre part, l'auteure énonce, à la suite de Zribi-Hertz, que toutes les prépositions (sauf *à, de, par, en, vers, chez*) et les noms de prépositions complexes peuvent être orphelins en français, i.e. apparaître sans complément logique et syntaxique, défini en termes d'antécédent d'un complément manquant, parallèlement au Hausa et contrairement à l'anglais (cf. 117 et 118/119).

Tuller soutient aussi, comme Zribi-Hertz, que les orphelins en français sont suivis de l'élément *pro* syntaxiquement actif. Ce pronom vide doit être identifié par un élément nominal précédent comme en Hausa (cf. 126a et b), contrairement aux orphelins à caractère intransitif en anglais (cf. 126c et d). Tuller fonde son argumentation sur les conditions syntaxiques permettant l'occurrence de *pro*, dont la biunivocité des relations

d'identification du pronom nul, et sur une condition sémantique régissant l'emploi des prépositions intransitives. Or, ces conditions entraînent le *changement* de catégorie grammaticale de l'orphelin lorsque le sujet est statique (cf. 140a et b) et la *transgression* du Principe B de la théorie du liage lorsque le sujet est mobile (cf. 140c). Et, comme nous le verrons, ces conditions semblent plutôt arbitraires pour rendre compte de l'argument implicite de l'orphelin.

La condition sémantique émise par Tuller fondée sur l'opposition statique/mobile du sujet de la relation est nécessaire pour rendre compte des contextes où l'argument à caractère humain ou personnifié de la préposition est en coréférence avec le sujet, donc lié dans son domaine propositionnel, et pour justifier le changement de catégorie grammaticale des éléments orphelins à caractère non humain dans des structures sans complément logique et syntaxique. Considérant les exemples suivants (Tuller (133/134)) :

- (144) (a) La table_i avait des tabourets tout autour _____i
 (b) La maison_i avait un potager derrière _____i et une cour devant _____i
 (c) Le cadavre_i avait une épée au travers _____i
 (d) Ce curieux télescope_i incite les passants à regarder dedans _____i
 (e) Cette forme noire_i, Pierre n'a tiré qu'à côté _____i
- (145) (a) Pierre_i a mis la serviette devant/derrière lui_i / * _____i
 (b) Pierre_i a ordonné à Marie de tirer sur lui_i / * _____i
 (c) Pierre_i a bavé sur lui_i / * _____i
 (d) Pierre_i n'a tiré qu'à côté de lui_i / * _____i

En (144), comme la biunivocité des relations d'identification interdit la coréférence entre *pro* et le sujet et que le sujet de la relation est statique, la préposition serait à valeur adverbiale, et ce, par analogie à des constructions similaires en anglais, soumises aux

mêmes contraintes lexicales que les verbes transitifs employés sans complément (cf. 131 et 132) dans cette langue (Tuller (139a/b)) :

- (146) (a) La maison avait un potager *derrière* et un jardin *devant*
 (b) The house has a garden *in front* and a courtyard *in back*

Rappelons que l'anglais, par opposition au français, n'est pas une langue à sujet/objet nul. De sorte que l'objet du verbe en (131a et c) et (132a), saturé dans le lexique plutôt que dans la syntaxe, est sans position structurale et prend une interprétation arbitraire (cf. Rizzi, 1986a : 519). Même phénomène pour l'objet de la préposition en (146b). D'où l'hypothèse de l'emploi adverbial de la préposition en français entraînant le changement de catégorie grammaticale de l'élément. Notons cependant que la préposition en français, avec ou sans argument réalisé, semble conserver le *même* sens (cf. 144b/145a), contrairement aux prépositions en anglais (cf. 127/128).

Par contre, en (145), l'emploi adverbial de la préposition serait exclu du fait que le sujet de la relation est mobile, justifiant l'emploi d'un complément pronominal. Même analyse en (147c) où le sujet personnifié est mobile, par opposition à (147a et b) où le sujet est statique et la préposition à valeur adverbiale (Tuller (140)). Fondamentalement, cette analyse *contrevient* au Principe B : le pronom et son antécédent appartiennent au même domaine propositionnel, alors qu'un pronom doit être libre dans son domaine propositionnel.

- (147) (a) *Le cadavre* avait des fleurs tout *autour*
 (b) *Le train* avait des arbres tout *autour*
 (c) *Le train* avait des arbres tout *autour de lui*

Considérant l'exemple qui suit (Tuller (135a)), parallèle à (145a) selon Tuller, à la différence que le pronom zéro est à caractère non humain :

(148) Le Coran_i dit qu'on devrait prier avec *pro*_j (**pro*_i / **lui*_i)

L'emploi adverbial de la préposition serait exclu pour la même raison qu'en (147c), mais l'analyse révèle que la préposition est suivie de *pro* alors que, logiquement, on s'attendrait au pronom lexical *lui* compte tenu de la personnification du sujet comme en (147c); l'identificateur de *pro* appartient au contexte linguistique ou pragmatique, d'où l'indice *j*, parce que le sujet *Le Coran* est non disponible pour identifier *pro*. Or, si *Le Coran* apparaissait en position topique, donc en position A' ou non argumentale (cf. 149), plutôt qu'en position sujet, il pourrait, dans ce cas, servir d'antécédent à l'élément *pro*, comme dans les exemples en (150) issus de Tuller (cf. 136).

(149) [Le Coran_i], on devrait prier avec *pro*_i

(150) (a) [Cette valise_i], Pierre a bavé dessus *pro*_i
 (b) Qu'est-ce qu'elle a ma valise?
 [TOP e_i], Pierre a bavé dessus *pro*_i

De sorte que les conditions portant sur l'opposition statique/mobile du sujet et la biunivocité des relations d'identification de *pro* apparaissent plutôt arbitraires pour rendre compte de l'objet implicite des orphelins.

Considérant l'identification de l'argument implicite de la préposition, Tuller (1986, chap. 3) énonce, à la suite de Rizzi (1986a), que la préposition est une tête autorisant *pro* en français. Mais, contrairement à l'hypothèse de Rizzi selon laquelle la préposition porterait les traits grammaticaux (sans contenu phonologique ni marque morphologique) autorisant l'identification de *pro* objet de la préposition, Tuller énonce que le contenu référentiel de

pro peut être identifié par un élément autre que celui qui l'autorise si cet élément n'est pas nominal.

Dans le cas qui nous concerne, comme *pro* est autorisé par une préposition, il serait alors identifié soit par un élément topique lexical si lié dans la phrase (cf. 150a), soit par un élément topique nul récupéré dans le contexte linguistique ou discursif si lié à l'extérieur de la phrase (cf. 150b). Cette hypothèse rappelle celle de Zribi-Hertz émise en termes de variable, sans les contraintes de sous-jacence.

Rappelons que la grammaire GB identifie une catégorie vide comme en (150b) comme un opérateur non réalisé autorisant la présence d'une autre catégorie vide laissée par le *déplacement* d'un constituant en position [Spec, CP]. Un constituant déplacé laisse une trace liée à son antécédent. Cette trace est soumise au Principe C selon lequel une expression référentielle est libre *partout* (cf. Haegeman, 1994 : 464-65). Considérant (150b), l'opérateur topique non réalisé pourrait servir à l'identification de l'objet non réalisé de l'orphelin lié à l'extérieur de la phrase. De même, en (151), le constituant non réalisé, soit *t*, est lié à son antécédent *op* non réalisé et déplacé. Par le Principe B, l'objet non réalisé ne peut être coréférentiel avec le sujet.

(151) [_{cp} op_i [_{ip} Pierre_j a bavé dessus t_i / *_j]]

Or, les orphelins en français ne manifestent *aucun* déplacement de constituant, tel que démontré par Zribi-Hertz. L'argument manquant est identifié comme étant *pro*, complément structural sans contenu phonologique, soumis au Principe B, selon lequel un pronominal doit être libre dans sa catégorie gouvernante. De sorte que le topique lexical et

la catégorie vide en (150) seraient générés en position d'adjonction à IP' (ou S') comme dans les structures disloquées. L'élément *pro* servirait de reprise pronominale à l'élément adjoint associé à la dislocation. Ces structures se présentent donc parallèlement aux stratégies résomptives en français dialectal où l'argument implicite sert de reprise pronominale à l'élément relativisé (cf. Tuller (123)).

En résumé, Tuller identifie trois structures aux prépositions et noms de prépositions complexes en français. Premièrement, une structure non orpheline avec pronom lexical lorsque l'argument implicite est à caractère humain, donc mobile, ou du moins manifeste la mobilité comme *Le train* en (147c), sinon aucun pronom lexical n'apparaît lorsque l'antécédent est à caractère non humain, ce qui n'est pas sans rappeler la position de Zribi-Hertz (cf. 58/59). Rappelons aussi la transgression du Principe B en (147c). Deuxièmement, une structure orpheline avec *pro* à la condition que l'antécédent de *pro* ne soit pas le sujet. Enfin, l'analyse entraîne la préposition dans des structures à fonction adverbiale par analogie à des structures similaires en anglais, provoquant le changement de catégorie grammaticale de la préposition ou du nom de position lorsque le sujet de la relation est statique ou « lui aussi mobile ». De sorte qu'en (144), les prépositions seraient à valeur adverbiale comme le suggèrent les analyses traditionnelles. Même chose dans le contexte (a) suivant de Tuller (cf. 141)) :

- (152) (a) Jean préfère porter le bébé *devant*
 (b) John prefers to carry the baby *in front*

Dans tous ces exemples, il apparaît pourtant *évident*, pour reprendre un terme de Tuller, que les orphelins en français, contrairement aux prépositions intransitives en anglais, ont un

complément *logique*, i.e. peuvent être interprétés comme ayant un antécédent à leur complément manquant. En fait, il est aussi évident que les orphelins en français sont en « relation » avec un élément de la phrase ou du discours que ne le sont, par exemple, les noms parties du corps avec un argument possesseur. Considérant les énoncés suivants parallèles à ceux en (144a) et (152a) :

- (153) La table avait des tabourets tout *autour*
 (154) Le chanteur avait des fans tout *autour de lui*
 (155) Pierre avait mal à *la tête*
 (156) Jean préfère porter le bébé *devant / en avant / sur la poitrine*
 plutôt que *derrière / en arrière / dans le dos*

En (153), le nom de position *autour* exprime un lieu en lien avec le sujet *table*, de la même manière que *autour* exprime un lieu lié à *Le chanteur* en (154). De la même façon, le nom partie du corps *tête* est lié au sujet *Pierre* en (155). Même chose en (156) où les éléments *devant, en avant, derrière, en arrière* renvoient à un lieu non distinct de *Jean* au même titre que les noms parties du corps *poitrine* et *dos*. De sorte que les orphelins en français semblent *partager* avec les noms parties du corps une *certaine* identité nominale et un *même* sens locatif, parallèlement aux noms orphelins en Hausa issus des noms parties du corps (Tuller (110)) :

- | | | |
|-------|--|--|
| (157) | Nom partie du corps
baayaa ‘dos’
cikii ‘estomac’
gàbaa ‘devant du corps’
kai ‘tête’
KàrKashii ‘le dessous’ | Nom locatif
baaya ‘derrière; après’
ciki ‘dans, à l’intérieur de, parmi’
gàba ‘devant, avant; au-delà de’
kai ‘sur; à propos de; parce que’
KàrKashi ‘sous, dessous’ |
|-------|--|--|

De même, les orphelins en français semblent adopter le *même* comportement que les noms locatifs en Hausa : les noms de prépositions complexes ou prépositions (sauf *à*, *de*, *chez*, *vers*, *par* et *en*) apparaissent aussi sans complément (cf. 158/159 (Tuller (113a))) ou avec complément pronominal génitif (cf. 160/161 (Tuller (112a))), comme ils apparaissent précédés de l'élément *à* et suivis de l'élément *de* (cf. 162/163 (Tuller (112c))), marquant le caractère relationnel de l'élément.

- (158) (a) La maison avait un jardin *devant*
 (b) Jean porte son sac *derrière*
- (159) sunàa *baaya*
 Infl **dos**
 'Ils sont derrière'
- (160) Pierre a mis le coussin derrière *lui*
- (161) sunàa *baayanmù / sà / tà / ...*
 Infl **dos-de-nous** / lui / elle
 'Ils sont derrière nous / lui / elle'
- (162) (a) Pierre a tapé *à côté de* *lui*
 (b) Le train avait des arbres *autour* (à le tour) *de lui*
- (163) sun saà kuDii (à) *KàrKashi*(n)* gadoo
 Infl mettre argent **à dessous-de lit**
 'Ils ont mis l'argent sous le lit'

Ce comportement s'oppose à celui des vraies prépositions qui ne sont jamais à fonction locative (cf. 111) ni orphelines (cf. 112b et d) et dont le complément, sans *à* ni *de*, est indépendant (cf. 114)¹².

¹² Le comportement du Hausa est partagé par d'autres langues africaines telles le Gude, le Bole, etc. Holmberg (2002) offre une analyse comparative des expressions locatives du Zina Kotoko et de l'anglais.

Ces faits sont à rapprocher de l'hypothèse de Kayne énonçant, contrairement à Zribi-Hertz, que les prépositions orphelines en français sont générées *sans* objet, donc sans *pro*, (cf. 81 et 82) et que leur argument implicite est à caractère [\pm humain] (cf. 90 et 91). De même que de l'analyse de Sachs selon laquelle les prépositions orphelines expriment un *lieu* dans les constructions sans clitique datif (cf. 93), parallèlement aux SP locatifs dont l'argument inexprimé est identifié pragmatiquement (cf. 94) et aux noms parties du corps liés à un argument possesseur datif dans les constructions à possession inaliénable (cf. 95).

Ces faits renforcent donc l'hypothèse à l'effet que l'argument implicite des prépositions orphelines en français est *optionnel*, i.e. *sans* position structurale vide, et à caractère [\pm humain] (cf. 158). Contrairement aux orphelins en anglais qui prennent une interprétation différente (cf. 127/128) ou arbitraire (cf. 146b), l'argument implicite des orphelins en français semble soumis à une interprétation *définie* parce que lié à un élément du contexte linguistique ou pragmatique, de façon similaire à l'argument non réalisé des noms locatifs (cf. 105) et à l'argument implicite des noms parties du corps employés sans datif ni génitif, donc sans *lui* ni *de* (cf. 102). D'où le caractère *relationnel* des orphelins en français mettant en cause une relation *partie-tout*, parallèlement aux noms parties du corps dans les constructions à possession inaliénable exprimant une relation possédé-possesseur (cf. 155 et 156).

Ces faits renforcent également l'hypothèse selon laquelle les prépositions complexes sont *décomposables* (SN, SP), parallèlement aux SP locatifs de structure similaire mais de nature plus concrète (cf. 105). La *tête* du syntagme de lieu serait soit une préposition soit un nom locatif, tel qu'énoncé par Ruwet (1969) dans un article portant sur l'unification des

compléments de lieu en français. L'auteur y offre une analyse des expressions locatives sans *pro* ni fonction adverbiale et montre que les prépositions complexes (*au dessus de...*) seraient issues de noms *relationnels* parallèlement au noms de lieu à caractère *abstrait* (*à l'abri de...*).

2.3 Ruwet, 1969

2.3.1 Résumé

Dans un article intitulé *À propos des prépositions de lieu en français*, Ruwet (1969) propose une analyse des prépositions de lieu en français selon l'approche générative transformationnelle, i.e. en postulant l'existence d'une structure profonde plus abstraite, sous-jacente à la structure de surface ou superficielle des phrases.

À partir de la question *Où est le livre?* (cf. 164) et des réponses possibles à cette question (cf. 165), Ruwet tente de montrer qu'un *à* est *sous-jacent* aux SP compléments de lieu dont la structure superficielle comporte une préposition suivie d'un SN.

- (164) Où est le livre?
- (165) (a) Le livre est à la bibliothèque
 (b) Le livre est sur la table
 (c) Le livre est sous cette pile de dossiers
 (d) Le livre est dans le tiroir
 (e) Le livre est contre le mur
 (f) Le livre est devant le fichier
 (g) Le livre est derrière la lampe

De sorte que la structure profonde de (165b) serait celle apparaissant en (166).

(166) Le livre est à *dessus* la table

L'auteur tente également de montrer qu'il y a identité entre *sur* et *dessus*, *dans* et *dedans*, etc., et que c'est la forme « pleine », soit la seconde, qui est sous-jacente ou *fondamentale*.

- (167) (a) Le livre est *au dessus de* l'armoire
 (b) Le livre est à *côté du* fichier
 (c) La voiture est à *l'abri de* la pluie

Selon l'analyse, à se différencierait des autres prépositions de lieu et la structure profonde des exemples en (165b à g) s'apparenterait à celles apparaissant en (167).

Dans un premier temps, l'auteur montre que le comportement de à est asymétrique par rapport à celui des autres prépositions : alors qu'il est possible de coordonner les prépositions de lieu qui ont un complément identique, il serait impossible de coordonner à à toute autre préposition (cf. 168 et 169).

- (168) (a) Il y avait des tas de flics devant et derrière nous
 (b) Où est la Mercedes? Elle doit être dans ou devant le garage
 (c) Il y a beaucoup de livres dans et sur l'armoire
- (169) (a) *Les flics grouillaient à et devant la Sorbonne
 (b) J'ai mis les bouteilles de bourbon au / dans le / sur le frigo
 (c) J'ai mis les bouteilles de bourbon dans et sur / *à et sur le frigo

Soutenant, à la suite de Chomsky (1957), qu'il est impossible de coordonner des constituants de nature syntaxique différente, Ruwet énonce que les exemples en (168) et (169) confirment que à se différencie de *sur*, *dans*, *devant*, etc. du point de vue catégoriel.

L'auteur montre ensuite que les phrases en (165) constitueraient non seulement des réponses possibles à la question (164), mais également aux questions spécifiques en (170), à l'exception de (170a).

- (170) (a) *À quoi est le livre?
 (b) Sur quoi est le livre?
 (c) Sous quoi est le livre?
 (d) Dans quoi est le livre?
 (e) Contre quoi est le livre?
 (f) Devant quoi est le livre?
 (g) Derrière quoi est le livre?

De même, si l'on pronominalisait les SN en (165), (170a) serait aussi exclu :

- (171) (a) *Le livre est à cela
 (b) ?Le livre est sur cela
 (c) ?Le livre est sous cela
 (d) ?Le livre est dans cela
 (e) ?Le livre est contre cela
 (f) ?Le livre est devant cela
 (g) ?Le livre est derrière cela

Ces exemples montreraient, eux aussi, la différence de comportement entre *à* et les autres prépositions de lieu (Prép_L). Cette différence de comportement serait à rapprocher du « fait que « *à* est la plus neutre, la plus « vide », de toutes ces prépositions, et que son emploi ne se limite pas, loin de là, aux seuls compléments de lieu » (Ruwet, 1969 : 118). Selon l'auteur, le contenu sémantique de *à* ne pourrait marquer par lui-même la valeur locative du complément qu'il introduit, d'où la nécessité pour le SN d'avoir une valeur

intrinsèquement locative¹³ lorsque précédé de *à* et d'où l'impossibilité pour *à* de précéder des SN locatifs animés ou humains ou des objets abstraits (cf. 172 et 173).

(172) Pierre était couché sur / contre / devant / *à Marie

- (173) (a) Ce film passe au cinéma de mon quartier
 (b) Ce genre de scène est fréquent dans le / *au cinéma de Fritz Lang
 (c) La preuve de ce théorème se trouve dans / *à (l'oeuvre de) Frege

À la lumière de ces faits, l'auteur pose que *à* apparaît *obligatoirement* dans tous les compléments de lieu et que, dans certains contextes, *à* est supprimé par une transformation tardive dans le contexte de droite / $_Prép_L$. Ce qui rendrait compte de la fonction de *à* marqueur de subordination dépourvu de contribution dans l'interprétation sémantique et de *à* $Prép_L$ participant à l'interprétation sémantique en fonction de la valeur locative intrinsèque du SN complément et, dans certains contextes, de la présence essentielle de *sur*, *dans*, etc. (cf. 172 et 173). Cette caractérisation de *à* rendrait compte aussi des faits de coordination : *à*, en structure profonde, contrairement à *dans*, *devant*, *sur*, etc., aurait le statut syntaxique de « trait », ce qui expliquerait que *à* est non coordonnable à d'autres prépositions¹⁴, de même que des conditions de pronominalisation d'un SP par *y* : plusieurs

¹³ Dans certaines expressions de type $_SN$, la valeur locative du SN ne serait pas évidente (*Pierre est à l'armée, au soleil, à la messe*; par ailleurs, on a **à/dans l'infanterie, *à/dans la marine*). L'emploi de *à* dans les compléments de lieu serait soumis à différentes restrictions comme, par exemple, entre *à* et le déterminant du SN (*J'ai écrit la formule au/*à tous les tableau(x)*) ou encore, entre *à* et l'emploi du possessif (*Pierre est au lit/*à son lit* en face de *Pierre est dans le/son lit*). Ces restrictions viendraient renforcer la différence de comportement entre *à* et les autres $Prép_L$.

¹⁴ Notion de trait. En structure profonde, *à* et *de* (possiblement *par*) ne formeraient pas des constituants (donc sans statut prépositionnel) mais représenteraient des traits (similairement à des CAS) appartenant au SN. Ces traits seraient sans réalité segmentale en structure profonde et seraient « épelés » sous forme segmentale par des règles tardives : dans certains contextes, plutôt que d'avoir une règle supprimant *à* ou *de*, on aurait des contraintes interdisant leur segmentalisation (Milner, 1967). De même que *à* ne pourrait être coordonné à d'autres prépositions de lieu, il ne pourrait être coordonné à *de* (**Pierre est de et à Paris*). Notion de constituant. Selon Fraser (1966), « le statut de

compléments de type à_SN objets indirects ou compléments de lieu se pronominalisent par le clitique *y* (cf. 174); *y* permettrait également de pronominaliser les SP en (175).

- (174) (a) Le caporal a-t-il obéi *à cet ordre stupide*? Oui, il *y* a obéi
 (b) Le marquis a-t-il entraîné ses victimes *au château*?
 Oui, il les *y* a entraînés
- (175) (a) As-tu mis la vodka *dans le frigo*? Oui, je l'*y* ai mise
 (b) La voiture du commissaire est-elle *devant la porte*? Oui, elle *y* est
 (c) Le trombone est-il *sur l'étagère*? Oui, il *y* est

Postuler un *à* sous-jacent à tous les compléments de lieu permettrait donc d'énoncer que *y* remplace *à_SN*, la transformation supprimant *à* dans certains contextes n'apparaissant qu'après la pronominalisation par *y*.

Quant aux « trous » dans les paradigmes (170) et (171), Ruwet pose qu'une règle convertit le syntagme *à cela* en *là* et *à quoi* en *où* (cf. 176). Selon les grammairiens traditionnels, *à cela* et *à quoi* locatifs correspondraient à des expressions telles que *à cet endroit* ou *à cette place* et *à quel endroit* et *à quelle place*. *Là* et *où* à valeur locative correspondraient donc à un SP de type *à_SN*, lequel est à valeur locative et pronominalisé.

- (176) **Règles de conversion** (représentation en termes de traits selon Chomsky, 1965)
 (a) *à_SN* [+PRO +lieu] => *là*
 (b) *à_QU-* (SN interrogatif) [+PRO +lieu] => *où*

Enfin, Ruwet souligne que certaines prépositions, notamment *de* et *par*, employées parfois comme Pré_L, peuvent être suivies de *là* ou de *où* (cf. 177).

constituant ne serait motivé que si une suite de morphèmes peut être coordonnée à une autre suite similaire du point de vue syntaxique, ou si la suite de morphèmes est analysable en sous-suites motivées syntaxiquement ». Le fait que *à* et *de* ne soient ni coordonnables ni analysables en sous-suites constituerait un argument quant à leur statut de trait.

- (177) (a) *D'où* vient cet imbécile?
 (b) *Par où* est donc passée Marie-Christine?
 (c) Tous nos malheurs viennent *de là*.
 (d) C'est par ici, c'est pas *par là*.

À la suite de ces faits, M. Gross (1967) a postulé l'existence d'un *à* sous-jacent après *de* ou *par* dans certains énoncés, du fait que le SN qui suit ces éléments peut être pronominalisé par *là*, correspondant, selon l'analyse, à un SP de type *à*_SN impliquant un *à* sous-jacent :

- (178) (a) Cette année, le Tour de France n'est pas passé *par* (à) la Lorraine
 (b) Il est visible que cet abruti vient *de* (à) la campagne

Et il a montré que, dans certains cas, un *de* ou un *à* devrait être effacé si précédé d'une préposition. En ce qui concerne les *Prép_L*, *à* s'effacerait si suivi d'une autre préposition.

Dans un deuxième temps, Ruwet présente les éléments *sur* et *dessus*, *dans* et *dedans*, etc., évoquant la parenté morphologique, sémantique et diachronique entre ces derniers :

(179)	Prépositions	Adverbes	Noms
	sur	dessus	(le) dessus (de SN)
	sous	dessous	(le) dessous (de SN)
	dans	dedans	(le) dedans (de SN)
	contre	contre	(?le pour et le contre...)
	devant	devant	(le) devant (de SN)
	derrière	derrière	(le) derrière (de SN)

L'auteur énonce que jusqu'au XVII^e siècle, *dessus*, *dessous*, *dedans* étaient considérés comme des prépositions. De nos jours, *dessus* et *dessous* remplacent *sur* et *sous* après *par* et *de* dans certains dialectes :

- (180) (a) Marie-Christine a sauté *par* dessus / *sur la barrière

- (b) Le chat a sauté *de* dessus / ?sur la table
- (c) L'héroïque capitaine du Nautilus a réussi à faire passer son sous-marin *par* dessous les filets minés

Selon l'auteur, *dessus*, *devant*, *dedans*, etc. entreraient dans la formation d'expressions qualifiées de locutions prépositionnelles, dont la structure de surface serait *parallèle* à celle des SP, laquelle se réécrirait à _SN (article + N), lui-même suivi de *de*_SN (complément adnominal), comme dans les exemples en (167).

Dans le but de marquer l'*identité* entre, par exemple, *sur* (Préposition), *dessus* (Adverbe) et *dessus* (Nom), Ruwet attribue une entrée lexicale unique à ces items lexicaux, de sorte que ces derniers n'appartiendraient qu'à un seul morphème. Quant aux différentes catégories syntaxiques auxquelles peut appartenir l'item lexical unique, celles-ci sont présentées sous forme de traits, selon le modèle proposé par Chomsky (1965). L'entrée lexicale unique renferme également les particularités sémantiques (les différents sens versus les différents emplois) et phonologiques (les différentes formes versus les différents environnements syntaxiques) de l'item lexical.

Par exemple, dans une entrée lexicale unique, *dessus* serait donné comme forme sous-jacente ou fondamentale et *sur* comme forme exceptionnelle apparaissant dans certains contextes. L'attribution d'une rubrique lexicale unique à ces différents items lexicaux permet à l'auteur de rendre compte de certaines régularités syntaxiques et de certains phénomènes liés à la pronominalisation.

Premièrement, des régularités syntaxiques. Ruwet rappelle qu'en grammaire traditionnelle, le parallèle entre les expressions présentées en (171) et leurs paraphrases (cf.

181) constitue un phénomène isolé, une particularité idiosyncrasique d'un groupe d'expressions, rattachée à rien d'autre dans la grammaire.

- (181) (a) Le livre est là
 (b) Le livre est là-dessus
 (c) Le livre est là-dessous
 (d) Le livre est là-dedans
 (e) Le livre est là-contre
 (f) Le livre est là-devant
 (g) Le livre est là-derrière

Or, selon Ruwet, l'addition d'une règle permet de rattacher ces formes aux autres structures locatives dont il a été question en postulant qu'en structure profonde, les compléments de lieu incluent un *à* sous-jacent. Ruwet propose donc une règle de transformation (cf. 182) qui permute les deuxième et troisième termes de (183a), ce qui donne (183b).

(182) **Règle de permutation**
 $\begin{matrix} \grave{a} & _ & \text{Prépl} & _ & \text{SN} & [& +\text{PRO} & +\text{lieu} &] \\ 1 & & 2 & & 3 & & & & \Rightarrow 1 & _ & 3 & _ & 2 & _ & \emptyset \end{matrix}$

(183)	(a)		(b)
	à \emptyset	cela	à cela \emptyset
	à dessus	cela	à cela dessus
	à dessous	cela	à cela dessous
	à dedans	cela, etc.	à cela dedans, etc.

À la suite de l'application de cette règle, Ruwet applique la règle qui convertit l'élément *à* suivi de pronom à valeur locative en *là* (cf. 176a).

Deuxièmement, des phénomènes liés à la pronominalisation. Ruwet décrit la pronominalisation comme une règle qui, dans certaines conditions, convertit en un pronom personnel, un SN identique à un SN précédent (cf. 184a/b).

- (184) (a) J'ai rencontré le petit vieillard édenté et *le petit vieillard édenté* m'a souri
 (b) J'ai rencontré le petit vieillard édenté et *il* m'a souri

Et que, souvent, pour obtenir une structure superficielle bien formée, il serait nécessaire de faire suivre la règle de pronominalisation de la règle de formation de clitiques (règle qui place les pronoms enclitiques devant le verbe) ou de la règle de possessivisation (règle qui forme les adjectifs possessifs) :

- (185) (a) J'ai rencontré Gustave et j'ai parlé à *Gustave*
 (b) *J'ai rencontré Gustave et j'ai parlé à *lui*
 (c) J'ai rencontré Gustave et je *lui* ai parlé
- (186) (a) J'ai embrassé Christine et j'ai troussé la jupe *de Christine*
 (b) *J'ai embrassé Christine et j'ai troussé la jupe *d'elle*
 (c) J'ai embrassé Christine et j'ai troussé *sa* jupe

Soumises à diverses restrictions, l'application de ces règles serait souvent impossible. Par exemple, il serait impossible d'avoir un pronom *inanimé* (non humain) en position non enclitique (cf. 187/188 et 189).

- (187) (a) J'aime Justine et je n'aimerai jamais que *Justine*
 (b) J'aime Justine et je n'aimerai jamais qu'*elle*
- (188) (a) J'ai acheté le Petit Livre Rouge et je ne lis plus que *le Petit Livre Rouge*
 (b) *J'ai acheté le Petit Livre Rouge et je ne lis plus que *lui*
- (189) (a) Ernestine a acheté une minijupe ultracourte et elle ne porte plus que *cette minijupe ultracourte*

- (b) *Ernestine a acheté une minijupe ultracourte et elle ne porte plus qu'*elle*

Toutefois, il arriverait que dans certains cas, malgré l'impossibilité d'appliquer les règles de cliticisation ou de possessivisation, on obtienne une structure correcte, du fait que dans certaines positions syntaxiques, le SN serait pronominalisé et ensuite *effacé*, ne laissant *aucune* trace du pronom inanimé (cf. 190).

- (190) (a) Comme la porte de la maison était fermée, je suis entré par la fenêtre *de la maison*
 (b) *..., j'*en* suis entré par la fenêtre
 (c) *..., je suis entré par la fenêtre d'*elle*
 (d) ??..., je suis entré par *sa* fenêtre
 (e) ..., je suis entré par la fenêtre

Pour rendre compte de ces faits, Ruwet propose une règle d'effacement, énonçant que dans certaines positions, un pronom personnel (anaphorique) inanimé est effacé. Cette règle serait introduite en fin de parcours, après les règles de pronominalisation, de formation de clitiques et de possessivisation, et s'appliquerait quand le pronom est complément adnominal d'un nom à valeur *locative* (cf. 190 / *Julie se tenait à la fenêtre de sa maison*).

Considérant les exemples suivants :

- (191) Tout ce qui se disait *au salon* du château était répété à ?*sa* / la cuisine
 (192) Au lieu de tourner à *droite de* l'église, j'ai tourné à gauche (*d'*elle*)
 (193) Je n'ai pas sauté *par dessus* la barrière, je suis passé par dessous (**elle*)
 (194) La température, qui était tombée *au dessous du* point critique, est remontée au dessus (**de lui*)
 (195) La Ferrari est-elle *dans* le garage? Non, elle est devant (**lui*)
 (196) Le chat n'est pas *sur* le piano à queue, il est **dans lui* / **dans* / *dedans*
 (197) La jolie fille n'était plus *dans* son lit, elle était **sous lui* / **sous* / *dessous*

Ruwet souligne qu'il faut distinguer le pronom déictique représenté par *cela* ou *ça* (*La Ferrari est-elle dans le garage? Non, elle est ?devant ça / là-devant*) du pronom anaphorique inanimé et effacé en (195). De même qu'il est à noter la variation du contexte de gauche où la règle d'effacement s'applique : il s'agit soit d'un nom (cf. 190 et 191), soit d'une locution prépositionnelle (cf. 192 et 194), soit d'une préposition (cf. 193, 195, 196 et 197).

Si l'élément de gauche est une préposition ou une locution prépositionnelle, l'application de la règle d'effacement semble avoir comme effet de changer cet élément de catégorie syntaxique et d'en faire un adverbe, alors que les noms conserveraient leur catégorie syntaxique. Ruwet souligne que l'adverbe correspondant aux prépositions *sur*, *dans* et *sous* prend une forme phonologique différente. Faute de preuves justifiant l'existence de deux catégories distinctes pour ces prépositions et adverbes, Ruwet désigne conventionnellement par prépositions les éléments de cette catégorie unique et par Pré_{pL} les prépositions-adverbes de lieu.

- (198) **Formulation de la règle d'effacement de pronom**
 [...] un pronom inanimé est effacé si le contexte de gauche est, soit une Pré_{pL}, soit un nom d'une certaine classe ([...] cette classe inclut des noms à valeur intrinsèquement locative, tels que *fenêtre*, *porte*, *gauche*, *côté*, etc., mais ne s'y limite sans doute pas). » — Ruwet (1969 : 130).

Étant donné l'appartenance de *dessus*, *dessous*, *dedans*, etc. à la catégorie syntaxique Nom, poser que ces éléments sont des *noms* en structure profonde simplifierait, selon Ruwet, leur entrée lexicale et la règle d'effacement (cf. 199).

- (199) **Règle d'effacement**

$$\begin{array}{ccccccc} X & _ & N & _ & [& SN & [+PRO \text{ -animé }]] & _ & X \\ 1 & _ & 2 & _ & 3 & & & _ & 4 \Rightarrow 1 _ 2 _ \emptyset _ 4 \end{array}$$

Si bien que l'on procéderait ainsi à l'*unification* de la structure profonde de tous les compléments de lieu, que ces compléments soient du type des phrases de (165) ou de (167). Ces compléments seraient formés de *à* suivi d'un SN ayant pour *tête* un nom, lequel serait suivi d'un SN complément.

Quant à l'occurrence de la préposition *de* dans des expressions telles que *à l'ombre d'un arbre*, *à droite de l'église*, *au dessus de l'armoire* et sa non-occurrence dans *sur la table* : l'élément *de* apparaîtrait où il y a un *nom* plutôt qu'une préposition dans la structure superficielle¹⁵.

De sorte que la seule différence entre les expressions (i) *dans la prison*, (ii) *au dedans de la prison* ou (iii) *à l'intérieur de la prison* en serait une de *déterminant* : en (ii) et (iii) le SN comporte un déterminant défini (*à le dedans*, *à le intérieur*), alors qu'en (i) le déterminant zéro porte le caractère [-défini]. Ce qui produit la structure profonde suivante pour *dans la prison* :

- (200) $\text{à } [\text{sn } [\text{det } [- \text{ défini }]] [\text{ n dedans }] [\text{ sn la prison }]]$

¹⁵ On pourrait aussi dire que *de* est présent sous forme de trait dans la structure profonde et éventuellement épilé en fonction du contexte ou encore, que *de* est absent de la structure profonde et introduit transformationnellement dans le contexte /N_SN (Chomsky, 1967). Cette solution faciliterait l'analyse des structures en (180a et b) et permettrait de rendre compte du comportement différent de *sur/dessus*, etc. versus *hors/dehors* où *de* est conservé et présent en structure profonde, parallèlement à des verbes comme *parler (de_)* ou *sortir (de_)* se différencient de *comprendre*, *voir*, etc. Dans le lexique, *hors/dehors* porterait le trait de sous-catégorisation stricte [+ _ *de* SN] et *sur/dessus* [+ _ SN].

Cette analyse permettrait aussi d'expliquer la présence de trous dans le paradigme suivant :

(201)	<p>(a) à la gauche de SN au(x) côté(s) de SN au dessus de SN au dedans de SN</p>	<p>(b) à gauche de SN à côté de SN *à dessus de SN *à dedans de SN</p>
-------	---	---

Étant donné le peu d'arguments pour justifier l'identification des Pré_L à des noms, la distinction des catégories Nom et Pré_L est maintenue et l'appartenance de *dessus*, *devant*, etc. à l'une ou l'autre de ces catégories devrait apparaître dans une entrée lexicale unique par les traits [+Nom] et [+Prép].

Enfin, Ruwet s'attarde au *statut* des locutions prépositionnelles. Étant donné l'absence de distinction fondée sur des critères syntaxiques, l'auteur énonce que les locutions prépositionnelles constituent une catégorie fourre-tout en grammaire traditionnelle. Tel qu'énoncé, l'auteur propose d'analyser *dessus* dans *au dessus de*_SN, *devant* dans *au devant de*_SN, etc. comme étant des *noms*. Ces noms seraient cependant soumis à des *restrictions* auxquelles échappent d'autres noms tels que *cuisine* (cf. 191) ou *fenêtre* (cf. 190).

À l'analyse du comportement des différents types de « noms de lieu » lorsqu'ils sont soumis à certains processus syntaxiques (pronominalisation, coordination, etc.), Ruwet constate que les noms de lieu devraient être classés en sous-catégories.

Un, des phénomènes de pronominalisation présentés suivant une gradation :

(202) *J'ai mis une lampe au dessus du bureau, et un vase à *celui* de l'étagère

- (203) (a) Les policiers se sont présentés en même temps à la porte de devant et à *celle* de derrière
 (b) John Smith a travaillé longtemps à la bibliothèque de Harvard et à *celle* de Yale

D'après l'analyse, il serait clair qu'en (202) la pronominalisation est impossible, alors qu'en (203) elle serait normale. Selon l'intuition des sujets parlants, les phrases en (204) seraient assez peu naturelles, d'où leur position intermédiaire.

- (204) (a) *Pierre était à l'abri du danger, mais non à *celui* de la pluie
 (b) ?*Christine était couchée à l'ombre d'un chêne, et Jean-Maurice à *celle* d'un hêtre
 (c) *Nos troupes étaient retranchées au bord de la forêt, et les ennemis à *celui* de la rivière
 (d) ?Pierre se tenait aux côtés de Julie et Paul à *ceux* de Justine
 (e) ?L'archevêque marchait à la droite du président, et le général à *celle* de la duchesse
 (f) *La voiture n'était pas à l'intérieur du garage, mais à *celui* du dépôt

De sorte que la pronominalisation semble interdite dans le cas des Prépl, normale dans le cas des noms de lieu concrets et plus ou moins acceptable en ce qui a trait aux noms de lieu à caractère plus « abstrait » dans le sens de *relationnel* (*côté, bord, etc.* exigeraient davantage un complément que *porte, cuisine, etc.*).

Deux, des phénomènes de coordination également présentés suivant une gradation :

- (205) Les invités se sont montrés *aux portes et aux fenêtres* de la maison

Selon l'analyse, l'énoncé (205) serait très clair, comme l'étaient ceux en (167a et b). Cependant, la coordination de Prépl et d'autres noms de lieux mènerait à divers jugements de grammaticalité :

- (206) ?*Pierre se tenait *contre et à l'ombre du mur*
 (207) ??Gustave était couché *au dessous et à l'ombre d'un grand arbre*
 (208) ?Le chat est sans doute *au dessus ou à l'intérieur du piano*
 (209) ??Le chat est *sur ou à l'intérieur du piano*
 (210) Je crois que la voiture est *devant ou à l'intérieur / l'entrée du garage*

Alors que (206) semble réellement exclu, la relative non-acceptabilité de (207) tiendrait à son caractère redondant. Ruwet souligne que la coordination par *ou* est généralement plus acceptable que celle par *et*. Les énoncés (208) et (210) seraient acceptables et (209), même si pas très bon, serait meilleur que (169a).

De sorte que ces exemples montrent que la distinction entre les Pré_L et certains types de noms de lieu est assez peu « tranchée » et qu'il existe plus d'*affinités* entre les Pré_L et ces types de noms de lieu qu'entre *à* et les Pré_L.

En conclusion, Ruwet énonce que « [...] des prépositions comme *sur/dessus, devant, etc.* fonctionnent, au même titre que des noms tels que *intérieur, porte, ombre, etc.*, comme les « têtes » des syntagmes de lieu dont elles font partie » (Ruwet, 1969 :134), et ce, peu importe la nature des Pré_L en structure profonde et les sous-catégories dans lesquelles ces Pré_L et les noms de lieu peuvent être classifiés.

L'auteur rappelle que selon Chomsky (1967), chaque type de catégorie syntaxique principale (SN, SV, SA, SP) comprend - outre la possibilité d'un « spécificateur » - une « tête » lexicale (N, V, A, P) suivie éventuellement d'un ou de plusieurs compléments. Aussi, la relation entre *sur* et *la table* dans *sur la table* et celle entre *dessus* et *l'armoire* dans *au dessus de l'armoire* serait parallèle à celle entre *mange* et *la pomme* dans *je mange la pomme* ou à celle entre *portrait* et *Aristote* dans *le portrait d'Aristote*. Et, dans des expressions comme *à l'ombre d'un arbre, à côté de Pierre, au bord de la route*, ce serait

les noms *ombre*, *côté*, *bord* qui constitueraient la « tête » des constructions et non la préposition *à*.

À la suite de Chomsky concernant la notion de rection, Ruwet énonce que, comme il existe des verbes intransitifs (*dormir*) on pourrait parler de noms intransitifs (*endroit*) et peut-être même que des adverbes comme *ailleurs* ou *partout* devraient être considérés comme des prépositions intransitives. De même, il serait peut-être possible de formuler la règle d'effacement du pronom inanimé en termes de « tête » et de « complément », si bien qu'il ne serait plus nécessaire de donner la nature de la tête (Nom ou Préposition) du syntagme.

Enfin, Ruwet montre l'existence d'une ressemblance entre la règle de permutation et les règles de formation de clitiques et de possessivisation : chacune de ces règles s'applique sur une structure de type « tête » et « complément », et chaque complément est un pronom qu'il convient d'effacer et d'attacher à la gauche de la « tête ». Les exemples qui suivent représenteraient fondamentalement le même type d'opération.

- (211) (a) Le livre est sur la table
 (b) Le livre est *là-dessus*
- (212) (a) Pierre mange la pomme
 (b) Pierre *la* mange
- (213) (a) Le livre de Pierre
 (b) *Son* livre

2.3.2 Commentaires

Distinguant les noms de lieu concrets des noms de lieu abstraits, Ruwet suggère que les expressions locatives se présentent comme un *continuum*, s'étalant entre ces deux types de noms de lieu :

(214) *porte, fenêtre, salon, cuisine... > dessus, intérieur, abri, bord, ombre...*

Posant que *dessus, dessous, dedans*, etc. appartiennent à la catégorie *nominale* en structure profonde, Ruwet attribue aux locutions prépositionnelles (*au dessus de...*) une structure parallèle (*à le dessus de...*) à celle des SP locatifs de type :

(215) *à* _SN (article défini + N) *_de* _SN (complément adnominal)

Considérant les éléments *à* et *de* comme des traits en structure profonde, Ruwet pose que *à* est sous-jacent à tous les SP de lieu. Cet élément apparaîtrait devant les noms à valeur locative intrinsèque comme *au dedans de...*, *à l'intérieur de...* et s'effacerait devant une préposition (*dans*). La forme nominale *dedans*, comme *intérieur*, représenterait la tête de la construction et non pas l'élément *à* :

(216)	Structure de surface dans la prison au dedans de la prison à l'intérieur de la prison	Structure profonde à [_{sn} [_{det} [- défini]] [_n dedans] [_{sn} la prison]] à le dedans de la prison à le intérieur de la prison
-------	---	---

Si le déterminant est moins défini, donc absent, la forme prépositionnelle de l'élément, en l'occurrence *dans*, apparaîtrait en surface. Pour sa part, *de* apparaîtrait où il y a un nom

plutôt qu'une préposition, en contexte *au dedans de...* et *à l'intérieur de...*, marquant le caractère *relationnel* de l'élément en cause. À rapprocher des propos de Tuller quant au caractère indépendant du complément des vraies préposition en Hausa (cf. 114) par opposition au caractère génitif introduit par *de* des noms locatifs précédés de l'élément *à* (cf. 163).

Rendant compte de l'impossibilité d'avoir, dans certains contextes, un pronom inanimé en position non enclitique (cf. 187/188 et 189), Ruwet propose une règle d'effacement, énonçant que, dans les contextes où un pronom est complément d'un nom à valeur intrinsèquement locative (cf. 190 et 191), d'une locution prépositionnelle (cf. 192 et 194) ou d'une préposition (cf. 193, 195 à 197), un SN pronominalisé est effacé, ne laissant aucune trace du pronom anaphorique inanimé. Ce qui va *à l'encontre* de l'hypothèse de Zribi-Hertz selon laquelle les prépositions orphelines sont suivies de l'argument implicite *pro* syntaxiquement actif.

Ruwet souligne que si le contexte de gauche où s'applique la règle est une préposition (*dans, sur, etc.*) ou une locution prépositionnelles (*à droite de..., au dessous de..., etc.*), plutôt qu'un nom concret (*porte, fenêtre, etc.*), l'élément semble changer de catégorie syntaxique pour devenir un adverbe (cf. 192 à 197), contrairement aux noms qui conservent leur catégorie syntaxique (cf. 190 et 191). Il s'agit de la position adoptée en grammaire traditionnelle, de même que par Tuller qui, contrairement à Zribi-Hertz, reconnaît l'intransitivité des prépositions dans les contextes où l'objet par rapport auquel il y a relation est statique (cf. 144, 147a et b), de même que dans ceux où l'objet et le sujet mis en relation sont mobiles (cf. 152a).

Étant donné l'identité de forme des éléments *dessus*, *dessous*, *dedans*, etc. comme adverbes et noms, Ruwet pose que ces éléments locatifs sont des *noms* en structure sous-jacente. Ce qui n'est pas sans rappeler l'identité nominale et le sens locatif des noms dérivés des noms parties du corps en Hausa (cf. 157), employés dans les mêmes contextes que les orphelins en français (cf. 159). De sorte que l'auteur résout le problème du changement de catégorie grammaticale des prépositions et procède à l'unification des compléments de lieu.

Observant que les noms *dessus* dans *au dessus de*_SN et *devant* dans *au devant de*_SN sont soumis à des restrictions sur les processus syntaxiques auxquelles échappent des noms comme *fenêtre*, *porte*, etc., Ruwet énonce que les différents types de noms de lieu devraient être classés en sous-catégories. Considérant les énoncés suivants (Ruwet (202, 203 et 204)) :

- (217) *J'ai mis une lampe au dessus du bureau, et un vase à *celui* de l'étagère
- (218) (a) Les policiers se sont présentés en même temps à la porte de devant et à *celle* de derrière
 (b) John Smith a travaillé longtemps à la bibliothèque de Harvard et à *celle* de Yale
- (219) (a) *Pierre était à l'abri du danger, mais non à *celui* de la pluie
 (b) ?*Christine était couchée à l'ombre d'un chêne, et Jean-Maurice à *celle* d'un hêtre
 (c) *Nos troupes étaient retranchées au bord de la forêt, et les ennemis à *celui* de la rivière
 (d) ?Pierre se tenait aux côtés de Julie et Paul à *ceux* de Justine
 (e) ?L'archevêque marchait à la droite du président, et le général à *celle* de la duchesse
 (f) *La voiture n'était pas à l'intérieur du garage, mais à *celui* du dépôt

La pronominalisation des éléments serait normale pour les noms de lieu concrets (cf. 218), interdite pour les prépositions locatives (cf. 217) et plus ou moins acceptable pour les noms de lieu à caractère *abstrait* ou relationnel (cf. 219), exigeant davantage un complément que les noms de lieu concrets. Même chose pour la coordination (cf. 206 à 210). Si bien que la distinction entre les prépositions locatives et les de noms de lieu à caractère abstrait ou relationnel, notamment les prépositions complexes, semble plutôt tenue et ces éléments possèdent des affinités certaines. D'où l'hypothèse de l'existence d'un continuum des expressions locatives et de l'observation selon laquelle les prépositions complexes, comme les noms de lieu à caractère abstrait, seraient issues de noms *relationnels*. Considérant les énoncés (218/217 et 220) :

(220) *Le voleur a pénétré à l'intérieur de l'usine et à *celui* du bureau

La pronominalisation possible en (218) versus interdite en (217 et 220) reflète le fait qu'une maison peut avoir *plus d'une porte* comme une université peut avoir *plus d'une bibliothèque*, mais qu'un bureau (une usine, une étagère) n'a *qu'un intérieur, qu'un dessus*, etc. Autre exemple,

(221) *Jules Verne a voyagé (jusqu') au centre de la terre et (jusqu') à *celui* du soleil

Cet énoncé, pas meilleur que celui en (220) ni que ceux en (219), renforce l'hypothèse selon laquelle les expressions locatives s'exprimeraient à travers un continuum (cf. 214),

lequel s'étalerait entre les noms de lieu concrets marqués du caractère [-unique] (cf. 222a et b) et les noms de lieu abstraits marqués du caractère [+unique] (cf. 222c et d) :

- (222) (a) Tu les trouveras à *la bibliothèque* ou à *la cafétéria* de l'hôpital
 (b) Le colis est à *la réception* ou à *l'entrepôt* de l'usine
 (c) Le technicien est à *l'intérieur* ou à *l'extérieur* de l'atelier
 (d) La clinique est à *la limite* ou à *la périphérie* du village

Et, comme éléments à caractère unique, les noms de lieu relationnels n'accepteraient pas ou difficilement la pronominalisation et la coordination (cf. 217, 219, 220 et 221), contrairement aux noms de lieu à caractère concret (cf. 218).

En raison de leurs caractères relationnel et unique, les prépositions complexes sont à rapprocher des noms parties du corps impliqués dans la possession *inaliénable* : de la même façon qu'un individu n'a *qu'un dos, qu'un estomac*, etc., un objet n'a *qu'un devant, qu'un intérieur*, etc.

- (223) (a) la gorge / le cœur de Pierre
 (b) le devant / l'intérieur du bureau

Si bien que les prépositions complexes, de nature nominale, apparaissent comme les possessions inaliénables des *objets*, i.e. comme les parties intrinsèques des objets, de la même façon que les noms parties du corps représentent les possessions inaliénables de l'être humain, i.e. les parties intrinsèques de l'être humain. Et comme parties intrinsèques des objets, les prépositions complexes expriment une relation *partie-tout* parallèlement aux noms parties du corps exprimant une relation possédé-posseur.

Enfin, la pronominalisation du complément des prépositions complexes dont Ruwet rend compte en énonçant une règle d'effacement ne laissant aucune trace du pronom effacé renforce l'hypothèse à l'effet que ces dernières sont *décomposables* (SN, SP), se comportant comme tout syntagme *libre* avec *ellipse* de l'objet, donc sans *pro* ni *de*, dont l'argument inexprimé est identifié en *contexte* (cf. 224a/b), et de façon similaire aux noms parties du corps apparaissant dans des structures *sans* datif *ni* génitif, dont l'argument implicite est lié à un élément de la phrase ou du discours (cf. 224c).

- (224) (a) Les manifestants n'ont pas cherché à pénétrer à *l'intérieur* (du bâtiment)
 (b) Marie se tenait à *la fenêtre* (du salon)
 (c) Il *lui_i* a mis la main sur *le front*.
 Ensuite, il a écouté *le cœur* et *les poumons*.

Étant donné la *parenté* des relations en cause, *évidente* en Hausa, comme nous l'avons vu, l'analyse des prépositions locatives ne peut que *s'articuler* sur celle de la construction à possession inaliénable mettant en cause les noms parties du corps. Dans ce but, nous proposons trois études majeures de la construction à possession inaliénable en français. Sans *pro* argumental ni élément *de*, l'analyse de la construction à possession inaliénable, dans les *limites* de la phrase, se révèle liée à l'emploi du *défini* chez Guéron et Vergnaud-Zubizarreta, et à la satisfaction de conditions *sémantiques* chez Koenig. La première, issue de Guéron (1985), propose une analyse de l'expression de la possession inaliénable fondée sur l'anaphore et les chaînes lexicales, contraignant les éléments possédé et possesseur à ne recevoir qu'*un* seul rôle thématique primaire. L'analyse présente le *défini* comme une anaphore *pronominale*, parallèlement à l'élément PRO non argumental soumis au contrôle, s'opposant à l'élément *pro* argumental soumis au Principe B.

Chapitre 3

REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES POSSESSIONS INALIÉNABLES

3.1 Guéron, 1985

3.1.1 Résumé

Observant que le français diffère de l'anglais quant à l'expression de la possession inaliénable, Guéron (1985), dans un article intitulé *Inalienable Possession, PRO-Inclusion and Lexical Chains*, pose qu'un paramètre morphophonologique superficiel, PRO-Inclusion, marque la différence dans les constructions à possession inaliénable en français et en anglais. Soit les constructions suivantes :

- (225) *Jean lève la main*
 'John raises the hand'
- (226) *Je lui ai coupé les cheveux*
 'I cut him the hair'

Selon l'auteure, du point de vue *inaliénable*, la partie du corps dénotée par l'OD est interprétée comme une partie intrinsèque du possesseur dénoté par le sujet en (225) et le SN datif en (226). Du point de vue *aliénable*, la partie du corps est interprétée comme disjointe du possesseur. Les traductions anglaises n'afficheraient que le point de vue aliénable. Pour rendre compte de la différence entre le français et l'anglais, l'auteure pose qu'en français, le

déterminant défini peut être interprété comme une anaphore pronominale, i.e. un pronominal *sans* référence indépendante, comme *se* dans *il se lave*.

L'auteure illustre ensuite un autre type de construction inaliénable, réfléchi en français comme en anglais :

- (227) Elle l'a embrassé sur la bouche
'She kissed him on the mouth'
- (228) Il saigne du nez
'He is bleeding from the nose'

S'inscrivant dans le cadre de gouvernement et liage, cette analyse de la construction à possession inaliénable est fondée sur (i) l'anaphore et (ii) les chaînes lexicales. Les éléments de la chaîne sont mis en relation par liage anaphorique; (ii) subsume (i).

À la suite de Chomsky (1981-1982), l'auteure soutient qu'une chaîne est formée de deux ou plusieurs éléments nominaux mis en relation par liage anaphorique et interprétés comme un seul argument en forme logique. De même, la chaîne lexicale contiendrait plus d'un SN à contenu lexical bien que formée par liaison, tels les deux éléments du sujet complexe inversé en français, comme *Jean et il* dans *Jean est-il parti*, plutôt qu'obtenue par mouvement, telle la chaîne qui lie une trace à son antécédent (cf. 232a). Comme toute chaîne, la chaîne lexicale serait également soumise à la condition de visibilité et au critère thématique.

L'auteure énonce ensuite que les chaînes sont aussi soumises à une contrainte de non-distinction, selon laquelle la tête et la queue de la chaîne sont *non* distinctes en référence.

En d'autres mots, A et B sont coréférentiels parce qu'ils ont le même référent, comme *lui* (A) et *les cheveux* (B) en (226) lorsque B dénote une partie du corps de A.

Étant donné la notion de chaîne lexicale et la contrainte de non-distinction, la construction à possession inaliénable constituerait seulement l'interprétation mentale d'une chaîne qui lie un SN dénotant une personne ou un objet à un SN dénotant une partie de la personne ou de l'objet. Présument qu'il existe une relation systématique entre les rôles thématiques et les positions syntaxiques, et qu'aucune position syntaxique n'est assignée systématiquement au rôle thématique possesseur inaliénable, contrairement au rôle THÈME typiquement associé à l'objet et celui d'AGENT au sujet, Guéron énonce qu'il n'y a aucun rôle thématique possesseur inaliénable. En (225) et en (228), le possesseur est associé au sujet, en (226) au clitique datif et en (227) à l'OD.

Dans le but de circonscrire le paramètre PRO-inclusion, l'auteure s'emploie d'abord à démontrer que le défini est interprété comme un *pronom* en français et non en anglais. À la suite de Chomsky (1981) concernant l'analyse du phénomène PRO-drop, selon lequel le complexe des traits de genre, de nombre et de personne est interprété comme accord (AGR pour *agreement*), AGR un pronominal, Guéron pose qu'en français le déterminant possède les traits de genre et de nombre, ainsi que le trait de 3^e personne par identité morphologique avec les pronoms clitiques *le, la, les*. Le déterminant défini contiendrait donc les traits d'accord en français par opposition au déterminant défini en anglais (cf. 229).

- (229) (a) le livre, la rose, les roses
 (b) the book, the rose, the roses

Considérant que, du point de vue syntaxique, le déterminant est un spécificateur, le déterminant défini devrait manifester le CAS comme tous les autres « pronominaux » en français, comme *sa* dans *sa main*, du fait qu'il peut fonctionner comme un nom s'il contient les traits d'accord. L'absence de CAS suggérerait qu'il s'agit de PRO et comme l'auteure soutient qu'un nom partie du corps n'assigne pas de rôle thématique en position sujet du SN, PRO est non argumental, par opposition à *pro* argumental recevant un rôle thématique.

En anglais, le déterminant défini ne pourrait être interprété comme un pronom, et ce, indépendamment de la possession inaliénable :

- (230) (a) Un ancien amant, dont elle a toujours le portrait
 (b) ??A former lover, whom she will has the portrait of

D'après la contrainte du constituant complet (CCC) élaborée par Guéron (1981), un constituant complet est un constituant X^i dans lequel X^{i-1} est dans le champ d'un opérateur logique. En conséquence, un SN interprété comme « défini » n'admettrait aucune extraction de constituant. En (230b), *the* est interprété comme l'opérateur iota : l'extraction de constituant est exclue par la CCC. La contrainte énonce aussi qu'un constituant complet ne doit pas contenir de variable libre, i.e. un argument recevant un rôle thématique par le critère thématique, contrairement à un pronom.

Pour sa part, le déterminant défini en français pourrait être interprété soit comme l'opérateur iota soit comme le non-argument PRO.

- (231) (a) Elle a vu le portrait d'Aristote de Rembrandt
 (b) *She saw the portrait of Aristote of Rembrandt

L'analyse révèle que selon Ruwet (1972) et Milner (1982), *Rembrandt* en (231a) est sujet *postposé*. Le fait que *portrait* puisse assigner un rôle thématique en position sujet impliquerait que le déterminant et le sujet postposé sont coïncidés, tel que proposé dans Zubizarreta (1979) :

- (232) (a) De qui_i a-t-elle vu [le_i portrait d'Aristote e_i]
 (b) *De qui_i a-t-elle vu [le portrait e_i de Rembrandt]

De son côté, Cinque (1980) énonce que seul un sujet peut être extrait d'un SN. Et Aoun (1981) attribue le contraste en (232) au Principe des catégories vides. L'exemple (232b) serait agrammatical à cause de la catégorie vide en position objet qui n'est gouvernée ni par le verbe ni par son antécédent. En (232a), la catégorie vide serait gouvernée par le déterminant avec lequel elle est coïncidée.

De sorte que le contraste en (231) tiendrait de l'hypothèse PRO-inclusion, considérant qu'un SN ne peut être coïncidé qu'avec un constituant contenant les traits du nom. En anglais, le sujet postposé serait exclu parce que le déterminant ne porte pas les traits nominaux.

L'auteure pose ensuite que, sous l'interprétation inaliénable, le SN partie du corps requiert la *présence* d'un SN possesseur (cf. 233), que le possesseur doit être *argument* de la phrase contenant le SN partie du corps (cf. 234) et enfin, que le possesseur doit *commander* le SN partie du corps ou sa trace (cf. 235).

- (233) (a) Je lui lave les cheveux
 (b) *Les cheveux ont été lavés
- (234) (a) Jean semble lui avoir lavé les cheveux

- (b) *Jean lui semble avoir lavé les cheveux
- (235) (a) Je lui ai lavé les cheveux / *J'ai lavé les cheveux pour Jean
 (b) Les cheveux lui ont été lavés / *Les cheveux ont été lavés par Jean

Considérant que la dépendance référentielle, la localité et la commande de constituant sont des propriétés de l'anaphore, la construction à possession inaliénable dépendrait du liage anaphorique du SN partie du corps par le SN possesseur. Si bien que le constituant [+Nom] dominant minimalement AGR serait une *anaphore*. Et comme le nom partie du corps n'assigne pas de rôle thématique en position sujet, le déterminant PRO ne peut être une variable libre et doit être contrôlé obligatoirement. La relation entre le déterminant PRO et son antécédent tombe donc sous la théorie du contrôle (cf. Manzini, 1983), selon laquelle PRO est lié dans sa catégorie gouvernante minimale (A est la catégorie gouvernante minimale de B si A est la catégorie contenant le domaine de B, soit la catégorie X'' minimale dominant B, et un gouverneur pour le domaine de B, et si A contient un sujet accessible pour B).

L'auteure illustre ensuite le parallèle entre les structures à contrôle (cf. 236b) et les structures à possession inaliénable (cf. 236a).

- (236) (a) Jean lève la main
 (b) Jean veut PRO partir
 (c) Jean washes himself

Dans la construction à possession inaliénable, B est le déterminant PRO. Le domaine dans lequel la catégorie gouvernante minimale du déterminant doit être liée est SN. De sorte que le domaine SN de PRO serait équivalent à celui d'une anaphore (cf. 236c).

À la suite de Kayne (1975), l'auteure énonce que l'interprétation inaliénable est bloquée si le SN partie du corps contient un adjectif descriptif (cf. 237a). Par ailleurs, il n'y aurait aucune contrainte sur le modificateur si le SN partie du corps est introduit par un « pronom » possesseur (cf. 237b).

- (237) (a) *Il a levé la *belle* main
 (b) Il a levé sa belle main

L'impossibilité du SN partie du corps d'être modifié par un adjectif descriptif suggérerait que, sous l'interprétation inaliénable, le SN partie du corps est *non* référentiel et ne peut recevoir de rôle thématique, de la même manière que le déterminant du SN partie du corps est interprété comme une expression non référentielle du fait qu'il ne reçoit aucun rôle thématique. L'auteure pose donc que le domaine [+Nom] d'une anaphore A est une expression référentielle si et seulement si A est une expression référentielle elle-même. D'autre part, si le SN partie du corps est lié à une expression référentielle dans une chaîne lexicale, la chaîne entière peut recevoir *un* rôle thématique.

À l'opposé, si le déterminant est interprété comme l'opérateur iota, le SN partie du corps est un constituant complet à valeur référentielle (interprétation aliénable). Comme une chaîne ne peut contenir deux expressions référentielles selon le critère thématique, un SN référentiel ne peut donc être unifié à une autre expression référentielle dans une chaîne.

- (238) (a) *Jean lave la main
 (b) *Elle a mis un chapeau sur la tête

En (238), l'interprétation inaliénable serait exclue en vertu du critère thématique : la chaîne qui lie *Jean* au SN *la main* reçoit les rôles AGENT et THÈME.

L'ambiguïté de (225) et (226) reposerait donc sur la possibilité du déterminant d'être interprété soit comme l'opérateur *iota* soit comme PRO. Dans une langue où le déterminant défini n'est interprété que comme un opérateur, le SN partie du corps ne serait soumis qu'à une interprétation aliénable (cf. traductions anglaises de (225) et (226)).

Quant au liage anaphorique, l'auteure soutient que celui-ci requiert une relation de commande de constituant entre l'antécédent et l'anaphore sous la construction inaliénable. Considérant la structure (239a) :

- (239) (a) La tête lui tourne
 (b) [np e] [vp lui tourne] [np la tête] [pp e]

Cette dernière serait dérivée de la structure profonde (239b). De sorte que le verbe *tourner* serait sous-catégorisé obligatoirement pour un SN objet et facultativement pour un complément SP, de même que pour assigner les rôles THÈME et AGENT (cf. 240a et b).

- (240) (a) Elle a tourné la tête à ce garçon
 (b) Elle a tourné la page

Renvoyant à Burzio (1981), Guéron énonce qu'en (239a), une structure ergative ou inaccusative est projetée étant donné l'absence du rôle AGENT : le verbe n'assigne aucun rôle au sujet et, conséquemment, aucun CAS à l'objet. L'objet monte en position sujet pour recevoir le CAS. Comme le SN partie du corps n'est pas une expression référentielle sous l'interprétation inaliénable, le SN *la tête* doit être lié ou former une chaîne avec l'argument

lui datif : le possesseur et le possédé sont coïncidés *dans* le prédicat. Pour Burzio, de même que Chomsky et d'autres, cette analyse d'une structure profonde ergative ou inaccusative ne serait compatible qu'avec les verbes accusatifs.

Cette analyse renverrait également à Leclerc (1976), concernant l'analyse du datif BÉNÉFACTIF apparaissant dans le SV à la condition que le verbe soit suivi d'un objet (cf. 241).

- (241) (a) Je lui ai bu tout son vin / blessé son fils / abîmé sa voiture
 (b) *Je lui existe / chante / voyage

L'auteure rappelle que le rapport entre le possesseur et le SN partie du corps est soumis aux mêmes contraintes que l'antécédent et sa trace. Soit les expressions non référentielles lexicales et non lexicales en (242) :

- (242) (a) Ça lui_i faisait [_{vp} monter des sanglots à la_i gorge]
 (b) On lui_i fera [_{vp} tomber des pierres dessus e_i]

À la suite de Burzio (1981), Guéron énonce que le complément de *faire* est un SV si *faire* est ergatif. Ces constructions présenteraient un SV complexe, en ce sens que le SP serait *intégré* dans la structure argumentale du verbe. En français, un objet ergatif AGENT serait [+animé] (cf. 242a) et THÈME [-animé] (cf. 242b). Seule une préposition intégrée pourrait assigner un rôle thématique à son complément, à la condition qu'il s'agisse d'un verbe d'action et que la préposition dénote une orientation spatiale. Et une préposition intégrée n'assignerait le rôle BUT à son objet que si les rôles AGENT et THÈME ont déjà été assignés.

- (243) (a) (Le canapé?) Les enfants ont jeté leurs livres dessus
 (b) (Le canapé?) Les enfants ont sauté dessus
 (c) (Le canapé?) Les invités causaient dessus

En (243a), la préposition intégrée assignerait le rôle BUT à son objet parce que les rôles AGENT et THÈME ont été assignés. En (243b), la préposition assignerait le rôle THÈME à son complément et en (243c), le SP serait à valeur adverbiale.

L'analyse révèle que les rôles primaires AGENT, THÈME, BUT, et SOURCE correspondent aux traits lexicaux du verbe et de la préposition; ces rôles sont obligatoires et occupent des positions argumentales. Pour leur part, les rôles secondaires seraient assignés pour marquer du CAS les SN en position argumentale non gouvernée par le verbe ou la préposition. Leur contenu serait dérivé compositionnellement sur la base des traits lexicaux de la tête du complexe argumental.

- (244) **Critère thématique revu**
 (i) chaque SN à contenu lexical reçoit un et un seul rôle thématique;
 (ii) en forme logique, chaque chaîne contient un seul argument et chaque chaîne ne reçoit qu'un seul rôle thématique primaire.

En vertu du critère thématique, seul le complément d'une préposition intégrée pourrait participer dans une chaîne argumentale. Soutenant que le verbe gouverne toujours le clitique qui lui est associé, en (242a), le liage anaphorique lierait le SN *la gorge* (expression non référentielle et lexicale) à son possesseur et en (242b), la trace e_i (expression non référentielle et non lexicale) à son antécédent. La chaîne serait associée aux rôles BUT du complément de la préposition et BÉNÉFACTIF du datif.

Considérant qu'un SP locatif ou temporel peut être inséré dans tout SV selon des contraintes pragmatiques, la préposition n'appartiendrait pas à la structure argumentale du verbe et assignerait un rôle primaire (THÈME/BUT) à son complément. En (243a et b), le SP locatif est intégré au SV complexe.

Contrairement aux autres prépositions en français qui assignent un rôle primaire à leur objet, *à* intégré ne pourrait assigner un rôle primaire que si l'élément est sous-catégorisé par le verbe (ex : *parler à*). Sinon, *à* perdrait son statut catégoriel et son contenu lexical serait absorbé par le verbe.

- (245) (a) Je *lui* ai coupé les cheveux
 (b) J'ai coupé les cheveux *à Pierre*
 (c) J'ai coupé les cheveux *sur / pour Pierre*

En (245a) et (245b), les expressions non référentielles porteraient les rôles primaires THÈME ou BUT et leur antécédent, le rôle secondaire d'intérêt BÉNÉFACTIF assigné au clitique datif en (245a), au complément de *à* en (245b), non à *sur/pour* en (245c). La chaîne est ainsi compatible avec le critère thématique (cf. 244) et il n'y aurait pas de rôle possesseur inaliénable, mais plutôt BÉNÉFACTIF.

La perte du statut de préposition rendrait compte du fait que le constituant *à* en (245a et b), comme l'élément *à* abstrait inclus dans *lui*, n'assignerait aucun rôle primaire à son complément et que, contrairement au complément des prépositions lexicales, le complément de *à* pourrait commander l'objet du verbe : la tête du constituant *à*_SN serait SN.

Le complément de *à* serait la tête d'une chaîne contenant le SN partie du corps. L'absorption du contenu lexical de *à* par le verbe permettrait au verbe d'assigner un rôle secondaire à l'objet de la préposition. En somme, *à* fonctionnerait comme marqueur argumental, permettant l'assignation d'un rôle secondaire à son complément par le verbe. Ces derniers seraient assignés dans les mêmes contextes que les rôles primaires correspondants : si le verbe assigne AGENT et THÈME, il peut assigner le rôle secondaire BUT et si le verbe assigne THÈME (et non AGENT), il doit assigner un rôle locatif secondaire.

Considérant que sous l'interprétation inaliénable le SN partie du corps est une anaphore, la contrainte de non-distinction sur les chaînes rendrait compte du contraste en (246) : une chaîne ne peut recevoir deux rôles primaires.

- (246) (a) Jean lève la main
 (b) *Jean lave la main
 (c) Jean se lave la main

L'auteure analyse « verbe + complément » comme un verbe *simple* en forme logique. À l'exemple des verbes pronominaux (cf. 246c), transitifs en syntaxe mais intransitifs en forme logique et sémantiquement liés sous prédication, le prédicat « verbe + complément » est alors interprété comme un verbe avec une position argumentale *ouverte* (non saturée). Le liage est obtenu en forme logique par la règle de *prédication* qui lie le possesseur en position sujet au SN inaliénable.

Cette analyse est soumise à une contrainte sémantique : « verbe + SN » doit être interprété comme un « geste naturel » (cf. Hatcher, 1944a et Kayne, 1975). En (246a), il s'agirait d'un geste naturel et en (246b), d'une activité complexe. Guéron cite d'autres

exemples acceptables sous une interprétation possessive (cf. 247a) et d'autres, non acceptables (cf. 247b).

- (247) (a) Il lève les yeux / bouge la tête / donne la main / avance le pied /
 crispe le poing / fronce les sourcils, etc.
 (b) Il rince les yeux / palpe la tête / caresse la main / masse le pied /
 blesse les poings / épile les sourcils, etc.

En terminant, l'auteure illustre des constructions inaliénables de types différents, énonçant que ces constructions sont grammaticales en français comme en anglais :

- (248) (a) Elle l'a embrassé sur la bouche
 (b) She kissed him on the mouth
- (249) (a) Cette nourriture me donne mal au ventre
 (b) This food gives me a pain in the stomach
- (250) (a) Il saigne du nez
 (b) He is bleeding from the nose
- (251) (a) Il est musclé des épaules
 (b) He is broad in the shoulders

Ces constructions présenteraient des similarités avec la construction à possession inaliénable dans laquelle le possesseur est en position sujet et le SN partie du corps en position OD (cf. 225), suggérant que le possesseur et la partie du corps forment une chaîne. L'auteure identifie quatre propriétés partagées par ces constructions et l'anaphore : (i) le SN possesseur commande le SN partie du corps ou sa trace; (ii) l'antécédent est dans la catégorie gouvernante minimale du SN partie du corps; (iii) l'antécédent est obligatoire et finalement, (iv) le possesseur et le SN partie du corps sont non distincts en référence. Ces

constructions présenteraient aussi une caractéristique des chaînes lexicales : l'objet est non référentiel.

L'auteure assigne à (248) une structure de surface dans laquelle le SN³ renferme une catégorie vide :

(252) She¹ pulled him_i² by [the hair e_i]³

La catégorie vide e_i ne serait ni une variable (elle ne peut être remplacée par un SN lexical selon le Principe C qui dit qu'un nom doit être libre) ni *pro* (elle ne peut être remplacée par un pronom). Par contre, e_i étant localement A-lié impliquerait que la catégorie vide est une anaphore. Comme PRO, une catégorie vide pourrait être interprété comme étant liée par chaque membre de l'ensemble dénoté par son antécédent pluriel :

(253) (a) Je leur ai pris la main
(b) Ils ont perdu la tête

Bref, dans les structures avec possesseur en position sujet comme en (225), le SN partie du corps en position OD est une expression non référentielle qui occupe une position argumentale et le lieu du SN partie du corps reçoit un rôle secondaire. De sorte que le SN partie du corps et le lieu ont besoin l'un de l'autre pour satisfaire le critère thématique.

Dans d'autres types de structures inaliénables, le possesseur en position OD (cf. 248), OI (cf. 249) ou sujet (cf. 250 et 251) recevrait un rôle primaire. Le SN possesseur n'aurait pas besoin de chaîne pour satisfaire le critère thématique et le SN partie du corps serait invariablement une partie d'un SP locatif non sous-catégorisé, soit le type de SP fonctionnant généralement comme des adverbes en complétant la description de l'action :

(254) She pulled him *by the arm*

L'auteur souligne qu'un SP locatif dans ce type de structure ne serait pas systématiquement optionnel (cf. 255a), ce que démontrerait le phénomène de la préposition esseulée (cf. 255b). Le verbe sélectionnerait le SN possesseur (SN²) et le SN partie du corps (SN³) comme s'ils étaient tous les deux des THÈMES.

(255) (a) She looked him in the eye / *She looked him
 (b) Which arm did you pull him? / ??Which fountain did she meet him by?

L'interprétation et les contraintes syntaxiques sur les SP locatifs dans les constructions inaliénables renforceraient l'hypothèse que le verbe et le complément de la préposition forment une chaîne et, comme le complément de la préposition fait partie d'une chaîne argumentale, le SP doit être intégré dans un complexe verbal. En (248), (250) et (251), le SV dénoterait un « geste naturel ». En (250) et (251), la tête de la chaîne de la construction serait en position sujet plutôt qu'objet.

3.1.2 Commentaires

Posant que le SN partie du corps est une anaphore sous l'interprétation inaliénable et qu'il n'y a aucun rôle thématique possesseur inaliénable, Guéron énonce que la construction inaliénable n'est que l'interprétation mentale d'une chaîne liant un SN référentiel dénotant une personne ou un objet à un SN non référentiel dénotant une partie de la personne ou de l'objet (Guéron (225 à 228)) :

- (256) Jean lève la main
 (257) Je lui ai coupé les cheveux
 (258) Elle l'a embrassé sur la bouche
 (259) Il saigne du nez

Distinguant l'interprétation inaliénable/aliénable, l'auteure énonce que, sous l'interprétation inaliénable, le SN partie du corps requiert un argument possesseur réalisé dans la phrase et que le possesseur doit commander le SN partie du corps. Du point de vue grammatical, la construction inaliénable dépendrait du liage anaphorique du SN partie du corps par le SN possesseur sous prédication. Sous l'interprétation aliénable, le SN référentiel *la main* en (256) serait lié à l'extérieur de la phrase et l'interprétation défini du référent du SN serait en relation à un élément du contexte linguistique ou pragmatique.

Deux contraintes à cette analyse fondée sur l'anaphore et les chaînes lexicales : la *non-distinction* en référence des éléments de la chaîne, soit le SN partie du corps et le SN possesseur, et le rôle thématique primaire *unique* accordée à la chaîne entière. La contrainte de non-distinction semble nécessaire pour la satisfaction du critère thématique en regard des chaînes obtenues par mouvement mais, comme nous le verrons, contraint l'*identité* des variables, mettant en cause le caractère référentiel de l'inaliénable. Quant au rôle thématique unique accordé aux éléments de la chaîne, cette contrainte ne semble justifiée que par l'intervention de la notion de chaîne dans l'analyse, alors qu'un élément anaphorique coïncidé à son antécédent a sa *propre* fonction thématique, et ce, en dehors du cadre des chaînes soumises au critère thématique.

Enfin, constatant que l'emploi du défini en français est ambigu par rapport à l'emploi du défini *the* en anglais (cf. 230 et 231), l'auteure pose que, sous l'interprétation

inaliénable, le déterminant du SN partie du corps est interprété comme une anaphore pronominale, sans référence indépendante parallèlement au réfléchi *se*, plus précisément comme l'élément PRO non argumental soumis au contrôle. En anglais, aucune ambiguïté, le déterminant défini ne fonctionnerait que comme l'opérateur *iota* (cf. traductions anglaises en (230) et (231)). Même chose en français sous l'interprétation aliénable. Or, comme nous le verrons, Hornstein-Kiguchi (2001) montrent que l'élément PRO serait issu du *mouvement* et que la relation de commande de constituant serait *non* essentielle au contrôle obligatoire, i.e. au liage de PRO par son antécédent, remettant en cause l'analyse de Guéron.

Selon la contrainte de non-distinction en référence, la tête (le SN possesseur du nom partie du corps) et la queue (le SN partie du corps) de la chaîne auraient le même référent, de la même manière que l'anaphore pronominale et son antécédent en (260) sont coréférentiels.

(260) $il_i se_i$ lave

Dans ce cas cependant, les éléments liés ne forment pas de chaîne mais sont simplement coïncidés « comme » les membres d'une chaîne : le liage¹⁶ comme la formation de chaîne implique la coïncidation¹⁷ des éléments. De sorte que les arguments sujet et objet anaphorique en (260) reçoivent respectivement les rôles AGENT et THÈME.

¹⁶ Le concept de liage est dérivé de la notion de commande de constituant (c-commande) :

A lie B si et seulement si

(i) A c-commande B (si chaque projection maximale qui domine A domine aussi B);

(ii) A et B sont coïncidés (si A et B portent le même indice référentiel en structure dérivée (Haegeman, 1994 : 240).

¹⁷ Règle qui relie l'anaphore à son antécédent (Tellier, 1995 : 209).

Étant donné le caractère anaphorique du SN partie du corps, la chaîne lexicale formée du SN partie du corps et du SN possesseur ne recevrait qu'un seul rôle thématique primaire, comme la chaîne obtenue par mouvement liant une trace à son antécédent (Guéron (232)) :

- (261) (a) De qui_i a-t-elle vu [le_i portrait d'Aristote e_i]
 (b) *De qui_i a-t-elle vu [le portrait e_i de Rembrandt]

Or, la chaîne obtenue par mouvement ne renferme qu'un seul élément lexical, donc un seul argument, et nécessairement ne peut se voir assigner qu'un seul rôle thématique, contrairement à la chaîne lexicale obtenue par interprétation, renfermant deux éléments lexicaux, donc deux arguments et nécessairement deux fonctions thématiques, tels le réfléchi *se* et son antécédent en (260).

L'analyse semble confondre la « formation » des chaînes obtenues par mouvement et soumises au critère thématique (cf. 261a) et le concept de chaîne, mis en place dans les années 70 dans les grammaires de Montague (1970), formée de pronoms partageant un même indice et liés à un seul élément SN plein (cf. 262).

- (262) Jean_i ne pense qu'à lui-même_i et à sa_i satisfaction personnelle

Selon ce concept, aucune formation de chaîne parce qu'aucun mouvement; les éléments coïncidés se présentent tout simplement « comme » les membres d'une chaîne, chaque élément conserve son statut d'argument et possède sa propre fonction thématique. Le pronom *se* apparaît donc comme un *contre-exemple* au rôle thématique unique accordé au SN possesseur et au SN partie du corps, justifié par le recours à la notion de formation de

chaîne dans l'analyse. Même chose en (262) où le pronom *lui-même* et le possesseur prénominal *sa* coïncident au SN *Jean* se présentent comme les membres d'une chaîne.

Outre les difficultés soulevées par cette conception des chaînes, l'analyse présente une certaine incohérence : d'une part, les éléments lexicaux de la chaîne seraient non distincts en référence à l'image du réfléchi et de son antécédent (cf. 260) mais d'autre part, l'anaphore lexicale, i.e. le SN *partie du corps*, ne pourrait recevoir de rôle thématique contrairement à l'anaphore pronominale *se* également non référentielle. Selon l'analyse, logiquement, l'inaliénable devrait recevoir un rôle primaire parallèlement à *se*.

Ajoutons que la restriction imposée à la formation des chaînes contraint l'identité des variables, mettant en cause le caractère référentiel de l'inaliénable. Bien que coréférentiels, le nom *partie du corps* et son possesseur dénotent cependant des entités *distinctes* au même titre que les noms *portrait* et *amant* dans *le portrait d'un ancien amant* (cf. 230), mais contrairement aux éléments *il* et *se* en (260), coréférentiels et de même valeur. Comme entité distincte, le nom *partie du corps* se révèle plutôt être une expression *référentielle* assignée d'un rôle thématique au même titre que son possesseur.

Étant donné la contrainte de non-distinction selon laquelle une chaîne lexicale ne peut recevoir deux rôles primaires, l'auteure tente de maintenir la thèse de la prédication dans les contextes où le possesseur est en position sujet (cf. 256) et pose que « verbe + complément » doit être analysé comme un verbe simple avec position argumentale ouverte, parallèlement à l'analyse de Zribi-Hertz concernant les structures orphelines du français, dont l'argument non réalisé *pro* est en relation de coréférence avec un élément nominal topicalisé. Le possesseur et l'inaliénable sont liés sous prédication, selon la contrainte

sémantique énonçant que « verbe + SN » doit dénoter un « geste naturel ». Même chose dans les contextes où l'inaliénable est en position sujet (Guéron (239)) :

- (263) (a) La tête lui tourne
 (b) [np e] [vp lui tourne] [np la tête] [pp e]

L'auteure énonce que le verbe *tourner* est sous-catégorisé obligatoirement pour un objet et facultativement pour un complément SP, de même que pour les rôles THÈME à l'objet et AGENT au sujet, comme dans *Elle a tourné la tête à ce garçon* (cf. (240)). La structure ergative en (263a) serait produite par l'absence du rôle AGENT; le SN partie du corps et le possesseur datif, coïncidés sous le prédicat, formeraient une chaîne dans laquelle l'antécédent commanderait l'anaphore (cf. 263b). Comme nous le verrons dans une analyse de Vergnaud et Zubizarretta (1992), les faits en (256) et en (263) apparaissent comme des *contre-exemples* à l'analyse de la prédication.

Mettant en parallèle les structures orphelines du français et celles de la possession inaliénable, l'auteure énonce que ces structures présentent un SV complexe, i.e. des structures dont le SP est intégré à la structure argumentale du verbe (Guéron (242)) :

- (264) (a) Ça lui_i faisait [vp monter des sanglots à la_i gorge]
 (b) On lui_i fera [vp tomber des pierres dessus e_i]

En (264), le liage associerait le SN non référentiel partie du corps *la gorge* à son possesseur et la catégorie vide *e_i* non référentielle et non lexicale à son antécédent. En d'autres mots, le SN partie du corps se comporterait comme une trace laissée par le

déplacement d'un constituant et le verbe gouvernerait dans SP, remettant en cause le caractère argumental de l'inaliénable.

Analyse similaire en (257) où l'élément *à*, non sous-catégorisé par le verbe, perdrait son statut catégoriel; son contenu lexical serait absorbé par le verbe et son complément commanderait l'objet du verbe. Le SN *les cheveux* recevrait un rôle primaire et son antécédent un rôle secondaire, satisfaisant le critère thématique.

Enfin, dans les structures inaliénables avec préposition lexicale (cf. 258), le SN partie du corps apparaîtrait comme une partie d'un SP locatif non sous-catégorisé par le verbe. Guéron analyse ces constituants comme des SP intégrés dans un complexe verbal. La tête de la chaîne lexicale serait en position objet ou sujet. Même analyse en (259).

Quant à l'élément PRO dans l'analyse, l'auteure énonce que le défini en français porte le trait [+Pronominal] parce qu'il contient AGR, et ce, par identité morphologique avec les pronoms *le, la, les*. Sous l'interprétation inaliénable, comme l'auteure soutient que le SN partie du corps n'assigne pas de rôle thématique en position sujet, le défini en position spécificateur serait non argumental, parce que sans rôle ni CAS (cf. 256). De sorte que, dans ce contexte, le défini porterait le trait [+Anaphore], serait contrôlé obligatoirement parce que lié dans la phrase et soumis au Principe A de la théorie du liage, parallèlement au réfléchi *se* en (260) : une anaphore (pronom réfléchi ou réciproque) doit être liée dans son domaine propositionnel (cf. Haegeman, 1994 : 240). Bref, sous l'interprétation inaliénable, le déterminant du SN partie du corps serait interprété comme l'élément PRO sujet non réalisé des infinitives, contrôlé obligatoirement, selon la théorie mise en place dans le module du contrôle dans le cadre de gouvernement et liage.

Par analogie au déplacement *wh-* du sujet postposé en français (cf. 261a), le déterminant du SN partie du corps serait coïncidé au possesseur de l'inaliénable et contrôlé par ce dernier, considérant qu'un SN ne peut être coïncidé qu'avec un constituant contenant les traits du nom. En (261b), l'auteure justifie l'impossibilité d'extraction du constituant du fait que cet élément n'est gouverné ni par le verbe ni par son antécédent.

Rappelons que contrairement à l'élément *pro*, objet nul du verbe, qui porte les traits [-Anaphore, +Pronominal] et qui, conséquemment, n'est jamais lié dans la phrase parce que soumis au Principe B, l'élément PRO, sujet nul de l'infinitive, porte les traits [+Anaphore, +Pronominal] et est soit lié soit libre (cf. Olivier, 1999).

La théorie du contrôle mise en place dans gouvernement et liage détermine la distribution et l'interprétation de PRO. Le terme contrôle exprime la relation référentielle de dépendance, dans les limites de la phrase, entre un élément contrôlé (PRO) et un élément contrôleur (SN), lequel transmet à PRO ses traits sémantiques et grammaticaux. En somme, le contrôle renvoie à la notion anaphorique qui lie le sujet nul de l'infinitive à un antécédent SN de la phrase pour son interprétation, comme dans l'exemple suivant :

(265) Jean_i veut [_{cp} PRO_i partir]

En (265), l'élément contrôleur *Jean* commande l'élément contrôlé PRO et l'interprétation référentielle est représentée par la *coïncidation* des éléments. PRO est dépendant d'un autre élément de la phrase pour son interprétation comme le réfléchi *se* portant le trait [+Anaphore] et soumis au Principe A :

(266) Jean_i se_j lave

De sorte que l'élément PRO en (265) porte le trait [+Anaphore] et est lié ou contrôlé *obligatoirement* du fait que son antécédent est *dans* la phrase. Le contrôle obligatoire est associé aux propriétés lexicales du prédicat.

Le non-argument PRO ne reçoit aucun rôle, contrairement à *pro* argumental, et aucun CAS attribué sous gouvernement et réservé aux SN réalisés. Alors que *pro* est autorisé et gouverné par le verbe, PRO est autorisé si *non* gouverné¹⁸. En (265), la projection maximale CP (complémenteur) représente une barrière au gouvernement de PRO par le verbe.

D'autre part, dans les contextes où PRO sujet d'une infinitive n'est lié à aucun élément nominal de la phrase, mais dépendant d'un argument *implicite*, le contrôle est *optionnel* parce que PRO est *non* commandé par son antécédent. PRO porte alors le trait [+Pronominal] et coréfère *librement* comme un pronom parce que soumis au Principe B. Mais, comme PRO réfère à un élément spécifique du contexte linguistique, son interprétation est *définie* (cf. 267).

- (267) (a) PRO_i Abandonner le projet serait une erreur
 (b) Le projet a été abandonné pour PRO_i sauver de l'argent

¹⁸ Le gouvernement exprime les relations structurales entre une tête et ses constituants :

A gouverne B si et seulement si

(i) A est un gouverneur;

(ii) A c-commande B;

(iii) Aucune barrière n'intervient entre A et B;

où les gouverneurs sont les têtes lexicales V, P, N, A, I et les projections maximales des barrières empêchant le gouvernement des sous-constituants de B par A (Haegeman, 1994 : 160).

Dans les constructions impersonnelles, PRO prend une interprétation *arbitraire* : PRO réfère librement comme le pronom *on* indéfini (cf. 268).

- (268) (a) PRO faire de l'exercice garde en forme
 (b) Il est recommandé de PRO faire de l'exercice

Enfin, dans les structures adjonctives ou circonstancielles, l'élément PRO est objet de la *préposition* et le contrôle est *obligatoire* (cf. 269).

- (269) Jean_i quitta la ville pour PRO_i partir à la campagne.

En (269), PRO ne peut être remplacé que par le SN *Jean* sans nuire à la grammaticalité de la phrase.

En somme, l'élément PRO porte les traits [+Anaphore, +Pronominal] en raison de son comportement lié ou libre. La commande de constituant n'est pas essentielle dans les contextes où PRO, recevant une interprétation définie, est lié à un antécédent implicite. De sorte que la commande de constituant permet de délimiter l'anaphore *syntaxique* liée dans les limites de la phrase de l'anaphore *discursive* liée dans une autre phrase.

C'est dans ce contexte, posant que le défini porte le trait [+Pronominal] parce qu'il contient AGR et que l'inaliénable n'assigne pas de rôle en position sujet, éliminant par l'occasion l'occurrence de *pro* argumental, que Guéron énonce que le défini est comme PRO non argumental, sans rôle ni CAS (cf. 265/270).

- (270) Jean_i bouge [_{sd} le_i pied]

D'où le contrôle obligatoire du défini parce que lié dans la phrase et soumis au Principe A, tel le réfléchi *se* à caractère [+Anaphore] en (266). En (270), la projection maximale SD (syntagme déterminant) empêcherait le gouvernement du déterminant PRO par le verbe.

Or, en (266) et (265), aucune chaîne ne lie les éléments coïncidés, soit l'anaphore à son antécédent dans le cas du réfléchi et l'élément contrôlé à l'élément contrôleur dans le cas de PRO. De sorte que le recours à la notion de chaîne, mettant en cause le caractère référentiel de l'inaliénable et sa fonction thématique, semble injustifié. La relation de *dépendance* entre les éléments possédé et possesseur paraissant davantage liée au *défini* en position spécificateur du SN partie du corps *coïncidé* au SN possesseur (cf. 270), parallèlement au défini coïncidé à l'élément déplacé en (261a).

Dans une analyse dérivationnelle fondée sur l'approche minimaliste, Hornstein et Kiguchi (2001) analysent PRO comme résultant du mouvement *sideward*¹⁹, réduisant l'élément à une trace SN, dont le contrôle obligatoire est obtenu par mouvement, sans relation de c-commande ni formation de chaîne, et où chaque SD (syntagme déterminant) reçoit un rôle thématique. Considérant les exemples suivants :

- (271) (a) John seems to leave
 (b) John_i seems [t_i to leave]
- (272) (a) John wants to leave
 (b) John_i wants [PRO_i to leave]

¹⁹ Mouvement impliqué dans une dérivation où un élément C est *copié* d'une structure (ou arbre) A et *joint* à une structure (ou arbre) B (Nunes, 1995, 2001). L'auteur définit le mouvement comme l'interaction d'opérations distinctes, notamment *copier* et *joindre* (cf. 260).

Dans le cadre de gouvernement et liage, la montée est traitée comme une instance du mouvement A alors que le contrôle est analysé comme étant généré à la base, sans mouvement, et par le liage subséquent de l'élément PRO sujet. En (271), l'antécédent lie la trace, $\langle \text{John}_i, t_i \rangle$ et en (272), PRO est lié à un antécédent en position A.

Les auteurs posent que les énoncés à contrôle, comme ceux manifestant la montée, sont générés par mouvement en supposant que les rôles thématiques sont des traits et que chaque SD reçoit un rôle thématique, impliquant le mouvement d'une position thématique à une autre. Sous cet angle, la dérivation de l'énoncé (272) est la suivante :

- (273) (a) [to John leave] (construction de IP enchâssé)
 (b) [John_i [to John_i leave] (déplacement de *John* en position [Spec,IP])
 (c) [wants [John_i [to John_i leave]] (construction du SV principal)
 (d) [John_i wants [John_i [to John_i leave]]]
 (déplacement de *John* en position [Spec,SV])
 (e) [John_i [John_i wants [John_i [to John_i leave]]]
 (construction de TP et déplacement de *John* dans son spécificateur)
 (f) [John_i [~~John_i~~ wants [~~John_i~~ [to ~~John_i~~ leave]]]
 (suppression de toutes les copies sauf une)

En (273), *John* reçoit un premier rôle lorsqu'il est joint à *leave* (cf. 273a) et un second quand il se déplace en position spécificateur du verbe principal, *wants* (cf. 273d).

Cette approche du contrôle obligatoire (OC) réduit PRO à une trace SN. Et comme une trace SN est générée par mouvement A (cf. 271), OC PRO est aussi généré par mouvement A.

En contrepartie, Non-OC PRO (NOC PRO) apparaîtrait dans les configurations où le mouvement est interdit. NOC PRO serait identique au pronom nul désigné par petit *pro* (cf. 274).

- (274) John_i thinks that it is beleived that [PRO_i (= *pro*) shaving himself]
is important

Considérant les énoncés suivants mettant en cause des sujets gérondifs :

- (275) *Who did [the fact that PRO_i (= *pro*) cooking his_i lunch takes
30 minutes] annoy t_i ?
- (276) (a) *Who do you think that [pictures of t] resemble photos of Bill?
(b) *Who do you get jealous [because I talked to t] ?

Les auteurs rendent compte de l'impossibilité d'extraction d'un sujet PRO enchâssé dans un îlot en anglais (cf. 275), rappelant la situation apparaissant en (261b) en français. De même qu'ils invoquent la contrainte CED (*Condition on Extraction Domain*) qui bannit toute extraction des sujets et des adjonctions en anglais (cf. 276), et ce, contrairement à l'extraction possible du sujet postposé en français (cf. 261a).

En (274) et (275), il s'agirait du pronom nul *pro* (plutôt que de l'élément PRO), apparaissant dans les constructions où le mouvement est prohibé, et la relation de liage serait obtenue par interprétation.

Selon l'analyse, l'élément *pro* ne requiert aucun antécédent et accepte une interprétation indéfinie, impliquant que l'élément est non contrôlé (*pro* = NOC PRO) ou libre (cf. 277a).

- (277) (a) The fact that PRO cooking for oneself takes 30 minutes annoyed John
(b) The fact that PRO_i cooking herself lunch took 30 minutes made
John angry at Mary_i
(c) The fact that PRO_i cooking himself lunch took 30 minutes made
John's mother angry

L'antécédent de *pro* n'aurait pas besoin d'être local si présent, suggérant que *pro* n'est pas commandé par son antécédent (cf. 277b et c). Finalement, NOC PRO pourrait être remplacé par un pronom réalisé sans affecter les propriétés énoncées (cf. 277c/278).

- (278) The fact that him/his_i cooking himself lunch took 30 minutes made
 John's_i mother angry

En (261b), parallèlement à (275) où le mouvement est prohibé, l'élément e_i semble aussi se comporter comme NOC PRO. Lié à un argument implicite, la catégorie vide est non contrôlé et coréférent librement. De même qu'elle pourrait être remplacée par un pronom *Elle a vu le portrait de lui / son portrait de Rembrandt*.

Soulignons que l'analyse de NOC PRO présentée par Hornstein-Kiguchi correspond, selon le module du contrôle, au contrôle optionnel non soumis à la c-commande, où PRO se comporte comme un pronom plutôt que comme une anaphore (cf. 267 et 268).

D'autre part, si le sujet n'est pas enchâssé dans un îlot, il serait extractible et il s'agirait dans ce cas de l'élément PRO (cf. 279/280) :

- (279) [PRO_i cooking his_i lunch] annoy everyone_i
(280) Who_i did [PRO_i cooking his_i lunch] annoy t_i ?

L'élément PRO, argument sujet externe, serait obtenu par mouvement, comme une trace SN soumise au Principe A de la théorie du liage, d'où le contrôle obligatoire de PRO par son antécédent (PRO = OC PRO), mais non c-commandé par ce dernier, du fait que le liage est le résultat du mouvement (cf. (281) présentant la dérivation de (280)).

- (281) (a) [ip who_i [sv who_i cooking [his lunch]]]
 (construction du sujet en position [Spec,IP])
- (b) [ip who_i [sv who_i cooking [his lunch]]] annoy
 (ajout de *annoy* provenant de la numération)
- (c) [ip who_i [sv who_i cooking [his lunch]]] [sv annoy [who_i]]
 (mouvement *sideward*)
- (d) [sv [ip who_i [sv who_i cooking [his lunch]]]] [sv annoy [who_i]]
 (sujet joint au SV)
- (e) [cp who_i [tp [ip who_i [sv who_i cooking [his lunch]]]] [sv annoy [who_i]]]]
 (mouvement *wh*)
- (f) [cp who_i [tp did [ip who_i [sv who_i cooking [his lunch]]]] [sv annoy [who_i]]]]
 (support *do*)
- (g) [cp who_i [tp did [ip ~~who_i~~ [sv ~~who_i~~ cooking [his lunch]]]] [sv annoy [~~who_i~~]]]]
 (suppression des copies)

Cette dérivation montre le mouvement A *sideward* soit le déplacement d'un constituant d'une position A vers une autre position A. Soulignons que le mouvement *sideward* procède toujours de l'adjonction vers la proposition ou arbre principal. La copie laissée derrière est une trace SN, soit PRO, et annule les effets WCO (*Weak Cross Over*) qui se manifestent lorsqu'un pronom lié à une variable apparaît à gauche de cette variable, contrairement à *pro*, d'où l'agrammaticalité de (275). Ce qui semble être aussi le cas en (261b).

D'après l'analyse, le sujet de IP reçoit deux rôles thématiques : un premier lorsqu'il se joint à *cooking* (cf. 281a) et un second lorsqu'il se déplace en position spécificateur du verbe principal (cf. 281d). De sorte que les conditions de localité restreignant l'interprétation de PRO sont réunies entre PRO et son antécédent sans c-commande et, conséquemment, décrites en termes de mouvement plutôt que de c-commande. Dans cette

analyse, aucune formation de chaîne²⁰ parce que PRO, résiduel du mouvement, est contrôlé obligatoirement. Si bien que la commande de constituant apparaît comme *non* essentielle à la relation de liage, laquelle s'exprimerait à travers la relation de dépendance entre les deux éléments, fondée sur la coréférence, i.e. la *coïndiciation* des éléments.

En conclusion, le défini généré sans mouvement ne peut être assimilé à PRO résiduel du mouvement, parallèlement à une trace SN soumise au Principe A. Contrairement au défini PRO ne recevant aucun rôle thématique, l'élément PRO issu du mouvement reçoit un rôle thématique. Et comme le liage est obtenu par mouvement plutôt que par interprétation, aucune chaîne ne lie les éléments coïndicés. L'analyse de Hornstein-Kiguchi s'inscrit donc à *l'encontre* de l'analyse de Guéron fondée sur l'anaphore et les chaînes lexicales, présentant le défini comme l'élément PRO non argumental. Retenons aussi de cette analyse que la commande de constituant ne participe pas de toutes les relations grammaticales.

D'autre part, l'analyse présente des similitudes entre NOC PRO (*pro*) et le défini. Parallèlement à NOC PRO apparaissant sans antécédent local (cf. 277b et c), le défini dans la possession inaliénable semble *participer* à la relation de liage entre l'inaliénable et son argument possesseur implicite lié à un élément de la phrase (cf. 270). Même chose pour l'argument possesseur lié à un élément du contexte linguistique ou discursif (cf. 282). De sorte que le défini semble coréférer *librement* comme un pronom, tel l'anaphore discursive PRO à caractère [-Anaphore, +Pronominale] qui, bien que liée à un argument implicite, donc non commandée par son antécédent, reçoit une interprétation définie.

²⁰ Selon Brody (1995 : 6), une chaîne est définie comme « un ensemble où chaque membre lie l'autre » et comme le liage suppose la c-commande, les chaînes requièrent la c-commande.

- (282) Il lui_i a mis la main sur le_i front.
Ensuite, il a écouté le_i cœur et les_i poumons.

Même situation pour les orphelins dont le défini est coréférentiel avec le sujet (cf. 283) ou lié à l'extérieur de la phrases (cf. 284), parallèlement aux noms de lieu à caractère concret sans argument exprimé (cf. 285).

- (283) (a) Jules_i dort sur le_i côté
(b) Le bateau_i gît sur le_i flanc
- (284) (a) Les manifestants se sont dispersés à l'_iextérieur
(b) Ils se sont rendus (jusqu')à la_i frontière
- (285) (a) Le couvreur est déjà sur le_i toit
(b) J'ai passé la journée à la_i clinique

De même que NOC PRO généré sans mouvement (cf. 277c/278), le défini dans la possession inaliénable peut-être remplacé par un pronom possessif (cf. 270/286) :

- (286) Jean_i bouge son_i pied

Considérant les contextes suivants :

- (287) (a) Jean_i veut lever la_i / sa_i main
similaire à *Pierre_i a bavé sur lui_i*
- (b) Jean_i, il_i veut lever la_i / sa_i main
similaire à *Pierre_i, il_i a bavé sur lui_i*
- (288) Jean_i veut lever la_j / sa_j main
similaire à *Pierre_i a bavé dessus_j (à le_j dessus de la table_j)*

En (287), les éléments *la/sa* sont liés au possesseur de l'inaliénable en position sujet de la phrase, de la même manière que *lui* est lié au sujet *Pierre* dans la phrase similaire. En (288), les éléments *la/sa* sont liés à un possesseur implicite comme l'élément *dessus* dans la phrase similaire est lié à un élément implicite appartenant au contexte linguistique. Dans ces contextes, l'élément *la* apparait à valeur pronominale, parallèlement aux éléments *sa* ou *lui*.

Par contre, dans le contexte où le SN partie du corps est en relation à un élément topicalisé différent du sujet de la phrase (cf. 289), l'élément *la* est inapproprié alors que la préposition orpheline est aussi appropriée que dans le contexte précédent (cf. 288). Rappelons que selon gouvernement et liage, la reprise d'un élément disloqué s'effectue par un pronom résomptif (cf. Haegeman, 1994 : 409).

(289) Le robot_i, Jean_i veut lever *la_j / sa_j main
similaire à *La table_j, Pierre_i a bavé dessus_j* (à le_j dessus de la table_j)

Bref, le défini semble à valeur pronominale dans certains contextes, mais ne pourrait se substituer à l'emploi du possessif dans d'autres contextes. Si bien qu'en raison de son comportement, le défini ne peut être assimilé à *pro* généré aussi sans mouvement mais recevant un rôle thématique et soumis au Principe B, contrairement au déterminant défini dépourvu de rôle thématique. Enfin, mentionnons que si le défini était à valeur de *pro*, il y aurait transgression du Principe B de la théorie du liage, comme dans le cas des prépositions orphelines dont l'argument implicite *pro* est lié dans la phrase, tel que nous l'avons observé dans les analyses de Zribi-Hertz et de Tuller. Considérant les énoncés suivants similaires à ceux apparaissant en (287) et (288) :

- (291) Il_i est arrivé *le_i* cœur battant la chamade
similaire à *La table_i avait des tabourets autour_i* (à *le_i* tour de la table_i)
- (291) J_i' ai reconnu *le_j* visage impassible à la fenêtre
similaire à *Je_i n'ai visité que l'_j' extérieur*

Hornstein-Kiguchi ont démontré que la commande de constituant n'était pas essentielle à toutes les relations grammaticales (cf. 279). Il semble donc raisonnable de penser que d'autres mécanismes sont à l'œuvre dans l'interprétation du référent de l'argument implicite de l'inaliénable, fondés possiblement sur l'emploi du déterminant *défini* lié à des considérations *pragmatiques*. Même chose dans le cas des prépositions orphelines et des noms de lieu à caractère concret.

Mettant en cause la thèse de la dénotation et la prédication, Vergnaud et Zubizarreta (1992) offrent une analyse de la possession inaliénable, sans *pro* ni PRO, dans laquelle l'objet inaliénable requiert un argument *possesseur*, parallèlement à ce qu'énonce Guéron, bien que de nature *référentielle*, contrairement à ce qu'énonce Guéron. Mettant en opposition les notions type/individu, le déterminant du nom partie du corps est présenté comme un élément à caractère *explétif* sous l'interprétation type en français.

3.2 Vergnaud et Zubizarreta, 1992

3.2.1 Résumé

Dans un article intitulé *The Definite Determiner and the Inalienable Constructions in French and in English*, Vergnaud et Zubizarreta (1992) énoncent que la notion de possession inaliénable réfère dans son essence à une notion de dépendance sémantique : un

objet inaliénable constitue une entité *sémantiquement* dépendante, bien que *référentiellement* indépendante, définie en termes de partie inhérente d'une autre entité, incluant les parties du corps, les noms de vêtements, les termes de parenté, les représentations abstraites et autres.

Dans le cadre de gouvernement et liage, les auteurs tentent d'analyser différentes structures à possession inaliénable, les reliant aux expressions quantifiées en postulant l'existence d'un niveau de projection SD (syntagme déterminant). Au fondement de l'analyse, la dénotation et la théorie de la prédication.

Du point de vue sémantique, les structures à possession inaliénable mèneraient soit à une interprétation *type*, soit à une interprétation *individu*, selon que le déterminant défini est *explétif* (sans contenu dénotatif) ou *non*. La relation entre les types sémantiques et les catégories syntaxiques est gouvernée par une Loi de correspondance : un individu (*token*) correspondrait syntaxiquement à un SD dont le déterminant est non explétif et un type, à un SD dont le déterminant est explétif.

Le déterminant défini explétif serait autorisé par la morphologie riche du français, contrairement à l'anglais où le défini n'est *jamais* explétif. Considérant l'énoncé suivant :

(292) Les enfants ont levé la main

Du point de vue interprétatif, les auteurs posent que cet énoncé donne lieu à deux interprétations possibles. Premièrement, une interprétation *inaliénable* selon laquelle l'argument *la main* en position OD réfère à l'argument possesseur *les enfants* en position sujet. L'énoncé pourrait, dans ce contexte, être paraphrasé par *chacun des enfants a levé sa*

main. Deuxièmement, une interprétation *aliénable* où l'OD réfère à un objet ne faisant pas partie du corps des enfants. Il pourrait s'agir, par exemple, de la main d'un robot.

En grammaire formelle, i.e. en forme logique, la dépendance sémantique d'une possession inaliénable se traduirait par une dépendance argumentale dans les représentations syntaxiques : un nom inaliénable requiert un argument *possesseur*. Dans un contexte aliénable, le même mot serait sémantiquement et référentiellement indépendant. Un nom partie du corps serait donc lexicalement ambigu et donnerait lieu à deux entrées lexicales distinctes : une comme entité inaliénable demandant un argument possesseur *gorge (x)* et une autre comme entité aliénable ne prenant pas d'argument possesseur *gorge*. Les auteurs comparent ces relations à celles du verbe *couler* dans sa forme causative ou transitive (*couler le bateau*) et dans sa forme inchoative ou intransitive (*l'eau coule*).

Du point de vue structural, les auteurs reconnaissent deux types de constructions exprimant la possession inaliénable, selon que le possesseur est *externe* (poss-ext) ou *interne* (poss-int) au SD de l'objet possédé.

- (293) (a) Le médecin *leur* a examiné la gorge
 (b) Le médecin a examiné la gorge *aux enfants*
- (294) (a) Le médecin a examiné *leur* gorge
 (b) Le médecin a examiné *leurs* gorges

En (293), l'argument inaliénable en position OD est interprété comme dépendant de l'argument possesseur réalisé à l'extérieur du SD contenant l'inaliénable, soit comme complément datif du verbe qui gouverne l'inaliénable. De même en (292) où l'argument

inaliénable en position OD est interprété comme dépendant de l'argument possesseur réalisé en position sujet, donc également en position externe au SD de l'inaliénable.

Par contre, en (294), l'argument inaliénable en position OD est interprété comme dépendant de l'argument possesseur réalisé à l'intérieur du SD contenant l'inaliénable. Le possesseur est, dans ce cas, inclus dans le verbe qui gouverne l'inaliénable.

Les auteurs s'emploient ensuite à démontrer que l'inaliénable dont le possesseur est externe au SD présente certaines propriétés qui l'apparente aux *quantificateurs*. Considérant les exemples suivants :

- (295) Le médecin *leur* a examiné *la gorge à tous* et il a constaté qu'*elles* étaient très rouges
 (296) *Le médecin *leur* a examiné *la gorge à tous* parce qu'il pensait qu'*elles* pouvaient être infectées
 (297) On *leur* a lavé *les mains*

L'énoncé (295) manifesterait l'effet *distributif* du fait que l'argument inaliénable singulier est associé à un argument possesseur pluriel. L'interprétation de ce type d'énoncés impliquerait l'existence d'une *pluralité* de gorges examinées, manifestée comme pronom *pluriel* dans des phrases subséquentes, d'où le caractère référentiellement indépendant d'un objet inaliénable.

La reprise plurielle serait syntaxiquement limitée aux *indépendantes* (cf. 295/296) et la pluralité (ou coréférence) implicite serait strictement interphrastique. Par exemple, le pluriel implicite en (295) ne ferait pas partie de l'ensemble des référents réalisés associés à la phrase. En (297), même interprétation strictement distributive : cet énoncé mettant en cause deux pluriels signifierait que pour chaque individu les deux mains ont été lavées.

Les auteurs apparentent ces propriétés à celles des quantificateurs. L'effet distributif observé en (295) et (297) serait similaire à celui observé dans les structures où un quantificateur universel a une portée *au-delà* d'une expression nominale au singulier :

- (298) *Every woman brought a pet to the party. Surprisingly,
 they were all mammals*
(299) **Every woman brought a pet to the party so that they could chase mice*

Le quantificateur universel et la possession inaliénable relèveraient de la même forme générale. En (298), le quantificateur singulier *every* est interprété comme une pluralité, i.e. au-delà de l'expression indéfinie *a pet*, manifestée par un pronom pluriel dans la seconde phrase.

D'autre part, les syntagmes inaliénables dans les structures en (292), (293) et (294) pourraient être pronominalisés dans la subordonnée si celle-ci précédait la principale :

- (300) *Parce qu'elle est en général très sensible,
 le médecin a décidé de leur protéger la tête d'une cagoule*

Ce type de pronominalisation (*backward*) ne serait possible qu'avec une expression *référentielle* considérée, dans cette analyse, que du point de vue strictement grammatical, i.e. comme une expression dont la portée se situe au-delà de la phrase entière et comme une propriété de la structure de surface où sont liées les expressions référentielles. Un antécédent non référentiel (un déterminant indéfini, un quantificateur) bloquerait cette pronominalisation :

- (301) **Because he has the winning sweepstakes ticket,
 someone is going to be a very rich man*

Selon les auteurs, ce test de pronominalisation montre que l'argument inaliénable dans des énoncés comme en (292), (293) et (294) peut être qualifié de référentiel du fait qu'il exclut toute dépendance de portée standard.

Mettant en parallèle la possession externe et la possession interne, les auteurs présentent ensuite d'autres propriétés de l'inaliénable dans la possession externe. Considérant les exemples suivants :

- (302) *Le médecin *leur* a examiné *les gorges*
 (303) Le médecin a examiné *leur gorge / leurs gorges*

Certains noms inaliénables comme *estomac, gorge, nez, bouche* dans une construction poss-ext, i.e. dont le possesseur est externe au SD contenant l'inaliénable, seraient obligatoirement au singulier, même si associés à un possesseur pluriel (cf. 302). À l'inverse, dans les constructions poss-int, i.e. dont le possesseur est interne au SD contenant l'inaliénable, ces mêmes noms inaliénables pourraient être soit au singulier soit au pluriel si associés à un possesseur pluriel (cf. 303).

Comme dans le cas de la construction poss-ext, l'énoncé *Le médecin a examiné leur gorge* en (294a) donnerait lieu à une pluralité implicite (cf. 295/304) :

- (304) Le médecin a examiné *leur gorge* et il a constaté
 qu'*elles* étaient très rouges
 (305) On a lavé *leurs* mains

Les constructions poss-int n'imposeraient pas cependant une interprétation strictement distributive. Par exemple, si aucun contexte pragmatique n'oriente l'interprétation de (305),

il s'ensuit que le nombre de mains lavées par individu est vague. Pour chaque individu, on a pu laver une seule main ou les deux ou encore, une à certains et les deux à d'autres.

À la suite de Kayne (1975) et Authier (1988), les auteurs soutiennent que les adjectifs appositifs comme restrictifs peuvent modifier un nom inaliénable dans les constructions poss-int, que le possesseur soit prénominal ou postnominal (cf. 306), mais que seuls les adjectifs *restrictifs* peuvent modifier un nom inaliénable dans les constructions poss-ext (cf. 307/308).

- (306) Le coiffeur a peigné *ses cheveux soyeux / les cheveux soyeux de l'enfant*
 (307) *Le coiffeur *lui* a peigné *les cheveux soyeux*
 (308) Il *lui* a bandé *les doigts gelés*

En (306), l'adjectif est interprété comme appositif (*soyeux* modifie l'ensemble des cheveux) et en (308), comme restrictif (ce ne sont pas tous les doigts qui sont *gelés*).

En résumé, la construction poss-ext serait soumise à une interprétation *strictement* distributive. Certains noms inaliénables parties du corps (par exemple *estomac, gorge, nez*) seraient obligatoirement singuliers dans les constructions poss-ext, même si le possesseur est pluriel, alors que ces mêmes noms peuvent être singuliers ou pluriels dans les constructions poss-int. Le syntagme inaliénable dans les constructions poss-ext ne pourrait être modifié que par un adjectif restrictif, alors qu'il n'y a aucune restriction sur le type d'adjectif modificateur dans les constructions poss-int. Si bien que la structure poss-int ne présente donc aucune des propriétés de la structure poss-ext concernant la distributivité et la reprise plurielle, le nombre grammatical, de même que la modification.

Enfin, l'analyse révèle qu'en français, certaines expressions nominales au singulier, autres que les expressions inaliénables et le quantificateur universel, pourraient mener à une pluralité implicite dans certains contextes (cf. 309).

(309) On a donné *le même ordinateur* à Sophie, à Justine, et à Cléa

Par exemple, l'énoncé (309) serait ambigu du fait qu'il peut avoir deux interprétations possibles. D'une part, si le SN *le même ordinateur* renvoie à « un seul objet pour les trois individus », l'énoncé serait soumis à une interprétation *individu*. D'autre part, si le SN *le même ordinateur* renvoie à « une pluralité d'objets de la même sorte », soit un ordinateur par individu, il serait alors soumis à une interprétation *type*.

La pluralité implicite de l'expression nominale *le même ordinateur* serait contrainte aux indépendantes et même limitée aux prédicats. L'expression nominale OD singulier serait, dans ces contextes, associée à un OI pluriel par la relation de *prédication*, et ce, peu importe l'ordre linéaire des constituants (cf. 310/311).

(310) *Le même ordinateur (OD sing) a été remis à Paul (OI sing) par Sophie, par Justine, et par Cléa, et je crois savoir qu'*ils* sont vite tombés en panne

(311) Le même ordinateur (OD sing) a été remis par Paul à Sophie, à Justine, et à Cléa (OI plur), et je crois savoir qu'*ils* sont vite tombés en panne

À la suite de Williams (1980), les auteurs définissent la prédication comme la relation grammaticale qui existe en syntaxe entre une catégorie « sujet-prenant » et son sujet (argument externe). La prédication est une relation de *liage*, donc une relation *non* structurale, impliquant la *coïncidation* des éléments en cause. De sorte que si le sujet est

réalisé à l'intérieur de la projection maximale du nom inaliénable comme spécificateur de cette catégorie, la prédication ne s'applique pas et si le sujet est réalisé à l'extérieur de la projection maximale du nom inaliénable, la prédication s'applique, liant la projection maximale à son sujet.

Les auteurs posent donc l'hypothèse qu'une expression nominale au singulier (sujet prenant) peut être associée à une autre expression nominale au pluriel (sujet de) dans le prédicat [SD, SV] si et seulement si les SD associés sont en relation de commande minimale *mutuelle* :

- (312) **Relation de commande minimale mutuelle (m-commande)**
 x m-commande *y* ssi :
 x ne domine pas *y* et
 toute projection maximale dominant *x* domine aussi *y*.

Cette hypothèse serait en quelque sorte une contrainte de *localité* à la prédication puisque seules les projections maximales donnent lieu à la prédication et qu'aucune projection maximale ne doit intervenir entre les deux catégories mises en relation. Les nœuds séparés par les projections de catégories *non* lexicales comme I(nflexion), à (marqueur du CAS datif), les prépositions gouvernées, Det(erminant) explétif seront en relation de commande mutuelle.

En conséquence, les auteurs posent que l'interprétation *distributive* est celle qui survient quand une expression nominale au *singulier* est liée à une expression nominale *plurielle* ou universellement quantifiée en structure de surface, par la relation de liage qui joue dans la prédication.

Les auteurs s'emploient ensuite à établir, suivant l'approche générative, la distinction type/individu du point de vue *interprétatif*, rappelant qu'en structure profonde, chaque SN de la phrase est associé à un indice référentiel et qu'en structure de surface, certains indices sont réécrits comme semblables à d'autres par une règle de coïndiciation : certains SN sont coïndicés parce qu'ils sont *référentiels*. Rappelons que la notion de référence est considérée dans cette analyse strictement du point de vue grammatical : une expression référentielle est définie comme une expression dont la portée se situe au-delà de la phrase entière et qui peut donner lieu à la pronominalisation *backward*.

Au niveau de la forme logique, chaque SN de la phrase est également associé à un indice : chaque SN *dénote* un indice, où le terme dénotation renvoie à la relation entre les entités linguistiques. La forme logique fonctionnerait comme le niveau indiquant les catégories nominales et ce niveau s'identifierait au domaine D (*denotata*) dans le sens de Chomsky (1981).

Selon les auteurs, la notion de dénotation en forme logique est *indépendante* de la notion de référence : des expressions non référentielles aussi bien que référentielles dénotent. La classe des expressions dénotant inclurait donc les expressions référentielles et *possiblement* certaines expressions définies et indéfinies.

Le statut du domaine D est considéré comme un niveau de la grammaire de la phrase dont le sens dérive de l'existence des relations non marquées en structure de surface, dont la distinction type/individu. Spécifiquement, le domaine D serait partagé entre deux classes d'entités : les entités de la sorte « type » et celles de la sorte « individu ».

En conséquence, types et individus constitueraient des entités mentales de même que grammaticales. Alors que les individus doivent ou non être associés directement avec les objets du monde, les types ne doivent l'être qu'indirectement, par instance, définie comme une relation « primitive » entre les individus et les types dans le domaine D : chaque individu est une *instance* d'un certain type.

Du point de vue syntaxique, à la suite de maints auteurs dont Chomsky (1986), Vergnaud-Zubizarreta posent que la catégorie Det, comme d'autres catégories fonctionnelles telles que I(nflexion) et C(omplémenteur), tombe sous le schéma X-barre. Autrement dit, Det est une tête donnant lieu à une projection maximale (SD) et prenant une projection SN comme complément :

(313) [sd [det ce] [sn chat]]

Une Loi de *correspondance*, gouvernant la relation entre les catégories syntaxiques et les types sémantiques dans le cas des expressions nominales non pronominales et définies, énonce que si un SD ou un SN dénote, le SD dénote un individu et le SN un type. Du point de vue *syntactique*, la distinction type/individu correspondrait donc à la *distinction* SD/SN.

Le type que dénote un SN peut être *individualisé* s'il contient un article défini comme par exemple *ce* dans *ce chat est gros* (cf. 314a). Par contre, dans *le chat est plus indépendant que le chien*, le type que dénote le SN *chat* n'est pas individualisé par le déterminant défini (cf. 314b).

(314) (a) [sd [det ...] [sn ...]]
 (b) [sd [det e] [sn chat]] => [sd [det le] [sn chat]]

En (314a), *ce*, non explétif, dénote l'individu de type *chat* : le SN contenu dans un SD dénotant un individu dénote un type. En d'autres mots, l'individu *ce* est une instance de type *chat*. En (314b), *le* est explétif et dénote le type *chat*.

De même, l'énoncé *On a donné le même ordinateur, à Sophie, à Justine, et à Cléa* (cf. 309) serait ambigu du fait qu'il peut donner lieu à une interprétation individu ou type, selon que le déterminant SD dénote ou non.

- (315) (a) [sd [det le] [sn ordinateur]]
 (b) [sd [det e] [sn ordinateur]] => [sd [det le] [sn ordinateur]]

Sous l'interprétation individu, une seule entité pour trois individus, (cf. 315a), le SD dénoterait l'individu de type SN (*le* non explétif), alors que sous l'interprétation type, une pluralité d'entités, soit une entité par individu, (cf. 315b), le SD dénoterait le type (*le* explétif).

Les auteurs posent donc l'hypothèse que, contrairement à l'anglais, le déterminant défini peut fonctionner comme explétif en français. Cet emploi explétif du déterminant défini serait autorisé par la morphologie riche du français, selon une règle *d'accord* qui tient entre le déterminant et son complément SN (comme AGR (accord) et SV) : si le déterminant est explétif, il s'accorde avec le SN et s'il est dénotatif, il détermine le nombre grammatical.

Posant que des noms comme *ordinateur* et *chemisier* peuvent aussi, *par extension*, fonctionner comme des inaliénables, i.e. être analysés comme prenant un argument externe,

les auteurs présentent la structure syntaxique de l'inaliénable *ordinateur* sous l'interprétation type, dont le déterminant est explétif (cf. 316).

(316) [sd [det le] [sn(x) ordinateur(x)]]

Les auteurs illustrent ensuite la structure du SV de l'énoncé (309), soit *On a donné le même ordinateur à Sophie, à Justine et à Cléa* (cf. 317).

(317) Illustration de la structure prédicative de l'énoncé (309)

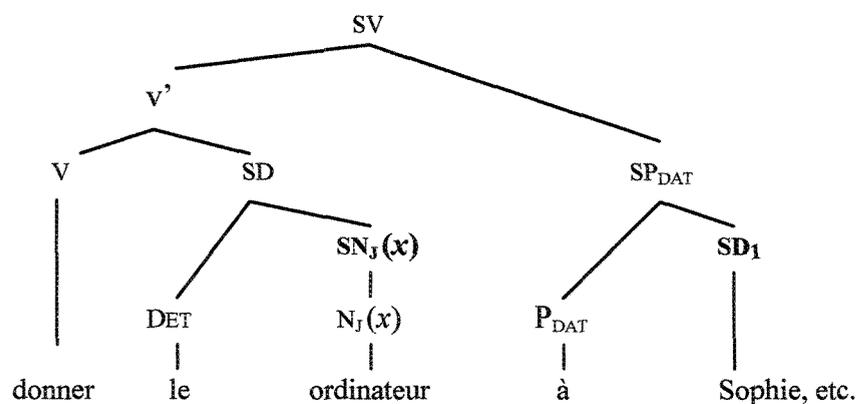


Figure 1 (Vergnaud-Zubizarreta, 1992 : 616)

La projection maximale SP n'est pas considérée comme une barrière à la commande mutuelle à cause de l'élément *à*, marqueur du CAS datif, considéré catégorie non lexicale, de même pour le SD dominant le SN *l'ordinateur* parce que le déterminant défini *le* est explétif. Il s'ensuit que SD de SP lie le SN *ordinateur*, menant ainsi à l'interprétation distributive. Notons que si la préposition était lexicale, la projection du SP bloquerait la commande mutuelle, empêchant la relation prédicative. Sous l'interprétation individu, le

déterminant aurait été *non* explétif (comme le déterminant dans la poss-int dénotant l'individu) et aurait *bloqué* la liaison prédicative.

En résumé, en français, certains syntagmes au singulier donneraient lieu à une pluralité implicite en vertu du fait qu'ils sont associés à un possesseur pluriel. Ces syntagmes dénoteraient un type et seraient sémantiquement dépendants parce que non saturés (non associés à un argument possesseur) dans SD. Le déterminant défini dans une expression dénotant un type constituerait un explétif du point dénotatif.

Conséquemment, si un syntagme défini en position OD dénote un type d'individu, son déterminant aura le statut d'explétif et sera transparent à la règle de prédication. Le SN complément du déterminant explétif deviendra accessible au liage par un argument externe à l'OD (notamment par le complément datif du verbe). L'interprétation distributive viendra de la relation de liage entre l'argument datif du verbe et l'inaliénable du SD défini en position OD.

Partant de l'hypothèse que les SN définis qui donnent lieu à un effet de distributivité sont des SN dénotant un type concaténés avec un déterminant explétif, les auteurs énoncent que dans le cas où les constructions inaliénables donnent lieu à un effet *distributif*, le syntagme inaliénable dénote un *type*, dans les autres cas, un individu, et illustrent le SV de la structure poss-ext (293b), soit *Le médecin a examiné la gorge aux enfants* (cf. 318).

(318) Illustration de la structure prédictive de l'énoncé (293b)

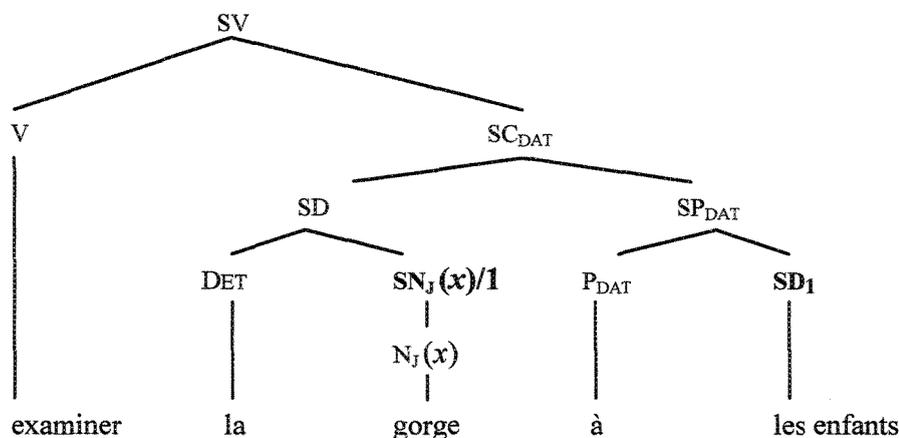


Figure 2 (Vergnaud-Zubizarreta, 1992 : 618)

Les auteurs ont recours à la proposition réduite (SC) pour l'analyse : le complément datif est analysé comme un complément du verbe de type maléfactif/bénéfactif, i.e. comme un complément affecté par l'action ou l'état du verbe auquel il réfère, et non comme un possesseur déplacé de l'OD dans SV, parallèlement à l'illustration (317) où le SP fait partie intrinsèque du sens du verbe *donner*. La prédication associe le SN *la gorge* avec le complément datif *les enfants* en position de commande mutuelle, menant à l'interprétation distributive, soit une pluralité d'entités de type *gorge*. La relation de liage entre l'inaliénable et le possesseur manifeste la nature locale de la construction poss-ext : le SN inaliénable et son possesseur doivent être en relation de commande mutuelle.

D'après l'analyse, les types inaliénables *estomac*, *gorge*, *nez*, *bouche* seraient singuliers par inhérence, alors que les parties du corps telles que *main(s)*, *bras*, *jambe(s)* seraient soit singuliers soit pluriels. À noter que la partie du corps dénotée par la forme plurielle *mains* serait l'ensemble indivisible des deux mains de la représentation mentale de l'individu

« humain » typique. Ce qui expliquerait l'interprétation de *On leur a lavé les mains* en (297). Pour sa part, un pluriel comme *gorges* ne sera associé qu'avec un déterminant pluriel dénotant des individus (cf. 303).

Dans le cas où il y aurait une préposition lexicale plutôt que le *à* datif, l'analyse prédit qu'il ne devrait pas y avoir association. Selon les auteurs, les verbes qui apparaissent dans les constructions SP (syntagme prépositionnel) sont des verbes qui autorisent la *métonymie* (cf. 319). Selon cette règle, la partie en position complément d'un SP locatif est identifiée au tout en position OD. Des verbes comme *embrasser*, *frapper*, *chatouiller*, par opposition à *lever*, *laver*, *examiner*, autoriseraient que le SN inaliénable complément d'une préposition locative soit associé au SN possesseur en position OD par la prédication (cf. 319/320). De sorte que dans cette analyse gouvernée lexicalement, le tout est interprété comme instanciant la partie.

- (319) (a) Pierre a embrassé les enfants sur la joue
 (b) Pierre a frappé les enfants sur le nez
 (c) Pierre a chatouillé les enfants sur le pied
- (320) (a) *Pierre a levé les enfants dans/sur le/au bras
 (b) *Pierre a lavé les enfants dans/sur/à la figure
 (c) *Pierre a examiné les enfants dans/sur le/au pied

Du point de vue syntaxique, le SN inaliénable dans les constructions SP est un SD lié à l'OD. Observant que comme un pronom, un déterminant défini peut être libre ou lié, les auteurs posent que le déterminant qui gouverne l'inaliénable n'est pas référentiel mais *lié* à l'OD. La relation entre le possesseur et le syntagme inaliénable est établie indirectement par liage du déterminant, seulement si une relation métonymique autorisée par le verbe tient

entre la partie inaliénable et le tout. La relation de prédication entre le SN inaliénable singulier et l'OD pluriel donne lieu à l'interprétation distributive.

Les auteurs présentent ensuite l'énoncé (292), *Les enfants ont levé la main*, comme un *contre-exemple* à l'hypothèse de la prédication. En effet, il y a association entre le sujet (possesseur) et le constituant OD dans SV, alors que l'OD ne commande pas le sujet. Selon Kayne (1975) et Guéron (1985), ce type de construction est lexicalement restreint en français avec les verbes dénotant un mouvement du corps, comme *lever*, *bouger*, *ouvrir*, *claquer*, *froncer*, etc., limité aux prédicats dénotant un « geste unique » ou n'impliquant que la partie du corps elle-même (cf. 321/322).

- (321) (a) Les hommes ont levé le bras
 (b) Les hommes ont claqué des doigts
 (c) Les hommes ont ouvert les yeux
- (322) (a) *Les hommes ont lavé le visage
 (b) *Les hommes ont rasé la barbe
 (c) *Les hommes ont cassé la tête

À la suite de Guéron (1985), les auteurs considèrent que ces verbes déclenchent une réanalyse mettant en relation le sujet non seulement au verbe mais aussi au nom inaliénable en position OD. En (292), le SV est interprété comme la projection du prédicat complexe, soit *lever la main*, et comme le déterminant défini est explétif, la prédication lie l'OD du prédicat complexe au sujet *les enfants*, produisant un effet de distributivité.

Les auteurs discutent ensuite des structures poss-int (possession interne). Ils énoncent d'abord que les catégories lexicales autorisent le CAS sous gouvernement par I, V ou P, alors que les catégories fonctionnelles (comme Det) autorisent le CAS par accord tête-

spécificateur. Les auteurs énoncent ensuite qu'en raison de la directionnalité du CAS génitif en français, un possesseur lexical introduit par la préposition *de* apparaîtra en position postnominale comme complément du nom (cf. 323), alors qu'un possesseur pronominal apparaîtra en position prénominale comme [Spec, SD] (cf. 294a et 324a)²¹. Dans les deux cas, le déterminant défini et le type SN sont au singulier.

- (323) (a) Le médecin a examiné la gorge *des enfants*
 (b) Le médecin a radiographié l'estomac *des enfants*
- (324) (a) Le médecin a radiographié *leur* estomac
 (b) Le médecin a radiographié *leur* estomac et il a constaté qu'*ils* avaient une apparence normale

Tel que déjà mentionné, l'énoncé (294a), *Le médecin a examiné leur gorge*, donnerait lieu à une pluralité *implicite*. En (324a), même phénomène. Étant donné la présence d'un effet distributif dans ces énoncés, le déterminant *leur* de ces syntagmes serait *explétif*. La prédication associerait le SN inaliénable singulier avec le pronom possesseur pluriel en position [Spec,SD], donnant lieu à une pluralité d'individus inaliénables pouvant être manifestée comme pronom pluriel dans les phrases subséquentes (cf. 304 et 324b).

Les auteurs soulignent que les inaliénables par extension comme *écharpe*, *auto*, etc. empruntent aussi le modèle de la construction poss-int type :

- (325) Les invités ont mis *leur écharpe* dans la penderie. Quelques minutes

²¹ Les auteurs analysent le possesseur pronominal en position [Spec, SD] comme un produit de transformation qui supplée à l'emploi d'un possesseur lexical génitif postnominal. Par exemple, le déterminant possesseur *leur* supplée à : déterminant défini singulier_SN singulier_DAT à *eux*. La prédication associe le SN inaliénable avec le pronom DAT dans [Spec, SD] ; le produit de transformation *leur* pluriel est explétif et comme il est lié à un SN singulier, l'effet distributif survient.

plus tard, on s'est rendu compte qu'*elles* avaient *toutes* disparu.

D'autre part, les énoncés (294b), *Le médecin a examiné leurs gorges*, et (326) affichent les noms inaliénables *estomac* et *gorge* au pluriel, alors que ces noms sont singuliers par inhérence. D'après l'analyse, ces noms inaliénables seraient sémantiquement singuliers mais grammaticalement pluriels parce que dans de telles constructions où le SD dénote un individu *pluriel* (un ensemble d'individus singuliers), le SN s'accorde avec le déterminant en raison de la règle d'accord qui dit que si le déterminant dénote, il détermine le nombre grammatical et inversement.

(326) Le médecin a radiographié *leurs estomacs*

Comme le déterminant est dénotatif, il *bloque* la liaison prédicative associant le SN inaliénable avec le pronom possesseur. En conséquence, cette construction ne donne lieu à aucun effet distributif, plutôt à une pluralité *explicite* d'individus d'un certain type.

Comme dans le cas de la poss-int type, les exemples (294b) et (326) ont aussi leur contrepartie avec un possesseur postnominal : le déterminant défini est alors pluriel (cf. 327).

(327) (a) Le médecin a examiné *les gorges des enfants*
 (b) Le médecin a radiographié *les estomacs des enfants*

Les auteurs discutent finalement de l'hypothèse voulant qu'il n'y ait pas de déterminant défini explétif en anglais.

(328) (a) Whales are becoming extinct
 (b) The whales are becoming extinct

Du fait qu'en anglais le déterminant défini est morphologiquement invariant, ce dernier ne pourrait fonctionner comme explétif étant donné que la relation qui tient entre le déterminant explétif et le SN dénotant un type est autorisée morphologiquement par la relation d'accord entre le déterminant et le SN. L'absence de déterminant en (328a) marquerait donc l'espèce et sa présence en (328b), la sous-espèce.

- (329) (a) Grey whales are becoming extinct in California
 (b) *The grey whales are becoming extinct in California

(330) Les baleines grises sont en train de disparaître des côtes californiennes

Conséquemment, avec *the*, on n'aurait pas l'interprétation « espèce » (type) dans le cas des sous-espèces (cf. 329a/b). La sous-espèce *grey whales* ne serait donc pas classifiable en sous-espèces, alors qu'en français, le déterminant défini n'imposerait pas l'interprétation sous-espèce (cf. 330).

Selon les auteurs, la différence entre le français et l'anglais tient au *statut* du déterminant défini : le déterminant défini doit fonctionner comme explétif du point de vue dénotatif en français, mais non en anglais. *The* en (328b) et (329b) ne donnerait lieu qu'à l'interprétation sous-espèce parce le déterminant défini ne fonctionnerait pas comme explétif en anglais. Alors que l'interprétation espèce viendrait de la dénotation directe à un type, l'interprétation sous-espèce viendrait de la dénotation à un individu à l'intérieur d'un *prototype*, tels les noms parties appartenant à l'individu humain²². En anglais, le

²² Les auteurs énoncent que les noms inaliénables parties du corps doivent être classifiés [+espèce], donnant lieu à un *prototype*. Les éléments d'un prototype porteront souvent une propriété générique (animal, mammifère, baleine, partie du corps humain, etc.). Le prototype doit être vu comme un *sous-domaine* d'individus classifiés selon différentes caractéristiques et portant chacun l'étiquette

déterminant défini serait donc absent d'une expression dénotant un type; sa présence indiquerait généralement que l'expression nominale dénote un individu (cf. 331/332).

- (331) (a) Les enfants ont levé la main
 (b) Les enfants ont ouvert les yeux
 (c) Les enfants ont bougé le bras
- (332) (a) The children raised the hand
 (b) The children opened the eyes
 (c) The children moved the arm

En (332), les structures ne pourraient pas être interprétées comme constructions inaliénables parce que le défini n'est pas explétif en anglais, ce qui impliquerait que l'OD défini ne peut être associé à un possesseur extérieur. L'hypothèse de l'absence d'interprétation inaliénable en (332) serait confirmée en (333) du fait que le déterminant indéfini, explétif, ne bloquerait pas l'interprétation inaliénable.

- (333) (a) The children raised a hand
 (b) The children opened an eye
 (c) The children moved an arm

Les auteurs rappellent que Guéron (1985) attribue le contraste entre (331) et (332) à la différence de statut entre les déterminants définis en français et en anglais. En particulier, le déterminant défini en français peut fonctionner comme pronom *anaphorique*.

Seules les constructions poss-int avec possesseur prénominal pourraient présenter un SN inaliénable défini en position OD, le CAS génitif autorisé par accord tête-spécificateur

individu. Par exemple, le prototype des noms inaliénables parties du corps contiendrait les individus « tête », « œil(yeux) », « bouche », « oreille(s) », « bras », « main(s) », « jambe(s) », etc. interprétés comme possessions inaliénables de l'individu « humain » typique.

s'appliquant à gauche en anglais (cf. 334). Aussi, étant donné l'absence de déterminant défini explétif en anglais, il y aurait donc absence de construction poss-int type dans cette langue.

- (334) (a) The children raised their hand
 (b) The children open their eyes
 (c) The children moved their arms

Dans la construction individu, un possesseur pluriel serait associé à un nom inaliénable grammaticalement pluriel (cf. 335a/b).

- (335) (a) The doctor X-rayed their stomachs
 (b) *The doctor X-rayed their stomach

Enfin, certains noms lexicaux analysés comme inaliénables par extension en français n'auraient pas d'effet distributif en anglais (cf. 325/336).

- (336) *The guests hung *their scarf* in the closet. Minutes later, we realized that *they* had all disappeared

Pour terminer, les auteurs présentent certains cas *résiduels*. Considérant les citations suivantes extraites de Ebert (1982) :

- (337) He was the most pitiful object that you could set eyes on. *His* head was big and *his* body terribly small and thin, *the* elbows and knees stood out like knots on a stick and both *his* legs were covered with deep running sores from *the* thigh to *the* heel. ... In *his* flat, angular, and infinitely patient face, *the* eyes were without glance, dim like the eyes of a dead person.
- (338) If the injured person is in imminent danger, it is far safer to leave him lying where he is. A rolled-up jersey or coat placed under *the* head, and a coat or

blanket over him is the best treatment you can give while waiting for help. If the person is unconscious, loosen *the* clothing, especially around *the* neck.

Selon Vergnaud-Zubizarreta, ces cas résiduels seraient en distribution *complémentaire* avec ceux discutés précédemment dans l'analyse, alors que le syntagme partie du corps et son possesseur appartiennent à la *même* phrase. À l'opposé, en (337) et (338), le syntagme partie du corps est lié avec un possesseur appartenant à la phrase *précédente*. D'où la question à savoir si ces syntagmes parties du corps fonctionnent comme des inaliénables, i.e. comme des noms prenant un argument.

Les auteurs présument que la relation *sous-entendue* entre le tout et la partie dans de tels cas devrait être dérivée par le même mécanisme *pragmatique* que celui qui met en relation *a French restaurant* et *the chef* dans la phrase suivante :

- (339) We went to *a French restaurant* last night. To our surprise,
 the chef turned out to be Chinese.

3.2.2 Commentaires

Considérant que le concept de possession inaliénable réfère essentiellement à une notion de dépendance sémantique, laquelle se traduit par une dépendance argumentale dans les représentations syntaxiques, Vergnaud et Zubizarreta énoncent que les noms inaliénables requièrent un argument possesseur, alors que le même mot, dans un contexte aliénable, est sémantiquement et référentiellement indépendant (Vergnaud-Zubizarreta (292)) :

- (340) Les enfants ont levé la main

Contrairement à Guéron (1985), les auteurs posent que l'objet inaliénable est doté de caractère référentiel indépendant en raison de l'effet distributif manifesté, i.e. la pluralité implicite produite lorsqu'un SN singulier est associé à un SN pluriel, et de la reprise plurielle dans les indépendantes, parallèlement aux structures quantifiées qui ont une portée au-delà de la phrase (Vergnaud-Zubizarreta (295 et 298)) :

- (341) Le médecin *leur* a examiné *la gorge* à *tous* et il a constaté
qu'*elles* étaient très rouges
- (342) *Every woman* brought *a pet* to the party. Surprisingly,
they were all mammals

Deux contraintes à cette analyse mettant en cause les notions type et individu : l'interprétation *distributive* serait déterminée par la commande mutuelle et limitée à l'emploi du défini *explétif* dans la possession externe, i.e. celle dont le possesseur est externe au SD de l'inaliénable. Comme la présence d'une préposition lexicale devrait bloquer l'association prédicative, les auteurs considèrent qu'une règle de *métonymie* est plutôt à l'œuvre dans ce cas (Vergnaud-Zubizarreta (319)) :

- (343) (a) Pierre a embrassé les enfants sur la joue
(b) Pierre a frappé les enfants sur le nez
(c) Pierre a chatouillé les enfants sur le pied

Or, la métonymie est aussi à l'œuvre dans la possession externe *sans* préposition lexicale (cf. 341). Il y aurait donc *double* emploi. La règle de métonymie, comme nous le verrons, semble avoir une portée plus *générale*.

Soulignons cependant que dans les exemples en (343), Vergnaud-Zubizarreta font appel, parallèlement à Guéron, au caractère lié du défini. Le déterminant lié est analysé

comme une catégorie dénotant bien que non référentielle comme le pronom anaphorique *se* dans *Jean_i se_i lave*, coréférentiel avec le sujet mais non référentiel. Si bien qu'en (343), la relation entre le possesseur et le SN inaliénable est établie indirectement par le liage du déterminant sous autorisation métonymique par le verbe.

Considérant le même type de contexte mais où l'inaliénable apparaît précédé de la préposition *à*, plutôt que d'une préposition lexicale (cf. 344/343) :

(344) Pierre a frappé les enfants *à* la tête

Selon l'analyse, compte tenu que la préposition *à*, non lexicale, est transparente au liage, le déterminant de l'inaliénable en (344) devrait être analysé comme *explétif* en raison de l'effet distributif produit et la prédication associerait le SN possesseur en position OD avec le SN inaliénable complément de la préposition, parallèlement au contexte en (343). Même situation dans le contexte suivant (cf. 345) mettant en relation la partie d'un objet à l'objet lui-même.

(345) Jules a échappé les boîtes *à* l'envers

D'où la valeur *approximative* de la règle métonymique fondée sur les verbes autorisant qu'un SN inaliénable complément d'une préposition lexicale locative soit associé au SN possesseur en position OD et du caractère lié du défini qui gouverne l'inaliénable dans ces contextes. Plutôt, cette analyse n'apparaît nécessaire que pour la relation de liage contrainte par la commande mutuelle.

Rappelons aussi que Hornstein-Kiguchi ont montré que l'élément PRO était issu du mouvement, remettant en cause le caractère pronominal anaphorique ou lié du défini PRO généré sans mouvement dans l'analyse de Guéron. Même chose dans celle de Vergnaud-Zubizarreta.

L'hypothèse de l'explétif est nécessaire pour rendre compte de la différence entre les interprétations distributive et non distributive dans la possession externe. Dans le premier cas, l'explétif ne bloque pas l'association entre l'inaliénable et le possesseur alors que dans le second, le déterminant non explétif bloque l'association. En anglais, le défini ne serait jamais explétif. Or, la traduction anglaise de l'exemple *On a donné le même ordinateur à Sophie, à Justine, et à Cléa* (Vergnaud-Zubizarreta (309)) nous semble tout aussi distributive qu'en français (cf. 346/347).

- (346) On a donné *le même ordinateur* à Sophie, à Justine, et à Cléa
 (347) Marie gave the same computer to Jules and Jim

Selon l'analyse, le défini *the* permettant l'association devrait être explétif. Ce qui suggère que la distributivité tiendrait davantage au modificateur *même* qu'au caractère explétif du déterminant.

De son côté, la distributivité est un phénomène généralisé, à caractère plutôt *discursif*, concernant tout SD. Considérant l'exemple suivant de Van den Berg (1996) :

- (348) (*The*) Four women lifted the piano
 (*Les*) Quatre femmes ont soulevé le piano

En (348), *the* et *the four* donnent lieu à une interprétation soit collective (ensemble, les quatre femmes ont levé le piano) soit distributive (à tour de rôle, chacune des quatre femmes a soulevé le piano). Faut-il alors caractériser *the* ou *four* comme explétif ou non explétif? De plus, le défini n'est pas le seul déterminant à être distributif : de même que *quatre*, *un* peut aussi être interprété distributivement :

- (349) Most players had *a* drink and we went home
 La plupart des joueurs ont mangé *un* sandwich

Même chose pour *leur* donnant lieu à une interprétation distributive dans la possession interne, i.e. celle dont le possesseur est interne au SD de l'inaliénable (Vegnaud-Zubizarreta (324)) :

- (350) (a) Le médecin a radiographié *leur estomac*
 (b) Le médecin a radiographié *leur estomac* et il a constaté
 qu'*ils* avaient une apparence normale

En fait, la distributivité est *non* exclusive au défini. Il s'agit plutôt d'une propriété générale des déterminants manifestée dans la possession inaliénable comme ailleurs (Vegnaud-Zubizarreta (325)) :

- (351) Les invités ont mis *leur écharpe* dans la penderie. Quelques minutes plus tard, on s'est rendu compte qu'*elles* avaient toutes disparu.

Considérant un autre exemple de Van den Berg :

- (352) Au cours de la soirée, plusieurs couples entrèrent au Ponte d'Oro en tenue de bal. Parfois, *l'homme* portait un masque de soie rouge que portaient certains gondoliers. Parfois, *l'homme* portait plutôt le masque de la Mort Rouge.

Mais dans tous les cas, *l'homme* était vêtu de manière plus flamboyante que *la femme*.

Les reprises apparaissant en italique sont définies (autorisées) par l'introduction du mot *couple* et le scénario qui lui est associé : un couple est souvent formé d'un homme et d'une femme. Ces reprises ont sensiblement le même rôle *abstrait* et *distributif* qu'une possession inaliénable et apparaissent *sans* antécédent local.

Finalement, rappelons que Guéron tente de maintenir la thèse de la prédication dans les structures où le possesseur est en position sujet (Guéron (225)) :

(353) Jean lève la main

Vergnaud-Zubizarreta rapportent ces faits comme des *contre-exemples* à l'hypothèse de la prédication compte tenu qu'il y a association entre le sujet et l'OD mais que l'inaliénable (OD) ne commande pas le possesseur (sujet). Les auteurs interprètent le SV comme la projection du prédicat complexe *lever la main*, dénotant un geste unique ou n'impliquant que le nom partie du corps (cf. 340) et (Vergnaud-Zubizarreta (321)) :

(354) (a) Les hommes ont levé le bras
 (b) Les hommes ont claqué les doigts
 (c) Les hommes ont ouvert les yeux

En (340) et (354), comme il y a effet distributif, le déterminant est explétif et la prédication lie l'OD singulier au sujet pluriel. Or, si l'inaliénable singulier est associé à un possesseur également singulier, aucun effet distributif n'est produit (cf. 353). Selon l'analyse, le déterminant serait, dans ce cas, *non* explétif et bloquerait l'association

possesseur-inaliénable. Ce qui remet en cause l'hypothèse selon laquelle la possession externe est soumise à une interprétation strictement distributive, de même que celle de l'explétif. Même chose en (345) dans le contexte où la partie de l'objet au singulier serait associée à un objet lui aussi singulier :

(355) Jules a échappé la boîte à l'envers

Vergnaud-Zubizarretta rapportent aussi comme des *contre-exemples* à la prédication les structures où le possédé est en position sujet comme dans l'exemple suivant (Guéron (239)) :

(356) La tête lui tourne
 (357) [e_i] lui_j tourne [la tête_i] [e_j]
 [la tête_i] lui_j tourne [e_i] [e_j]

Comme on a *Elle a tourné la tête à ce garçon*, Guéron suggère qu'on pourrait avoir la structure accusative présentée en (357). L'objet monte alors en position sujet pour être casualisé. Le sujet étant sous le prédicat, le possesseur et le possédé peuvent être coïncidés dans le prédicat, en structure profonde comme ailleurs.

Rappelons que pour Burzio et plusieurs autres, cette analyse n'est possible qu'avec les verbes accusatifs. Or, il y a plusieurs exemples similaires formés à partir d'ergatifs et avec datif. Dans ce cas, la métonymie n'est plus possible au risque de tout ramener à cette explication.

De plus, rappelons que Marie Labelle (1992) a montré que la présence d'*avoir* indique, comme dans plusieurs autres langues, une forme *ergative*. Dans les exemples suivants, nous avons donc utilisé l'auxiliaire chaque fois qu'il était possible de le faire :

- (358) **Constructions inaliénables ergatives**
- (a) Le cœur m'a débattu (*Ça m'a débattu au/dans le cœur)
 - (b) Le bras lui a cassé (*Ça lui a cassé le bras)
 - (c) Le bras lui a saigné (*Ça lui a saigné dans le bras)
 - (d) La tête va me péter/m'éclater => *Ça me pète/m'éclate dans la tête
 - (e) Le ventre lui a enflé => *Ça lui enfle dans le ventre (correct si *ça* signifie la tumeur/vessie)
 - (f) Les dents me font mal/m'élancent. Les dents m'ont fait mal...
 - (g) Le menton lui accotait (a/*est accoté) sur la bedaine
 - (h) Les fesses lui ramollissent (lui ont ramolli)
 - (i) Le nez lui a allongé
 - (j) Les yeux lui ont sorti de la tête
 - (k) Les pieds lui touchent/pendent par terre
 - (l) Les pieds lui ballottent dans le vide
 - (m) Les dents lui claquent
 - (n) Les mains lui tremblent
 - (o) Le bras lui a paralysé
 - (p) Le poil lui a retroussé sur les bras
 - (q) La tête lui a cogné contre les genoux (et il s'est mordu la langue)
 - (r) Les cheveux m'ont dressé sur la tête
 - (s) L'estomac me descend dans les talons
 - (t) Les oreilles m'ont bourdonné
 - (u) Le ventre m'a gargouillé / Ça me gargouille dans le ventre
 - (v) Le courage lui a fait défaut/lui a manqué
 - (w) Les bras lui sortent des manches (*lui sont sortis des manches => mouvement) /lui dépassent des manches
 - (x) Les larmes lui brouillent la vue
 - (y) La sueur/bave lui a coulé le long de la joue

Enfin, il est même possible que le possesseur de la possession inaliénable soit *hors* de la phrase où cette dernière apparaît :

- (359) *Il a combattu toute la nuit. Mais la bactérie a rapidement poursuivi son œuvre. Le personnel médical avait sorti son artillerie lourde. Mais à l'aube, les reins ont flanché et le cœur a lâché (le cœur a cessé de battre).*

Les expressions *les reins* et *le cœur* nous semblent des possessions inaliénables en bonne et dû forme liées au possesseur *Il*. Rappelons que Vergnaud et Zubizarreta considèrent ces contextes comme des *contre-exemples* (cf. 337 et 338) apparaissant en distribution complémentaire avec les énoncés où l'inaliénable est lié localement. L'analyse syntaxique ne peut rendre compte de la relation possédé-possesseur en cause dans ces contextes, sinon en distinguant ces cas de façon arbitraire, de la même manière que la relation partie-tout impliquée en (352) ainsi que dans l'exemple qui suit de Vergnaud et Zubizarreta (cf. 339) ne peuvent s'expliquer syntaxiquement.

- (360) *We went to a French restaurant last night. To our surprise, the chef turned out to be Chinese.*

Comme le montre Fauconnier (1994), tout SD peut être ambigu pour des raisons relevant de la *pragmatique*. De sorte que la présence du *défini* dans les structures à possession inaliénable paraît s'inscrire dans un contexte plus général, fondé sur les conditions *discursives* permettant son utilisation, possiblement en exploitant le principe de *métonymie*.

Dans le cadre de la théorie grammaticale HPSG (*Head-driven Phrase Structure Grammar*), Koenig (1998) propose une analyse de la construction à possession inaliénable où la relation possédé-possesseur est similaire à celle entre un réflexif et son antécédent, i.e. une relation anaphorique *stricte*. L'auteur énonce que la structure argumentale des noms

parties du corps renferme une anaphore réflexive *non* exprimée, comme l'analyse de PRO dans HPSG, alternant avec un spécificateur possessif *explicite*.

3.3 Koenig, 1998

3.3.1 Résumé

Dans un article intitulé *French Body-Parts and the Semantic of Binding*, Koenig (1998) propose une analyse de l'IPC (*Inalienable Possession Construction*) fondée sur les relations anaphoriques et une condition sémantique, dont la satisfaction passe par l'implication des rôles thématiques du prédicat, initiée par un rôle sémantique en position argumentale. En d'autres mots, les constructions à possession inaliénable empruntent certains traits à l'*anaphore* auxquels il faut ajouter une contrainte sémantique particulière, mettant en cause l'*implication* des agents dans l'événement et la notion de *zone active*. Cette analyse de l'IPC s'inscrit dans le cadre de HPSG.

L'auteur énonce que les noms parties du corps peuvent contenir une anaphore réflexive *non* exprimée (équivalent de PRO dans HPSG) dans leur structure argumentale (ST-ARG).

- (361) Marc_i a avancé le pied_i
 (362) [_S SN¹_i ... SN²_{possessor : i}]

Par exemple, en (361), le SN² *le pied*, selon le *modèle* proposé (cf. 362), dénote une partie du corps sans mentionner le possesseur; le SN¹, *Marc*, est *coïncidé* avec le possesseur *non* exprimé du référent discursif du SN².

Cette analyse est soumise à une restriction selon laquelle SN¹ et SN² doivent appartenir au même SV, syntagme prédicatif ou proposition (cf. 363).

- (363) (a) Je l_i'ai persuadé de lever la main_i
 (b) *Je_i l'ai persuadé de lever la main_i

En (363), l'argument possesseur de la partie du corps *la main* peut être lié à l'objet de *persuadé* et, à travers le contrôle, au sujet de *lever*, mais non au sujet de *persuadé*, ce dernier n'appartenant pas au même SV, syntagme prédicatif ou proposition que le nom partie du corps.

Dans un premier temps, Koenig rend compte de la condition sémantique sur l'antécédent dans l'IPC. L'auteur énonce d'abord que la relation entre un nom partie du corps et son antécédent est *strictement* de nature anaphorique et que l'anaphore réflexive inexprimée du nom partie du corps est soumise à une contrainte *sémantique* à laquelle ne sont pas soumises les autres anaphores réflexives²³, d'où la différence entre (364) et (365).

- (364) Marc_j lui_i a lavé les pieds_i
 (365) *Marc_i a lavé les pieds_i

En (364), l'énoncé serait ambigu entre une interprétation inaliénable ou aliénable pouvant être paraphrasée par *Marc_i washed the feet for him_j*, alors que (365) serait acceptable sous l'interprétation où *Marc* n'est pas le possesseur des *pieds* mentionnés.

Koenig rappelle ensuite que, selon l'analyse de PRO dans HPSG (cf. Sag et Pollard, 1991), PRO n'est pas une catégorie vide, mais un réflexif *inclus* dans la ST-ARG de

²³ Les termes *anaphore* et *anaphorique* renvoient à la version standard dans HPSG, i.e. que ces expressions réfèrent à la notion grammaticale de *coïncidation* des SN.

certaines entrées lexicales, comme les verbes à contrôle et les noms parties du corps, et *non* projeté structurellement. Dans le cas de l'IPC, l'anaphore réflexive non exprimée *alternerait* avec un spécificateur possessif explicite. Par exemple, *menton* en (366) contiendrait un possesseur anaphorique réflexif dans sa ST-ARG, alternant avec *menton* en (367) sous-catégorisant un spécificateur pronominal explicite.

- (366) Il_i haussait le $menton_i$
 (367) Il_i haussait son_i $menton$

L'auteur souligne aussi que, selon la théorie mise en place dans HPSG, les arguments possesseurs *non* exprimés sont des anaphores *réflexives* par opposition aux déterminants possessifs non anaphoriques. Essentiellement, les uns comme les autres sont sans référence indépendante, les deux sont de type *pron*, et appartiennent à la liste ST-ARG des noms parties du corps.

De sorte que le contraste entre (364) et (365) serait « purement » de nature sémantique. L'idée sous-jacente est que la *dénotation* de l'antécédent et du SN partie du corps doivent être en relation thématique *mutuelle* pour que les phrases de l'IPC soient grammaticales. En d'autres mots, le SN partie du corps et son antécédent doivent partager les *mêmes* implications thématiques. L'analyse fait appel à la notion de zone active (ZA) d'un argument, mettant en cause la partie d'une entité *impliquée* dans l'action dénotée par le verbe en fonction de son *rôle* ou de sa *participation* à l'événement (cf. Langacker, 1984) et au concept de *Thematic Role Entailments* (TRE), caractéristique des rôles thématiques et de

la sélection des arguments (cf. Dowty, 1988-89-90, Weschler, 1995 et Davis, 1996)²⁴. Par exemple, considérant les énoncés suivants (Langacker, 1984) :

- (368) Your dog bit my cat
 (369) Roger peeled an orange
 (370) Roge blinked

En (368), la partie du chien impliquée dans l'action de mordre, sa ZA, serait sa bouche. En (369), la partie de l'orange affectée par l'action de peler, sa ZA, serait sa pelure. Et en (370), la partie du corps qui clignote, la ZA de *Roger*, seraient ses yeux.

L'auteur précise que la détermination de la ZA du chien en (368) dépend du rôle du chien dans l'événement, notamment du fait qu'il est l'agent de mordre. Si le chien avait été mordu, sa ZA aurait été différente. D'où, selon Koenig, l'importance de la *dépendance* de la zone active sur la participation d'une entité dans une situation donnée. De sorte que deux rôles participants différents correspondraient souvent à deux ZA différentes, même si un individu singulier satisfait les deux rôles. Par exemple, dans *Jane saw herself in the mirror*, la ZA de l'argument percepteur, les yeux, est distinct de l'argument perçu, et ce, même si les deux rôles sont occupés par le même référent *Jane*. Considérant l'énoncé suivant :

²⁴ Selon ces théories, les positions arguments des prédicats sont associées à certaines *implications lexicales* et les rôles thématiques sont définis comme un ensemble d'implications lexicales *partagées* par des classes de prédicats à partir d'une position *argument*. L'expression TRE renvoie aux *implications thématiques* qui identifient un rôle sémantique et le TRE des agents, aux implications thématiques définissant les actants *impliqués* dans l'événement. L'auteur soutient que différents actants TRE viennent du sujet des verbes. Par exemple, considérant les verbes *see* ou *eat*, le premier rôle agent du verbe serait défini par le fait que le référent de sa forme active sujet a une *notion* du référent de son objet; le dernier, par le fait que le référent de sa forme active sujet cause *initialement* l'événement. Notion formelle de zone active définie en termes d'implication caractéristique des rôles sémantiques : soit *x* et *y*, deux *entités* remplissant les positions arguments *theta*₁ et *theta*₂ dans la *même* phrase. *x* est la zone active de *y* ssi l'implication des rôles sémantiques caractérisant *theta*₂ est vrai pour *theta*₁ (cf. Koenig, 1998 : 14-15).

(371) Jean_i a poussé la balle de la main_i

Selon l'analyse, intuitivement, le SN *la main* serait la partie du corps de *Jean* directement impliquée dans l'action de *poussé la balle*, considérant que dans toute situation où une personne utilise sa main comme instrument pour pousser une balle, la main est nécessairement une partie du corps de la personne impliquée dans l'action. En (371), *Jean* et la partie de son corps partageraient donc les *mêmes* implications thématiques ou le *même* rôle participant, en l'occurrence instigateur de l'action. De façon plus formelle, les événements *pousser* seraient des actions dont l'agent TRE est défini par ce qui cause initialement l'action dans laquelle il participe. Considérant les parties du corps de *Jean* qui portent l'implication thématique, comme tout événement *pousser une balle de la main* ne peut se faire sans *la main* qui initie l'action, pour toute situation où (371) est vraie, l'implication de l'agent TRE tiendrait à la fois de *la main* et de *Jean*.

De même, en (361), comme *le pied* est la partie du corps de *Marc* accomplissant l'action et initiant l'événement, l'implication de l'agent TRE du prédicat dénoté par *avancé* tiendrait du *pied* aussi bien que de *Marc*, compte tenu que le corps de *Marc* et particulièrement *son pied* font l'objet du déplacement. Si bien qu'il y aurait *partage* d'implication thématique ou même rôle participant, soit objet du mouvement, mettant en cause l'argument *Marc* et une partie de son corps.

Pour déterminer la zone active d'une entité, tel le référent de *Marc* en (361), il s'agirait, selon l'auteur, de sélectionner un rôle participant ou un ensemble d'implications d'une position argument *theta*₁ avec lequel le référent interfère dans les situations où la phrase est vraie et de déterminer si la partie du corps porte aussi les implications caractéristiques de

θ_{1i} ou le même rôle participant quand la phrase est vraie. Koenig énonce que la *relation* de zone active est *vraie* pour tous les SN parties du corps et les lieurs potentiels des anaphores possesseurs des noms parties du corps (cf. 372).

- (372) **Condition sémantique sur l'antécédent d'un SN partie du corps dans l'IPC**
 Un SN¹ peut être l'antécédent du possesseur anaphorique (inexprimé) d'un nom partie du corps SN² *seulement si* la partie du corps est la zone active du référent du SN₁.

Considérant l'énoncé suivant :

- (373) Marc_i s'est lavé les pieds_i

En (373), la partie du corps est liée à un datif réflexif. L'analyse indique que le clitique datif réflexif correspond à un complément ajouté, validé indépendamment de l'IPC, et que le rôle sémantique de ce complément datif satisfait un rôle de type bénéfactif/maléfactif, comme le clitique datif *lui* dans l'énoncé suivant :

- (374) Elle *lui* a cassé son vélo

L'auteur pose donc qu'un clitique datif interagit avec l'IPC et peut servir d'*antécédent* à l'anaphore du nom partie du corps et doit être *présent* si aucun autre antécédent n'est disponible pour que la phrase soit *grammaticale*. L'implication caractéristique des rôles bénéficiaires serait qu'ils profitent de l'occurrence de l'événement.

En (373), le clitique datif, interagissant avec l'IPC, servirait donc d'*antécédent* à l'anaphore de la partie du corps et comme aucun autre antécédent n'est disponible, sa présence assurerait la grammaticalité de l'énoncé. La condition ZA serait satisfaite par le

réfèrent du clitique datif réflexif du fait que la partie du corps est la ZA du réflexif et *partage* les implications caractéristiques du rôle bénéf-maléfactif de son antécédent réflexif : *les pieds* comme leur possesseur sont affectés (positivement ou négativement) et la phrase est grammaticale.

À l'opposé, le SN *les pieds* en (365) ne porterait pas le TRE des agents : le nom partie du corps n'initie pas l'action et ne satisfait aucun autre TRE possible d'agents, tel que défini dans Dowty (1991) et Davis (1996), compte tenu que *Marc* est agent seulement et le SN *les pieds* est bénéficiaire, thème ou autre mais pas agent. Comme il n'y a *aucun* partage d'implication thématique, donc aucun TRE d'agent, la condition ZA n'étant pas satisfaite, la phrase est agrammaticale. La présence du clitique serait requise parce que le réfèrent du sujet ne peut satisfaire la condition ZA. Un clitique datif réflexif ne serait jamais obligatoirement concomitant avec l'IPC, mais son absence provoquerait l'agrammaticalité si aucun autre SN ne peut servir d'antécédent à l'anaphore de la partie du corps.

L'auteur souligne que le contraste entre (365) et (373) illustre l'importance de référer au statut du rôle *participant* de l'entité considérée dans la définition de zone active. En (365), le possesseur de la partie du corps est lié au sujet agent. La condition ZA exclut (365) alors que la partie du corps, *les pieds*, ne partage pas le rôle agent du sujet : le seul SN disponible, *Marc*, remplit le rôle d'agent participant et ne peut servir d'antécédent au possesseur anaphorique. En (373), le possesseur de la partie du corps est lié au clitique réflexif qui satisfait le rôle bénéficiaire.

Bref, si la partie du corps *partage* les implications thématiques associées au rôle d'antécédent, la condition ZA est *satisfaite*. Malgré que le sujet en (365) et que le sujet et le

réflexif en (373) dénotent le même individu, seul le rôle sémantique du datif réflexif en (373) est compatible avec la condition ZA, car seul le réflexif satisfait le rôle sémantique dont les implications caractéristiques du rôle bénéficiaire sont *aussi* portées par la partie du corps.

Référant à Dowty (1989) définissant les rôles thématiques en termes d'implications lexicales, i.e. comme les propriétés des éléments lexicaux remplissant les positions *arguments*, l'auteur énonce qu'étant donné la condition ZA et la définition de zone active dans l'IPC (cf. (372) et note 24), l'analyse doit prendre en compte le fait qu'une position argument est remplie par la partie du corps qui occupe *lui-même* une autre position argument. De sorte que l'implication des rôles sémantiques du prédicat doit tenir compte de cette relation *partie-tout* avant de vérifier que la relation <antécédent, partie du corps> satisfait la condition ZA. Koenig qualifie de processus « relativisé » l'implication des rôles sémantiques du prédicat. Considérant l'énoncé suivant :

(375) *Jean_i a lavé les mains_i avec les mains_i

Pour vérifier si l'instrument et l'agent en (375) sont en relation de zone active, Koenig utilise la prémisse (376c) de la formule néo-Davidsonienne énoncée en (376a), alors que la prémisse (376b) permet de vérifier si une relation de zone active tient entre l'agent et le patient.

- (376) (a) laver (e) \wedge agent (e, x) \wedge patient (e, y) \wedge instrument (e, z)
 (b) partie du corps (y, x)
 (c) partie du corps (z, x)

En (375), le fait que *les mains* soient utilisées comme patient et instrument ne satisferait pas l'implication lexicale du sujet et de l'objet de *lavé*. Distinguant son analyse de celle de Guéron (1985), Koenig émet une *généralisation sémantique*, énonçant que typiquement, la partie du corps ne peut porter le TRE ou les implications thématiques du rôle participant joué par l'antécédent du SN et la condition ZA n'est pas satisfaite (cf. 365). L'auteur présente ensuite quelques *exceptions* à la généralisation énoncée, montrant que la condition ZA *diffère* de la condition sur les rôles primaires émise par Guéron (1985). Il s'agit, entre autres, des verbes et des phrases décrivant des *changements* de posture ou de position du corps, de même que des *sensations* physiques.

Par exemple, en (361), l'agent *Marc* agit sur la partie du corps *le pied*. Le TRE des agents tiendrait aussi du SN *le pied* à cause de la possibilité du nom partie du corps de construire son rôle dans l'événement de deux façons différentes : l'agent agit sur la partie du corps qui, elle-même, est une partie du corps de l'agent où l'activité se manifeste.

Par ailleurs, en (377), la partie du corps causerait de l'inconfort physique à la personne et serait le lieu de l'inconfort. Si bien que la partie du corps *les petons* est affectée dans toutes les situations où se vérifie la phrase qui porte les implications caractéristiques du rôle patient porté par son antécédent *nous*. Même chose en (378).

(377) « ... les petons nous démangent. »

(378) Le dos me fait mal

Dans ces exemples, la partie du corps est soit déplacée et agent (cf. 361) soit cause de l'inconfort et souffrant (cf. 377 et 378). Selon l'analyse, dans les deux cas, la partie du corps est la ZA de l'antécédent parce que la partie du corps *partage* les implications

caractéristiques de son antécédent, même si les deux arguments en cause satisfont des rôles primaires *différents*.

Soulignons que dans ce type de structure, la partie du corps n'est pas commandée par le possesseur. Selon l'auteur, les anaphores possesseurs ne sont pas nécessairement soumises à la O-commande (ordre des éléments dans la ST-ARG) et ce ne sont pas toutes les anaphores qui sont c/O-commandées par leur antécédent (cf. Koenig, 1998, note 31).

Considérant d'autres types de constructions à possession inaliénable :

(379) Il a frappé Marc_i sur le nez_i

En (379), la condition ZA serait satisfaite par l'objet direct *Marc* parce que la partie du corps est la ZA de *Marc* : la partie du corps comme *Marc* est affectée par l'occurrence de l'événement (*le nez de Marc*), i.e. porte les implications caractéristiques du rôle patient.

(380) Cette médecine fait enfler les jambes

En (380), aucun lieu potentiel pour l'anaphore possesseur. Le verbe est employé dans un contexte générique comme dans les constructions présentant un objet *pro* arbitraire dans les langues romanes (cf. 381).

(381) Ce médicament fatigue *pro*

L'auteur énonce que l'élément *pro* tient lieu d'argument bénéfactif/maléfactif et lie l'anaphore possesseur, comme *lui* en (364); la partie du corps subit l'occurrence de

l'événement et satisfait le TRE associé aux participants maléfactifs. La partie du corps est la ZA de la sous-catégorisation dative non exprimée, représentée par *pro*.

- (382) Marc_i avait vingt francs dans la main_i
 (383) Anne_i a mis l'écharpe autour du cou_i

En (382), *avait* pourrait être remplacé par *tenait*. Si bien que le SN *la main* représenterait la partie du corps de *Marc* qui tient la monnaie et contrôle le déroulement de l'événement, i.e. la ZA de l'antécédent, et le TRE des agents est *partagé* entre la partie du corps et l'antécédent SN. La condition ZA est vérifiée.

En (383), la contrainte de zone active ne serait pas directement satisfaite par l'événement dénoté par le verbe principal. En fait, comme la partie du corps utilisée pour *mettre l'écharpe autour du cou* n'est pas *le cou*, cette partie du corps ne pourrait être la ZA du verbe *mis*. Selon l'auteur, la phrase doit sa grammaticalité à l'implication de son prédicat principal et la contrainte ZA serait satisfaite par la situation *résultant* de l'événement.

Reliant cette phrase à celles construites avec *avoir*, l'auteur énonce que l'action de mettre une écharpe entraîne l'existence d'un état résultant dans lequel *Anne a une écharpe et plus particulièrement à son cou*. La condition ZA tient à cette situation résultante exactement comme en (382). Dans les deux cas, la partie du corps partagerait les implications caractéristiques du rôle sujet participant. En (382), la monnaie est localisée chez *Marc* et plus précisément dans *sa main* et en (383), le foulard est localisé sur *Anne* et plus précisément à *son cou* : *la main de Marc* tient la monnaie et *le cou d'Anne* porte le

foulard. Étant donné la situation en (382) et (383), Koenig reformule la contrainte de zone active (cf. 384).

(384) Contrainte sémantique reformulée

Un SN^1 peut être l'antécédent de l'anaphore possesseur inexprimée d'un nom partie du corps SN^2 ssi la partie du corps est la zone active du référent du SN^1 dans les situations qui vérifient la phrase ou dans les situations résultant de l'événement exprimé par la phrase.

Finalement, Koenig énonce que c'est particulièrement la *compréhension* des événements impliqués dans la phrase qui mène à inférer la *véracité* de la phrase, bien qu'il faille tenir compte d'un ensemble de postulats couvrant toutes les instances de l'IPC, que le sens des postulats est, de façon standard, analysé comme les conditions de modèles appropriés au sens de la *théorie des modèles* (cf. Montague, 1974) et que les conditions d'un modèle, voire ensemble avec conditions sur les ensembles, peuvent déterminer ce qu'*intuitivement* nous percevons comme des phrases grammaticales.

Dans un deuxième temps, Koenig s'emploie à démontrer dans le cadre de HPSG que la relation en cause dans l'IPC relève du domaine du liage. L'auteur rappelle d'abord les propriétés de l'IPC issues de l'analyse : l'argument possesseur du SN^2 partie du corps n'est pas exprimé syntaxiquement comme complément ou spécificateur de son nom tête; le possesseur de la partie du corps est identifié au référent d'un autre SN^1 de la phrase; le SN^1 doit être dans le SV, syntagme prédicatif ou proposition dominant la position SN^2 ; enfin, le référent du SN^1 et de la partie du corps doivent être dans une relation de zone active.

Étant donné ces propriétés, Koenig énonce que la nature de la relation entre un SN partie du corps et l'identificateur de l'argument possesseur est typique des domaines de

liage. En (361), par exemple, les propriétés de l'IPC viendraient de l'application d'une règle concernant le nom *pied*. Cette règle spécifie que l'argument possesseur du SN partie du corps n'a pas besoin d'être projeté structurellement dans le syntagme et que le possesseur inexprimé est une anaphore.

Quatre raisons principales motivent l'auteur dans le choix du liage (*binding*) comme nature du phénomène. Premièrement, l'IPC concerne des sortes distinctes de paires d'arguments. Elle peut mettre en relation des OD et des OI (cf. 364), des objets et des sujets (cf. 361), des sujets et des objets de préposition (cf. 382), des sujets et des adjonctions (cf. 371), etc., à l'instar des relations de liage qui ne sont donc pas restreintes quant aux classes d'éléments mises en relation.

Deuxièmement, la distance structurale entre la partie du corps et l'entité dont la partie du corps est la zone active n'est pas fixée. Quelquefois les deux arguments sont co-arguments (cf. 361); souvent, non. Dans certains cas, l'IPC met même en relation le sujet du verbe et l'argument de l'argument locatif (cf. 382). Selon Koenig, la distance maximale entre le lié et le lieur correspond exactement à ce qui est appelé « the minimal complete nucleus », i.e. le domaine minimal contenant un prédicat, ses arguments et un attribut sujet, tel que défini en grammaire lexicale fonctionnelle (cf. Darlymple, 1993). Troisièmement, l'IPC peut s'appliquer plus d'une fois dans la même proposition (cf. 385).

(385) Je lui ai mis la main sur l'épaule

Finalement, l'IPC manifeste le liage *parasite* comme d'autres anaphores (Darlymple, 1993). Considérant l'exemple (386) issu de Vergnaud-Zubizarreta (1992) et (387) adapté de Guéron (1985) :

- (386) (a) Les genoux_i lui_i ont heurté le menton_i
 (b) *Les genoux_i lui_i ont heurté son_i beau menton
 (c) Ses_i beaux genoux lui_i ont heurté le menton_i
- (387) (a) Les cheveux_i lui_i descendaient le long du dos_i
 (b) *Les cheveux_i lui_i descendaient le long de son_i beau dos
 (c) Ses_i beaux cheveux lui_i descendaient le long du dos_i

L'exemple (386a) serait soumis à deux interprétations possibles : (i) le premier SN n'est pas interprété comme possession inaliénable et son référent n'est pas possédé par le possesseur du second SN partie du corps; (ii) les deux parties du corps appartiennent au même individu et sont liées au même clitique datif. Même chose en (387a).

Selon Koenig, l'interprétation inaliénable ne peut être simplement une variante de l'interprétation aliénable. Elle ne pourrait simplement résulter de la coréférence pragmatique des deux SN alors que dans leur interprétation aliénable, les noms « définis » parties du corps ne sont pas des possessions inaliénables et que les deux interprétations ont des structures *différentes*.

D'autre part, seul un des deux SN accepterait la présence du déterminant possessif (cf. 386b/c) et (387b/c). De sorte qu'un seul SN partie du corps (*menton, le long du dos*) serait proprement validé par l'IPC. Ce qui est confirmé par le fait qu'un seul SN obéit à la condition ZA dans les deux énoncés. En (386a), *le menton* (rôle patient) serait la ZA du rôle bénéfactif/maléfactif exprimé par le clitique datif et *les genoux*, comme agents de

l'événement, ne seraient pas la ZA de l'argument bénéfactif/maléfactif. En fait, *les genoux* ne porteraient aucune implication caractéristique du rôle patient puisque rien n'implique que cette partie du corps soit affectée. En conséquence, la condition ZA devrait rendre l'énoncé agrammatical. Même chose en (387a). Comme les énoncés sont grammaticaux bien qu'un seul SN n'obéisse à la contrainte ZA, la grammaire de (386a) et (387a) resterait mystérieuse.

En conclusion, Koenig énonce qu'en français, l'occurrence d'un SN partie du corps non validé ne donne pas lieu à l'agrammaticalité en raison de la présence d'un autre SN partie du corps validé dans le même domaine et que l'IPC et les anaphores sont soumises au phénomène du liage parasite. Le norvégien afficherait des données parallèles à l'IPC en français quant au liage parasite (cf. Koenig, 1998 (65 à 68)).

Koenig s'emploie ensuite à mettre en place la *règle* lexicale d'un nom partie du corps. L'auteur rappelle d'abord qu'au fondement de l'analyse lexicale de la syntaxe dans HPSG, le principe de *valence* présentant la valeur des traits COMP (complément), SUBJ (sujet) et SPR (spécificateur) des entrées lexicales (cf. 388). De sorte que la structure syntagmatique des phrases est dérivée de la valence (VAL) des entrées lexicales des mots.

(388) Principe de valence (adapté de Pollard et Sag, 1994)

Dans un syntagme de tête, les listes des requêtes de valence de la tête fille (i.e. les valeurs des attributs SUBJ, SPR et COMPS) représentent la concaténation des requêtes de valence de la mère et les listes des valeurs SYNSEM (syntaxe-sémantique) des filles selon l'ordre des compléments sous-catégorisés dans les listes de valence (*order of obliqueness*).

Considérant la figure 3 (cf. 389) illustrant le principe de valence, i.e. la manière dont l'information lexicale est projetée dans la structure, chaque membre de la liste des traits

COMPS, SUBJ et SPR représente l'information syntaxique et sémantique (SYNSEM) de chaque fille (syntagme qui n'est pas de tête). Les syntagmes, projetés à partir de l'information de VAL des entrées, sont formés à partir de l'information SYNSEM des requêtes de sous-catégorisation de la tête (syntagme fille de tête) et de l'information SYNSEM correspondante des filles. Le numéro des étiquettes représente l'identité entre deux pièces d'information. Par exemple, l'étiquette 2, identifie l'information SYNSEM de l'objet direct, seul élément de l'attribut COMPS et l'étiquette 1, l'information SYNSEM du sujet. De leur côté, les étiquettes 3 et 4 représentent les indices associés respectivement au contenu sémantique (CONT) du sujet et de l'objet.

Une fois réalisées, les requêtes de VAL sont annulées des listes de VAL du syntagme projeté. De sorte que les attributs de VAL de la tête fille sont concaténés avec les valeurs des attributs correspondants de la mère et l'info SYNSEM de chaque fille (syntagme qui n'est pas de tête).

(389) ILLUSTRATION DU PRINCIPE DE VALENCE

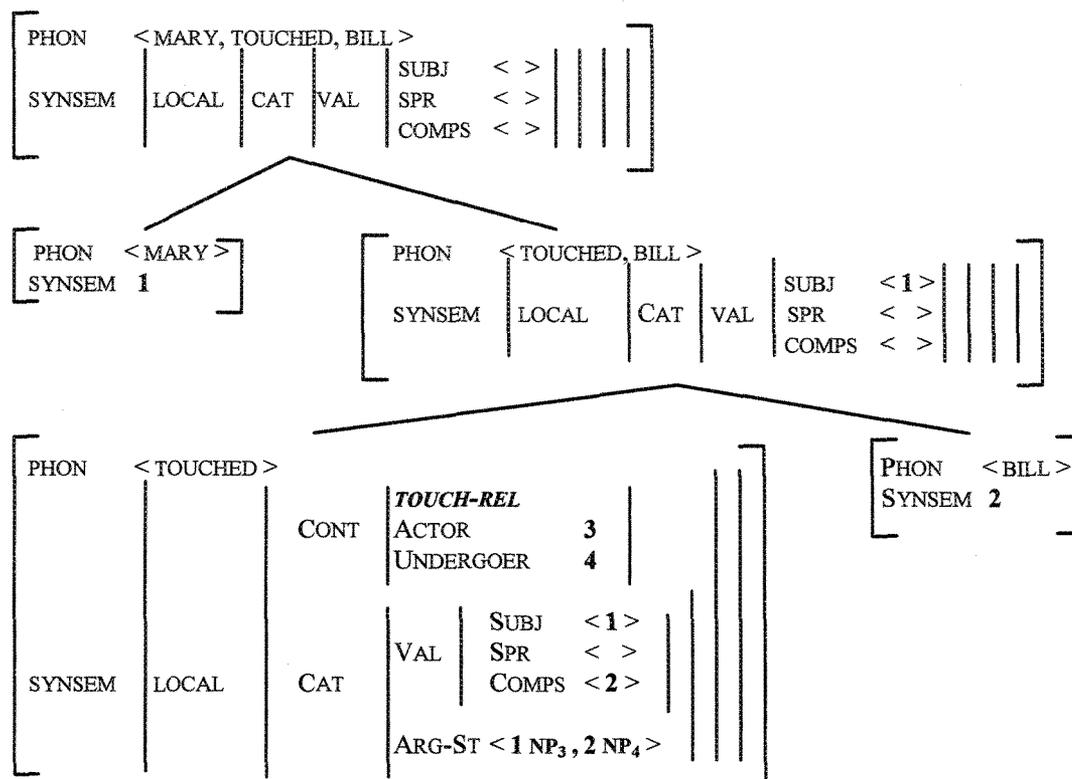


Figure 3 (Koenig, 1998 : 28)

Koenig rappelle aussi que, dans HPSG, les conditions de liage sont définies en termes de structure argumentale des têtes lexicales plutôt que configurationnellement, i.e. que les domaines de liage sont définis *dans* la liste ST-ARG des prédicats (cf. Pollard et Sag, 1992, 1994 et Manning et Sag, 1998). Pour rendre compte que les noms parties du corps peuvent apparaître *avec* ou *sans* complément satisfaisant leur rôle sémantique possesseur (cf. 390), Koenig propose donc la règle lexicale apparaissant à la figure 4 (cf. 391).

(390) Marc_i a avancé le_i / son_i pied

(391) RÈGLE LEXICALE D'UN NOM PARTIE DU CORPS

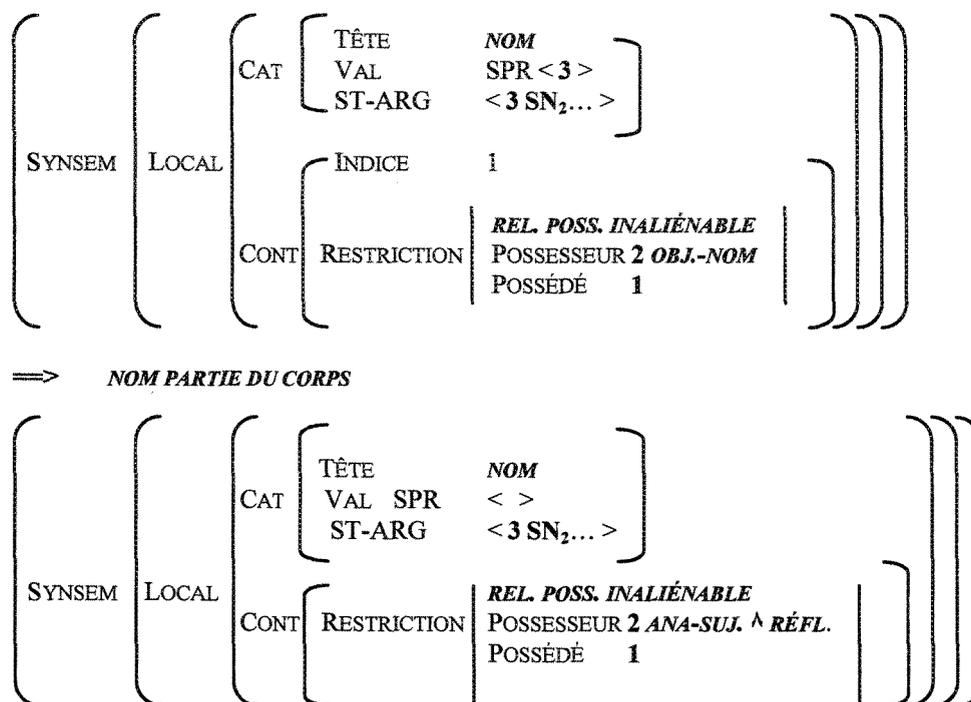


Figure 4 (Koenig, 1998 : 29)

La partie du haut (côté gauche de la règle) représente le nom partie du corps *avec* possesseur réalisé dans liste SPR et la partie du bas (côté droit de la règle) représente le nom partie du corps *sans* possesseur réalisé dans la liste SPR (vide). Cette règle lexicale montre comment sont dérivées les propriétés de sous-catégorisation des noms parties du corps. Le côté gauche indique que les inputs sont des entrées nominales dont le référent est en relation de possession inaliénable avec le référent de leur SPR sous-catégorisé. Le côté droit correspond à des entrées lexicales similaires, sauf en ce concerne la sous-catégorisation du SPR dénotant le possesseur et le contenu sémantique est une anaphore-sujet réflexive.

La liste SPR ne contient aucun élément exprimant le possesseur : la règle lexicale rend compte du fait que l'argument possesseur ne doit pas être réalisé structurellement dans l'IPC. L'absence de SPR possessif n'empêche pas toutefois la présence - à travers une autre règle lexicale - d'autres sortes de SPR, notamment les déterminants définis. Bien que la règle concerne la liste SPR, la ST-ARG des noms parties du corps reste inchangée. La présence continue d'un élément dans la liste ST-ARG d'un nom partie du corps assure le liage adéquat de l'anaphore possessive non exprimée structurellement. L'auteur souligne que la règle lexicale est habilitée à indiquer le statut anaphorique d'un argument et donne en exemples les prédicats *perjure (oneself)* et *behave (oneself)* dont l'argument anaphorique idiosyncrasique est spécifié dans leur entrée lexicale (cf. Jackendoff, 1990 : 215).

Par exemple, dans *Marc a avancé le pied*, le nom *pied* dans *le pied* est ambigu entre la structure caractérisée par la règle lexicale nom partie du corps et une structure lexicale dans laquelle l'argument possesseur est marqué comme recevant une interprétation aliénable. Seule l'interprétation inaliénable inclurait un argument réflexif non exprimé dans sa ST-ARG. Selon l'analyse, il s'agit de la même mécanique que le liage du sujet PRO (réflexif non exprimé dans HPSG) dans *Susan persuaded herself to go of her resentment* (cf. Koenig, 1998, note 29).

Koenig présente ensuite les caractéristiques de liage des noms parties du corps. Pour représenter les dépendances anaphoriques, Koenig énonce que les anaphores, qui constituent une sorte de contenu sémantique des noms, sont classifiées selon un ordre hiérarchique, en fonction de leur type sémantique (réflexif ou réciproque) et de leur domaine de liage (classification des objets linguistiques). Considérant l'énoncé *Mary said*

Bill made them put a blanket over him, Darlymple (1993) pose que les anaphores peuvent sélectionner quatre domaines de liage correspondant à quatre types d'anaphores :

- (a) l'anaphore co-argument (SP^3 comme domaine co-argument de *him* dans *over him*);
- (b) l'anaphore-sujet (SV^3 comme domaine sujet minimal de *him* dans *put a blanket over him*);
- (c) l'anaphore finie minimale (S^2 comme domaine fini minimal : *Bill made them put a blanket over him*);
- (d) l'anaphore-racine « root » (S^1 comme domaine de la proposition principale « root » : *Mary said Bill made them put a blanket over him*).

Du fait que la théorie du liage soit non configurationnelle dans HPSG, les domaines de liage sont définis au-delà de la ST-ARG des prédicats plutôt que selon une représentation arborescente. Parmi les principales définitions et contraintes auxquelles sont soumis les domaines de liage des anaphores-sujets et des sous-types d'anaphores (cf. Koenig, 1998 (71 à 76)), soulignons la contrainte O-commande (*obliqueness*) définie en termes d'ordre des éléments dans la liste ST-ARG. Par exemple, selon l'analyse, l'élément ST-ARG de *démangent* qui correspond au clitique *nous* dans « les petons nous démangent » (cf. 377) ne précède pas l'élément ST-ARG *les petons*. Koenig sépare donc la contrainte O-commande des autres contraintes sur les domaines dans lesquels une anaphore est liée et, à la suite de Keenan (1991), considère que ce ne sont pas toutes les anaphores qui sont *c-* ou *O-*commandées par leur antécédent (cf. Koenig, 1998, note 31). Et comme le nom partie du corps requiert que le contenu sémantique de son argument possesseur soit de type *anaphore-sujet*, par définition, le lieu de cet argument doit appartenir au SV, syntagme prédicatif ou proposition dominant le nom partie du corps. Cette restriction est violée en (363b).

Finalement, l'auteur énonce que la condition ZA est la *seule* condition qui doit être encodée dans la relation sémantique qui doit tenir entre l'antécédent et le SN partie du corps (cf. 392).

(392) Condition sémantique ZA entre l'antécédent et le nom partie du corps

Si une structure de traits x est de type nom partie du corps et que y lie l'anaphore possesseur z de x , ensuite la proposition p exprimée par le prédicat dont y est un attribut de valence entraîne la présence d'une relation de zone active (ZA) entre le référent de x et de y dans une situation s .

En résumé, en l'absence de valeur lexicale pour l'attribut valence, la règle lexicale des noms parties du corps contraint le contenu sémantique de l'argument possesseur non exprimé du nom partie du corps à être une anaphore-sujet réflexive. Cette dernière est soumise à la condition ZA qui restreint la relation que la dénotation de l'antécédent entretient avec l'événement auquel il participe et la partie du corps dont l'anaphore est argument.

Pour sa part, l'anaphore possesseur contraint le référent de l'argument possesseur inexprimé du nom partie du corps à appartenir au même SV, syntagme prédicatif ou proposition que le nom partie du corps. L'analyse prédit qu'en l'absence de leur potentiel, l'élément *pro* tient lieu de référent de l'argument possesseur inexprimé du nom partie du corps.

L'anaphore réflexive de l'IPC n'appartient pas à une entrée lexicale particulière, mais caractérise une *classe* de mots et place une condition sémantique sur son lieu. La sémantique particulière suggère que la grammaire peut imposer des conditions sémantiques

non configurationnelles sur les processus syntaxiques, comme l'implication des rôles thématiques.

3.3.2 Commentaires

Deux contraintes à cette analyse de la possession inaliénable en français fondée sur des considérations lexicales et sémantiques : un, la remise en cause de l'énoncé voulant que les interprétations inaliénable/aliénable aient des structures *différentes*, associée à la nature « purement » sémantique de l'interprétation inaliénable dans les constructions avec rélexif et/ou datif comme en (373) et (364); deux, la *distinction* inaliénable/aliénable liée à la notion de zone active (ZA) dans les autres contextes. Mentionnons également les *limites* de la phrase. Comme l'analyse montre que le possesseur inexprimé du nom partie du corps est de type anaphore-sujet et appartient à la structure argumentale du nom partie du corps, le référent de l'argument possesseur inexprimé doit appartenir au même SV, syntagme prédicatif ou proposition que le nom partie du corps (cf. 363), limitant l'analyse à la phrase. De sorte que l'analyse de Koenig, comme celle de Vergnaud-Zubiarreta, ne peut rendre compte des contextes où l'inaliénable est lié à l'extérieur de la phrase (cf. 359). Même chose dans les contextes exprimant une relation partie-tout, dont la partie n'est pas liée localement (cf. 352).

Selon l'auteur, la construction à possession inaliénable, comme phénomène de liage mettant en cause l'anaphore-sujet réflexive, manifeste le vide parasite comme d'autres anaphores (Koenig (386)) :

- (393) (a) Les genoux_i lui_i ont heurté le menton_i
 (b) *Les genoux_i lui_i ont heurté son_i beau menton
 (c) Ses_i beaux genoux lui_i ont heurté le menton_i

Rejetant la coréférence pragmatique des deux SN parties du corps en (393a), l'auteur énonce que les noms « définis » parties du corps ne sont pas des possessions inaliénables sous l'interprétation aliénable et que les interprétations inaliénable/aliénable ont des structures différentes. Ce qui se justifie considérant les prédicats *laver* et *se laver* dans les exemples (365) et (373) de Koenig :

- (394) *Marc_i a lavé les pieds_i
 (395) Marc_i s'est lavé les pieds_i

En (395), comme le prédicat marque une action réfléchie sur le sujet, le SN partie du corps ne peut que représenter une partie du corps de l'agent de l'action. Ce qui est validé dans l'analyse par l'intervention de l'élément *se* servant d'antécédent à l'anaphore du SN inaliénable et l'énoncé est grammatical. En (394), l'action est non réfléchie et l'analyse montre que le SN partie du corps est aliénable dans ce cas, n'appartenant pas à l'agent de l'action. La phrase serait vraie ou grammaticale sous une interprétation aliénable (*Marc_i a lavé les pieds_j*). De sorte que le contraste quant à l'interprétation inaliénable/aliénable dans ces énoncés de structures *différentes* n'apparaît pas être « purement » sémantique, mais plutôt comme une *conséquence* liée à la structure *prédicative*, d'où la première contrainte causée par une certaine incohérence dans l'analyse. Même chose considérant l'énoncé suivant (Koenig (364)) où le nom partie du corps est lié au datif *lui* :

- (396) Marc_j lui_i a lavé les pieds_i

Rappelons que selon Kayne, le datif dans les constructions comme en (396) serait dérivé d'un complément en *à* de type V_SN_SP et la cliticisation dative serait justifiée par des structures prédicatives où l'objet datif paraît comme « affecté » par l'action ou l'état auquel il réfère. Même chose dans les constructions orphelines (cf. 86 et 87).

D'autre part, considérant les contextes où un agent est en position sujet et un nom défini partie du corps en position OD :

- (397) (a) Marc_i a avancé le_i pied
 (b) Marc_i a avancé le_j pied

Ces deux énoncés nous apparaissent de *même* structure et les prédicats de *même* nature. Si aucun contexte n'oriente l'interprétation, il semble *impossible* de distinguer l'interprétation inaliénable/aliénable en faisant appel au statut du rôle « participant » de l'entité considérée dans la définition de zone active dans l'analyse : impossible de déterminer si la partie du corps partage ou non le rôle participant de l'agent, autrement dit si l'agent agit sur la partie du corps qui est elle-même une partie du corps de l'agent où l'activité se manifeste. Hors contexte donc, impossible de différencier l'interprétation inaliénable/aliénable, comme dans les structures manifestant le vide parasite (cf. 393). D'où la deuxième contrainte remettant en cause l'analyse fondée sur la notion de zone active dans l'interprétation du référent de l'inaliénable dans ce type de structure. Contrairement à ce qu'énonce l'auteur, des énoncés à caractère inaliénable/aliénable peuvent partager la *même* structure et, dans ce cas, impossible sans contexte de différencier les interprétations. D'autre part, dans chaque énoncé, le déterminant *défini* du nom partie du corps lié

localement en (397a) et à l'extérieur de la phrase en (397b) pourrait être remplacé par un spécificateur *possessif* et les énoncés conserveraient des structures *parallèles* (cf. 398a/b).

- (398) (a) Marc_i a avancé son_i pied
 (b) Marc_i a avancé son_j pied

De telle sorte que le nom « défini » partie du corps en (397b) n'apparaît pas comme aliénable, mais plutôt comme un inaliénable lié à l'*extérieur* de la phrase comme en (398b). L'alternance défini/possessif montre la *participation* du défini dans la relation de dépendance entre l'inaliénable et son argument possesseur implicite lié localement ou non, d'où l'indice *i/j* du défini *spécifiant* l'inaliénable en (397) parallèlement à l'indice *i/j* du possessif en (398). Ce qui renforce l'hypothèse selon laquelle l'interprétation du référent de l'argument implicite du nom partie du corps serait imputable à la présence du *défini* lié à ses conditions *discursives* d'emploi. Même situation dans les constructions où le nom défini partie du corps sert d'instrument (cf. 399).

- (399) (a) Jean_i a poussé la balle de la_{i/j} main
 (b) Jean_i a poussé la balle de sa_{i/j} main

La situation est relativement similaire dans les contextes où le nom partie du corps est en position objet d'une préposition *locative*. Considérant les exemples en (400) et (401), en supposant, par exemple, que le SN partie du corps en (400b) renvoie au nez d'un camion, i.e. au *devant* d'un camion, et qu'en (401b), il s'agisse du *côté* d'un camion.

- (400) (a) Il a frappé Marc_i sur le_i / son_i nez (le nez de Marc)
 (b) Il a frappé Marc_i sur le_j / ??son_j nez (le devant du camion)
 (c) Il_j a frappé Marc_i sur *le_j / son_j nez (le nez de l'agent)

- (401) (a) Il a frappé Marc_i sur le_i / ??son_i côté (le côté de Marc)
 (b) Il a frappé Marc_i sur le_j / ??son_j côté (le côté du camion)

En (401), l'emploi du possessif est plus ou moins approprié sous les deux interprétations. Même chose en (400b) référant au *devant* du camion. Ce qui confirme les propos de Ruwet concernant la pronominalisation plus ou moins acceptable dans les contextes où le pronom est complément adnominal d'un nom à valeur *intrinsèquement* locative (cf. 400a/400b et 401). En (400c), le SN partie du corps appartient à l'agent. Dans ce cas, l'emploi du défini est inapproprié. Ce qui rappelle le contexte (289), *Le robot_j*, *Jean_i veut lever *la_j / sa_j main*, dans lequel le défini ne peut se substituer au possessif, montrant, dans ce cas, que la reprise d'un élément disloqué s'effectue par un pronom. Kayne (1975 : 163) énonce que la construction avec défini serait « moins appropriée quand le mouvement n'est pas un geste naturel ». Ce qui est tout à fait justifié en (400c). Bref, hors contexte, impossible de distinguer l'interprétation dans ces structures. Le défini semble *s'imposer* dans l'interprétation de l'inaliénable.

Quant aux constructions en (382) et (383) dans lesquels la condition ZA est satisfaite en raison de la situation résultant de l'événement, ces dernières se présentent parallèlement aux suivantes :

- (402) (a) Marc_i avait vingt francs dans la_i main / sa_i main
 (b) Marc_i avait vingt francs dans les_i poches / ses_i poches
- (403) Anne_i a mis l'écharpe autour du_{i/j} cou / de son_{i/j} cou

En (403), comme le montrent les structures parallèles, impossible de distinguer l'interprétation en ayant recours à la situation résultant de l'événement : Anne peut avoir mis l'écharpe autour de son cou comme autour du cou de quelqu'un d'autre.

En (402a), la situation fait en sorte qu'il ne peut s'agir que de *la main de Marc* : impossible de tenir de la monnaie dans la main de quelqu'un d'autre. En (402b), l'état résultant auquel fait appel l'analyse montre que *les francs sont localisés chez Marc et particulièrement dans ses poches*. De sorte que le SN *les poches* est perçu comme appartenant au corps de *Marc* au même titre que le SN *la main* en (402a). Faut-il alors analyser le SN *les poches* comme un inaliénable compte tenu de la situation résultant de l'événement? Même chose en (404) considérant les SN définis apparaissant en italique dans des constructions similaires avec *avoir* :

- (404) (a) Il avait *les phares allumés / le pare-brise cassé / la porte arrachée*
 (b) Il avait *le chandail déchiré / la culotte à terre*

D'où la valeur approximative de la situation résultant de l'événement dans l'interprétation d'un SN l'inaliénable.

Enfin, dans les structures où le nom partie du corps apparaît en position sujet (cf. 377 et 378), l'auteur se soustrait aux contraintes *c/O*-commande auxquelles sont soumises les anaphores afin de justifier son analyse, considérant que les anaphores ne sont pas toutes *c*- ou *O*-commandées par leur antécédent. Ce qui n'est pas sans rappeler la position de Hornstein-Kiguchi quant à l'élément PRO sujet, non commandé, mais contrôlé parce que résiduel du mouvement (cf. 3.1.2). Soulignons que comme Guéron, Koenig réfère à l'élément PRO dans l'analyse de la possession inaliénable. Pour Guéron, l'ambiguïté vient

du déterminant défini en français pouvant être interprété comme l'élément PRO anaphorique (interprétation inaliénable) ou comme l'opérateur iota (interprétation aliénable). Pour Koenig, l'anaphore réflexive inexprimée PRO apparaît dans la structure argumentale des noms parties du corps sous l'interprétation inaliénable, tel qu'illustré à la figure 4 dans la règle lexicale d'un nom partie du corps (cf. 391), et ce, sans mouvement, tel le défini PRO dans l'analyse de Guéron.

En conclusion, ces faits montrent que dans des énoncés de *même* structure avec *défini* et argument *implicite*, la distinction inaliénable/aliénable ne peut échapper au *contexte*, comme la distinction lieu/manière est fonction du contexte dans des énoncés parallèles :

- | | | | |
|-------|-----|--|----------------------------------|
| (405) | (a) | Jules _i dort sur le _i côté | (s'opposant à sur le dos/ventre) |
| | (b) | Jules _i dort sur le _j côté | (s'opposant au centre du lit) |

Contrairement aux noms définis à caractère *concret* tels que *nez*, *main(s)*, *pied(s)*, etc., les noms définis à valeur *intrinsèquement* locative comme *côté*, *devant*, etc. à caractère plus *abstrait* n'acceptent pas ou difficilement la pronominalisation, renforçant l'hypothèse du rôle du défini lié à ses conditions *discursives* d'emploi dans l'interprétation du référent de l'argument implicite de l'inaliénable. Ce qui semble également se vérifier dans les constructions de même *structure* mettant en cause les parties *topologiques* des objets, apparaissant comme les possessions inaliénables des objets exprimant une relation *partie-tout*, liées à l'extérieur de la phrase (cf. 400b, 401b et 405b) ou dans la phrase (cf. 406), donc adoptant le *même* comportement que les noms parties du corps dans le *même* type de contexte *avec* défini et argument *implicite* (cf. 394 et 405a).

(406) Le bateau_i gît sur *le*_i flanc (s'opposant à la proue/poupe)

L'analyse fondée sur la notion de zone active pourrait rendre compte du point de vue sémantique du processus enclanché dans un contexte inaliénable mais ne permet pas de distinguer un contexte aliénable/inaliénable, possiblement en raison du caractère *pragmatique* plutôt que syntaxique du phénomène.

Chapitre 4

PARALLÈLE ENTRE LA POSSESSION INALIÉNABLE, LES PRÉPOSITIONS ORPHELINES ET TOUT SYNTAGME AVEC LE DÉFINI, EN CONTEXTE

Dans un article intitulé *Underived nominals and the Projection Principle Inherent possessors*, Tellier (1990) définit les noms relationnels comme « des noms qui expriment une relation entre deux termes », tels les noms parties du corps, les noms de filiation et les caractéristiques intrinsèques, par opposition aux noms concrets tels que *table, livre, vélo, bureau*, etc. qui « se comportent comme les verbes intransitifs : ils n'appellent pas de complément ». Pour sa part, Cadiot (1997 : 59) énonce, comme Ruwet, que les noms relationnels forment un *continuum*, se comportant approximativement comme des prédicats avec un argument interne (x,y) , telle la relation entre *gazon* et *couper* dans *couper le gazon*.

De même que tout individu a *un cœur, une tête, des bras*, etc. et plus abstraitement *une gauche, une droite*, etc., tout objet physique a *un dessus, un dessous, un devant, des côtés*, etc. et plus abstraitement *un intérieur, un extérieur, une gauche, une droite*, etc. Si bien que les structures *locatives* du français ne peuvent que se rapprocher des mots *relationnels* exprimant une relation entre deux termes (x,y) , en l'occurrence une relation *partie-tout*, parallèlement aux noms parties du corps impliqués dans la possession inaliénable du corps humain exprimant une relation possédé-posseur. Et, comme possessions inaliénables des objets, les parties topologiques des objets à caractère *inanimé* devraient *partager* le

comportement des noms parties du corps dans le *même* type de contexte *avec* défini et argument *implicite*.

De façon similaire aux noms parties du corps, les noms définis parties des objets apparaissent en position objet d'une préposition comme arguments *circonstants* (cf. 405a/b). Considérant les contextes suivants où les noms définis inaliénables sont précédés de la préposition locative *sur* :

- | | | | |
|-------|-----|---|---------------------------|
| (407) | (a) | Il a échappé le bébé _i sur <i>la_i tête</i> / <i>sa_i tête</i> | (la tête du bébé) |
| | (b) | Il a échappé le bébé _i sur <i>les_i pieds</i> / <i>ses_i pieds</i> | (les pieds du bébé) |
| | (c) | Il a échappé le bébé _i sur <i>*la_j tête</i> / <i>sa_j tête</i> | (la tête du chien) |
| | (d) | Il a échappé le bébé _i sur <i>le_i côté</i> / <i>??son côté</i> | (le côté du bébé) |
| | (e) | Il a échappé le bébé _i sur <i>le_j côté</i> / <i>??son côté</i> | (le côté de la baignoire) |
| (408) | (a) | Il a échappé la boîte _i sur <i>le_i dessus</i> / <i>??son dessus</i> | (le dessus de la boîte) |
| | (b) | Il a échappé la boîte _i sur <i>le_i côté</i> / <i>??son côté</i> | (le côté de la boîte) |
| | (c) | Il a échappé la boîte _i sur <i>le_j côté</i> / <i>??son côté</i> | (le côté du lit) |

Contrairement aux noms parties du corps à caractère plus concret (cf. 407a et b), les noms parties du corps et/ou des objets à caractère plus abstrait, i.e. demandant davantage un complément, tel qu'énoncé par Ruwet, n'acceptent pas ou difficilement la possessivisation (cf. 407d-e et 408). Si aucun contexte n'oriente l'interprétation, il est impossible de déterminer si les noms définis à valeur locative intrinsèque sont liés *localement* au SN patient/à l'entité SN objet ou à *l'extérieur* de la phrase. De sorte que l'interprétation du référent de l'argument implicite de l'inaliénable semble porter sur le *défini* en lien avec le *contexte* d'emploi. Ces contextes sont parallèles à ceux en (400) et (401).

La situation est similaire dans les contextes suivants où les noms définis inaliénables sont précédés de la préposition *par* :

- | | | | |
|-------|-----|---|--------------------------|
| (409) | (a) | Il a tiré l'enfant _i par <i>le_i bras</i> / son _i bras | (le bras de l'enfant) |
| | (b) | Il a tiré l'enfant _i par <i>le_i côté</i> / ??son côté | (le côté de l'enfant) |
| | (c) | Il a tiré l'enfant _i par <i>la_i culotte</i> / sa _i culotte | (la culotte de l'enfant) |
| (410) | (a) | Il a tiré la porte _i par <i>la_i poignée</i> / sa _i poignée | (la poignée de la porte) |
| | (b) | Il a tiré la porte _i par <i>le_i bord</i> / ??son bord | (le bord de la porte) |
| | (c) | Il a tiré la porte _i par <i>le_i coin</i> / ??son coin | (le coin de la porte) |

Contrairement aux noms parties du corps et/ou des objets à caractère plus concret (cf. 409a et 410a), les noms parties du corps et/ou des objets à valeur locative intrinsèque, n'acceptent pas ou difficilement la possessivisation (cf. 409b et 410b-c), révélant le caractère *plus* relationnel des éléments abstraits, comme dans les énoncés précédents. Du point de vue interprétatif, comme il serait difficile voire impossible de tirer quelqu'un par le bras/le côté d'une autre personne, de même qu'il serait difficile voire impossible de tirer une porte par le bord/le coin d'une autre porte, les noms définis apparaissant en italique dans ces énoncés ne peuvent être que liés *localement* au SN patient/à l'entité SN objet (cf. 409/410). Même chose dans les exemples suivants mettant en cause des noms parties du corps et/ou des objets à caractère plus abstrait :

- | | | |
|-------|-----|---|
| (411) | (a) | Il a ouvert le cadavre par <i>le côté</i> / <i>le devant</i> / <i>l'arrière</i>
??Il a ouvert le cadavre par son côté / son devant / son arrière |
| | (b) | Il a ouvert la boîte _i par <i>le_i côté</i> / <i>le_i dessus</i> / <i>le_i fond</i>
??Il a ouvert la boîte par son côté / son dessus / son fond |
| (412) | (a) | Il a saisi le cœur par <i>la pointe</i> / <i>l'aorte</i>
??Il a saisi le cœur par sa pointe / son aorte |
| | (b) | Il a saisi la tige _i par <i>le_i bas</i> / <i>le_i milieu</i> / <i>le_i haut</i>
?? Il a saisi la tige par son bas / son milieu / son haut |

Situation parallèle dans les exemples suivants exprimant la manière :

- (413) (a) Le bébé_i dormait sur *le_i ventre / le_i dos / le_i côté*(du bébé)
 Le bébé_i dormait sur son_i ventre / ??son_i dos / ??son côté
- (b) Le facteur a déposé la boîte à *l'endroit / à l'envers / sur le côté*(de la boîte)
 *Le facteur a déposé la boîte à son endroit / à son envers / sur son côté

Considérant le contexte suivant :

- (414) La boîte_i a un trou dans *le_i fond, dans le_i côté et sur le_i dessus*
 ??La boîte_i a un trou dans son fond, dans son côté et sur son dessus

De même que dans les énoncés précédents, les noms définis à valeur locative intrinsèque apparaissant en italique en (414) n'acceptent pas ou difficilement la possessivisation et ne peuvent qu'être liés à l'entité SN *La boîte*. Ce contexte est parallèle à celui en (402a) dans lequel le SN partie du corps *la main* ne peut qu'être lié au SN *Marc* :

- (415) (a) Marc_i avait vingt francs dans *la_i main / sa_i main*
 (b) Marc_i avait vingt francs dans *les_i poches / ses_i poches*

Même chose quant au SN concret *les poches* en (415b) qui ne peut être que lié au SN *Marc*, même si, de toute évidence, cette entité est *distincte* du corps de *Marc*, parallèlement au SN concret *la culotte* en (409c) qui ne peut être que lié au SN *l'enfant*, même si, de toute évidence, cette entité est *distincte* du corps de *l'enfant*. En (410a), le SN concret *la poignée* est lié en contexte à l'entité *porte* mais il pourrait aussi être lié à une autre entité (*Il a tiré la porte par la poignée de son parapluie/sa poignée de parapluie*). De sorte que le SN *la poignée* est perçu davantage comme un élément *constituant* de l'ensemble *porte*,

parallèlement aux charnières de la porte, plutôt que comme une partie inhérente de l'entité porte. D'où le caractère *concret* et *aliénable* de l'élément, plutôt qu'abstrait et inaliénable comme *bord*, *coin*, etc. Et comme ces noms définis acceptent la possessivisation, parallèlement aux noms définis parties du corps et/ou des objets à caractère plus concret dans la possession inaliénable (cf. 407a-b, 409a et 415a), il apparaît que l'interprétation *référentielle* d'un nom défini concret ou abstrait, inaliénable ou non, lié localement ou non, ne peut être que liée à l'emploi du *défini* en *contexte*.

Plus explicitement, la possessivisation possible des noms définis parties du corps et/ou des objets à caractère concret, incluant les inaliénables *par extension* (cf. 409c et 415b), tels que définis par Vergnaud-Zubizarreta, et les éléments *constituants* d'un ensemble potentiellement relationnels, par opposition à la possessivisation difficile ou impossible des noms définis parties du corps et/ou des objets à caractère abstrait, montre que l'emploi du défini n'est pas dérivé du possessif et donc, *s'impose* dans l'interprétation référentielle du nom. Si bien que de façon générale la *dénotation* d'un nom défini n'aurait pas de source syntaxique mais *pragmatique*, liée au défini et à ses conditions d'emploi, tel qu'énoncé en hypothèse. L'alternance défini/possessif suggère que les noms parties du corps et/ou des objets à caractère concret et à valeur locative non intrinsèque sont *moins* inaliénables que les noms parties du corps et/ou des objets à caractère abstrait et à valeur locative intrinsèque, *non* aliénables parce que *inséparables*, justifiant le caractère *plus* relationnel des éléments abstraits, tel qu'énoncé par Ruwet. Si bien que les parties topologiques des objets paraissent *davantage* inaliénables que les noms parties du corps en raison de leur valeur locative *essentiellement* intrinsèque.

En résumé, de même nature *nominale* et apparaissant dans le même type de *structure* (P_SN défini) que les noms parties du corps, les parties topologiques des objets partagent aussi le même *comportement* que les parties du corps impliquées dans la possession inaliénable du corps humain dans les contextes avec défini et argument implicite, justifiant le caractère *relationnel* des noms locatifs à caractère inanimé mettant en cause les possessions inaliénables des objets. Contrairement aux noms définis parties du corps et/ou des objets à caractère concret qui acceptent la possessivisation, les noms définis parties du corps et/ou des objets à caractère abstrait rejettent l'emploi du possessif. Une différence, en raison de leur valeur locative *essentiellement* intrinsèque, les noms relationnels parties des objets semblent *davantage* inaliénables que les noms relationnels parties du corps. L'analyse révèle que l'emploi du *défini* s'impose de façon générale dans l'interprétation référentielle du nom et donc, dans l'interprétation du référent de l'argument *implicite* des noms définis parties du corps et/ou des objets à caractère concret/abstrait liés *localement*. Fondée sur le défini lié à ses conditions discursives d'emploi, l'analyse rend compte de la relation possédé-posseur et partie-tout, sans *pro* ni *de*, parallèlement à l'analyse des SN inaliénables par extension ou éléments constituants d'un ensemble employés *avec* défini et *ellipse* de l'objet, donc parallèlement à tout syntagme *libre* employé *avec* défini et *ellipse* de l'objet.

Analyse similaire considérant les prépositions *orphelines* dans les contextes suivants (cf. 57) :

- (416) (a) La table_i avait des tabourets tout *autour*_i
 (b) La serviette_i avait des taches *dessus*_i
 (c) La maison_i avait un jardin *derrière*_i et une cour *devant*_i

Parallèlement aux noms à valeur locative intrinsèque liés localement (cf. 414), les éléments locatifs orphelins apparaissant en italique en (416) ne peuvent être que liés au SN sujet des énoncés. Une particularité, la forme différente qu'emprunte l'élément. En (a), la préposition est formée de la variante allomorphique *au* (*à le*) et du nom *tour*. Si bien que l'élément orphelin dans sa forme coalescente renferme l'élément prépositionnel à apparaissant devant les noms de lieu à valeur locative intrinsèque, tel que démontré par Ruwet, et l'expression nominale *le tour* incorporant le défini *le* participant à l'interprétation du référent de l'argument implicite du nom *tour* à caractère relationnel. Par coalescence, l'élément orphelin *autour*, de source *nominale*, apparaît donc comme partie à valeur locative *intrinsèque* du SN *La table*, par l'intermédiaire du *défini* inclus dans sa forme figée, donc sans *pro* ni *de* ni *changement* de catégorie grammaticale, parallèlement aux noms locatifs parties du corps et/ou des objets.

Même chose en (b) et (c) où les formes phonologiques *dessus*, *derrière* et *devant* alternent avec des structures de type P_SN défini (*La serviette avait des taches sur le dessus*), parallèlement aux noms à valeur locative intrinsèque. De sorte que ces formes de source *nominale* (défini_N), rappelant en cela l'hypothèse de Ruwet à l'effet que les éléments *dessus*, *dessous*, *dedans*, etc. sont de nature nominale en structure sous-jacente ou fondamentale, incluent également le défini participant à l'interprétation du référent de l'argument implicite du nom relationnel. Rappelons que pour sa part, Rizzi énonce que les formes *dedans*, *dessus*, *dessous*, etc. préfixées de l'élément *de* seraient cliticisées obligatoirement avec leur complément en français. Si bien que ces formes obtenues par dérivation morphologique mettent en relation la partie au tout, par l'intermédiaire du *défini*

apparaissant dans leur forme sous-jacente, donc sans *pro* ni *de*, parallèlement aux noms locatifs parties du corps et/ou des objets. Même analyse concernant l'élément *devant* à caractère humain dans l'énoncé suivant (cf. 141) :

(417) Jean préfère porter le bébé *devant*

Les prépositions orphelines partageraient donc la même nature fondamentalement *nominale* des noms de lieu à caractère abstrait parties du corps et/ou des objets, ainsi que le même comportement *relationnel* dans le même type de contexte *avec* défini et argument *implicite* lié *localement*. Tel qu'énoncé par Kayne, l'analyse montre que les prépositions orphelines sont à caractère [\pm humain] et générées *sans* objet. Ce qui confirme l'hypothèse à l'effet que les prépositions orphelines sont *décomposables* (SN, SP), parallèlement aux noms parties du corps et/ou des objets. Enfin, l'analyse fondée sur le défini lié à ses conditions discursives d'emploi dans l'interprétation du référent de l'argument implicite du nom relationnel, sans *pro* ni *de*, s'inscrit à l'encontre de celle de Zribi-Hertz.

Rappelons que Zribi-Hertz, rejetant l'intransitivité des prépositions orphelines, fait appel à l'argument implicite *pro* syntaxiquement actif dans l'analyse des énoncés en (416), menant à la disparition de l'élément *de*, de même qu'à la transgression du Principe B de la théorie du liage, selon la restriction sémantique énonçant que l'argument vide des orphelins est foncièrement à caractère non humain. Au contraire, Ruwet pose qu'un pronom anaphorique inanimé est effacé dans les contextes où le pronom est complément adnominal d'un nom à valeur intrinsèquement locative, sans trace du pronom, donc *inactif* syntaxiquement, renforçant l'hypothèse selon laquelle les prépositions orphelines sont

décomposables et leur argument implicite *sans* position structurale parce que *optionnel*. Pour sa part, Tuller fait intervenir une restriction sémantique régissant l'emploi des prépositions intransitives pour rendre compte de ces contextes orphelins inanimés (cf. 416) ou à caractère humain (cf. 417).

Selon Cadiot (1997 : 59), les noms relationnels appelleraient *de* pour saturer la place argumentale (*le fils de X*). Combiné avec *de*, le déterminant défini renverrait au domaine défini par le nom tête, en l'occurrence *fils*. De sorte que l'élément *de*, marqueur du cas *génitif*, impliquant une relation possédé-possesseur (*l'auto de Paul*) ou partie-tout (*le pied de la table*), serait *inséparable* de son objet, plutôt qu'*optionnel* tel qu'énoncé par Zribi-Hertz. Ce qui renforce l'hypothèse selon laquelle les prépositions orphelines, comme *noms* relationnels, sont *décomposables* (SN, SP), parallèlement aux noms à valeur locative, justifiant l'*absence* et non la perte de l'élément *de*.

Pour sa part, Ruwet pose que l'élément *de* apparaîtrait où il y a un *nom* plutôt qu'une préposition dans la structure superficielle (*au dedans de la prison/dans la prison*), marquant le caractère *relationnel* de l'élément, de telle sorte que les locutions prépositionnelles se rapprocheraient des noms de lieu à caractère abstrait, notamment les prépositions *complexes* (*à le dedans, à l'intérieur*), et seraient de structure parallèle à celle des SP locatifs de type *à_SN_de_SN* (*au grenier de la maison*). D'où l'hypothèse de la nature *nominale* des locutions prépositionnelles et prépositions de lieu et celle d'un *continuum* des expressions locatives s'étalant des noms concrets aux noms abstraits. Considérant les exemples suivants :

- (418) (a) Les enfants jouent à l'intérieur *de* la garderie
 (b) Les enfants jouent à *l'intérieur*

En (418a), l'élément *de* marquerait le caractère *relationnel* de l'élément locatif *intérieur* lié au SN *la garderie*, révélant la nature *nominale* de l'élément, alors qu'en (418b), l'argument de l'élément locatif est *implicite*, révélant que l'expression locative est *décomposable* (SN, SP), parallèlement aux SP locatifs de *même* structure (*à*_SN_*de*_SN). Si bien que dans ce type de contexte avec *défini* et *sans* lieu local, l'argument implicite du nom *relationnel* ne peut être que lié à un possesseur appartenant au *contexte* linguistique, de la même manière que les noms de lieu *concrets* employés avec *défini* sont liés à un antécédent appartenant au *contexte* linguistique, sans *pro* ni *de*, tel le SN apparaissant en italique dans l'exemple suivant :

- (419) Il a tout de suite demandé à se rendre à *la salle* (de conférence)

Considérant l'énoncé suivant d'un auteur anonyme :

- (420) « Sue read *a book* and then talked to *the author* about it »

Du point de vue grammatical, rien ne requerrait la coïncidence entre les deux SN en italique. Le SN relationnel *the author* exprimerait simplement son argument manuscrit à travers un complément nul *défini* dont le référent serait *pragmatiquement* identifié avec *a book* (cf. Fillmore, 1986).

Dans les contextes *sans* antécédent local, les mécanismes permettant l'identification du référent de l'argument implicite d'un nom relationnel seraient donc issus de processus

autres que syntaxiques. De sorte que les noms *relationnels* seraient décomposables (SN, SP) se comportant comme tout syntagme *libre* employé avec *défini* et *ellipse* de l'objet (cf. 419), tel qu'énoncé en hypothèse.

Dans son analyse des possesseurs inhérents, Tellier énonce que la possession inaliénable est soumise à la référence *temporelle* du contexte : si générique, le possesseur des noms relationnels est représenté par *pro* et prend une interprétation arbitraire par analogie à l'analyse des objets nuls en position objet du verbe présentée par Rizzi (1986a), si spécifique, le possesseur génitif introduit par la préposition *de* doit être réalisé phonologiquement (cf. 421a/b).

- (421) (a) Au soccer, ni *les bras* ni *les mains* ne doivent entrer en contact avec le ballon
 (b) *La main* *(du passager) s'est retrouvée coincée dans la portière

La possession inaliénable serait aussi contrainte par l'emploi du *défini*. Si le nom relationnel est employé avec *défini* et sans argument exprimé lexicalement, l'interprétation possesseur serait générique (cf. 421a); avec *défini* et argument réalisé, l'interprétation possesseur serait spécifique (cf. 421b); avec tout autre déterminant, le possesseur pourrait être omis (cf. 422).

- (422) De dehors, nous avons aperçu *une / quelque / cette main* coincée dans la portière

Dans le cas des noms concrets, aucune contrainte sur le contexte, le possesseur génitif n'aurait pas à être réalisé, étant donné le comportement intransitif des noms concrets; l'interprétation possesseur serait produite par *défaut*. Considérant les énoncés suivants :

- (423) (a) *L'avion n'est pas plus dangereux que la voiture*
 (b) *L'avion (de la PanAM) vient tout juste de se poser sur la piste*

Les noms concrets en (423) seraient donc insensibles au contexte générique en (a) et spécifique en (b). De sorte que le nom *avion* en (b), employé *avec* défini et *sans* argument, produirait une interprétation définie en lien avec un élément spécifique du contexte linguistique ou pragmatique, de la même manière que le nom relationnel *main* employé *avec* défini et argument *possesseur* en (421b).

Le défini serait donc trop faible pour exprimer à lui seul l'argument possesseur inaliénable des noms relationnels, alors que les autres déterminants assigneraient seuls ce rôle, mais assez fort pour produire l'interprétation possesseur aliénable mais définie des noms concrets. Tellier explique cette opposition posant que le possesseur inaliénable est obligatoire parce que argument du nom relationnel et optionnel parce que adjectif ou non-argument dans le cas des noms concrets.

L'analyse de Tellier sur le caractère faible du défini n'est pas sans rappeler la position de Guéron quant au caractère pronominal anaphorique du défini dans les structures inaliénables versus le caractère iota du défini dans la possession aliénable, de même que la position de Vergnaud-Zubizarreta quant à la distinction type/individu et au caractère explétif, exclusif au défini, menant à l'effet distributif. Rappelons que, selon les auteurs, l'emploi du démonstratif *ce* (Det) dans *ce chat* dénoterait un individu (SD) de type *chat* (SN), alors que l'emploi du défini à caractère explétif dans *le chat* dénoterait le type d'individu *chat*. Tel que démontré, le défini n'est pas le seul déterminant à être distributif. Considérant les exemples suivants :

- (424) (a) On prend *un* café?
 (b) On le prend, *ce* café?

Dans ces contextes, *un* et *ce* sont distributifs en ce sens que *un* comme *ce* signifie « chacun son café » ou « chacun le sien ». D'où l'*approximation* de cette règle et le caractère plutôt *discursif* de la distributivité quant au déterminant.

Dans son analyse des objets nuls, Rizzi (1986a) énonce que les objets nuls sont saturés dans le lexique soit par une règle arbitraire qui peut également être appliquée dans la syntaxe en fonction des langues dont le français (cf. 421a), soit par une constante désignée lexicalement identifiant l'objet canonique d'un verbe donné (ex : *John eat _*) ou encore par un *indice* référentiel (ex : *I know _*). Dans ce cas, l'argument implicite prend une interprétation *définie* anaphorique en relation à un élément du contexte *linguistique* ou *pragmatique* parce que *sans* position structurale, donc sans *pro*. Ce qui semble être le cas pour les SN concrets *L'avion* et *la salle* en (423b) et (419) employés *avec* défini, *sans* position structurale objet, mais dont l'argument implicite est doté d'interprétation *définie* en lien avec un élément du *contexte*, et ce, parallèlement à l'identification pragmatique du référent de l'argument implicite du SN relationnel *the author* en (420), tel que transmis par Fillmore.

De façon similaire, dans certains contextes, les noms parties du corps employés *avec* défini et *sans* argument possesseur local sont aussi dotés d'interprétation *définie* en lien avec un élément du *contexte* linguistique ou pragmatique. Considérant le contexte suivant :

- (425) Le médecin lui a mis la main sur *le front*.
 Ensuite, il a écouté *le cœur* et *les poumons*.

En (425), les noms parties du corps *cœur* et *poumons* employés avec défini et sans argument possesseur réalisé sont interprétés comme ayant un argument génitif défini, dont le référent est lié au possesseur *lui* apparaissant dans la phrase précédente. Même chose pour les noms mettant en relation des éléments constituants à un ensemble :

- (426) Alice est entrée dans la pièce.
 Les lumières étaient allumées.
 La fenêtre était ouverte.

Les reprises apparaissant en italique sont autorisées par l'introduction du mot *pièce* réalisé dans une autre phrase et interprété comme un espace délimité dans lequel il est normal de retrouver des lumières et une fenêtre. Parallèlement aux possessions inaliénables parties du corps en (425), ces reprises sont à caractère *distributif* et apparaissent *avec* défini et *sans* antécédent local.

Limitant leur analyse à la phrase, rappelons que Vergnaud-Zubizarreta présentent ces types de contextes comme des *contre-exemples*, apparaissant en distribution complémentaire avec les énoncés où le possesseur d'un nom relationnel est réalisé dans la phrase, et présument que la relation impliquée entre le tout et la partie doit être dérivée selon un même mécanisme *pragmatique*. Ce qui rejoint les propos rapportés par Fillmore à l'effet que le référent de l'objet implicite du nom relationnel repose sur des considérations *pragmatiques* et l'hypothèse selon laquelle les noms relationnels se comporteraient comme tout syntagme *libre* employé *avec* défini et *ellipse* de l'objet.

Analysant des contextes présentant des restrictions sur la modification du nom défini partie du corps (*tu as photographié sa belle bouche*/**tu lui as photographié la belle*

bouche), Kayne (1975 : 161) énonce que ces contextes sont « communs aux diverses constructions où l'article défini indique une relation de possession que le « possesseur » soit ou non un datif. » Ce qui va à l'encontre de l'hypothèse fondée sur le caractère explétif du défini dénotant un type d'individu dans les relations possédé-possesseur, tel qu'énoncé par Vergnaud-Zubizarreta.

Dans un contexte plus général, Cadiot (1997 : 53) soutient, pour sa part, que le déterminant *défini* renvoie à un « ensemble référentiel fourni par la situation » :

(427) J'ai bu *le vin*

En (427), le SN apparaissant en italique pourrait, par exemple, être interprété comme étant *le vin nouveau/de glace, celui qui était disponible, qu'on m'a offert, etc.*; c'est selon la *situation*. Et l'interprétation à un contexte spécifique reposerait sur l'emploi du *défini* marqué par sa capacité à *dénoter* un ensemble de référence fixé par le *contexte*. En d'autres mots, le défini *le* en (427) *individualiserait* le type de vin dans la situation *J'ai bu le vin*, et ce, contrairement à ce qu'énoncent Vergnaud-Zubizarreta concernant l'emploi du défini à caractère explétif dans le SN *le chat/ce chat*. Si bien que l'emploi du défini devant le nom sous-tendrait une référence « déterminée », *non* restreinte aux relations métonymiques et liée à la *situation* de communication ou au *contexte* d'emploi.

Bref, l'emploi du défini serait, d'une part, lié à la « pragmatique » et d'autre part, jouerait un rôle « déterminant » dans l'interprétation référentielle du nom, tel que révélé dans l'analyse fondée sur le défini lié à ses conditions discursives d'emploi dans l'interprétation du référent de l'argument implicite du nom, justifiant l'identification

pragmatique de l'antécédent des noms de lieu concrets employés *avec* défini et l'hypothèse selon laquelle les noms relationnels se comporteraient comme tout syntagme *libre* employé *avec* défini et *ellipse* de l'objet.

De façon similaire aux noms parties du corps en (425) et aux noms de lieu à caractère concret (cf. 426), les noms de lieu à caractère *abstrait* en (407e) et (408c) se comportent aussi comme tout syntagme *libre* employé *avec* défini et *ellipse* de l'objet. Même chose considérant les SN à valeur locative intrinsèque apparaissant en italique en (418b) et (428) aussi employés *avec* défini et *sans* argument local, et dont l'interprétation est liée à un élément du *contexte* linguistique ou pragmatique.

(428) Tous deux étaient arrivés;
 l'un attendait à *l'intérieur* et l'autre à *l'extérieur*.

Ce qui montre que les prépositions complexes partagent la même structure *décomposable* que les SP de lieu de type à_SN_de_SN (cf. 419), ainsi que la même nature *nominale* et le même comportement *relationnel* que les noms de lieu à caractère *abstrait* dans le même type de contexte *avec* défini et argument *implicite* lié *hors* contexte (cf. 407e et 408c).

Ces faits révèlent que les expressions locatives se présentent dans un *continuum* s'étalant des noms de lieu concrets à caractère *moins* unique aux noms de lieu abstraits à caractère *plus* unique ou *relationnel*, tel qu'énoncé en hypothèse. Par exemple, considérant l'entité *salle* en (419), cette dernière est composée d'éléments concrets à caractère *moins* unique et *aliénable* tels que six surfaces dont *un plafond*, *un plancher* et *quatre murs*, *une* ou *des fenêtres*, *une* ou *des portes*, etc. et d'éléments abstraits à caractère *plus* unique et *non*

aliénable dont *un seul haut et un seul bas, un seul devant et un seul arrière/fond, un seul milieu, etc.*

Le caractère unique et non aliénable des noms de lieu abstraits semble rendre difficile leur pronominalisation, tel que mis en lumière par Ruwet (cf. 202 et 204) :

- (429) *J'ai trouvé la boîte de l'ordinateur au dessous de la table et celle du cellulaire à *celui* du tabouret

De même, un possesseur inanimé semble accepter difficilement la possessivisation, apparaissant en distribution complémentaire avec un possesseur animé (cf. 190) :

- (430) (a) Comme la porte de Marie était verrouillée,
je suis entré par *sa* fenêtre
(b) Comme la porte de la maison était verrouillée,
je suis entré par *la* / **sa* fenêtre

Enfin, tel que mentionné précédemment, rappelons que, selon Rizzi, les objets nuls peuvent être saturés lexicalement. Apparaissant sans position structurale objet, ce dernier est optionnel. Même chose pour les mots exprimant une relation partie-tout employés sans argument génitif. Si bien que l'argument implicite des prépositions orphelines se révèle, d'une part, être *optionnel*, i.e. *sans* position structurale, du fait que les structures orphelines peuvent apparaître *sans* argument possesseur génitif bien que doté d'interprétation définie parce que lié à un élément du contexte linguistique ou pragmatique parallèlement aux noms de lieu concrets, et d'autre part, à caractère [\pm humain]. Ce qui va à l'encontre de l'analyse de Zribi-Hertz à l'effet que les structures orphelines sont suivies du pronom implicite *pro*

syntactiquement actif et que l'argument implicite des orphelins est foncièrement à caractère non humain (cf. 431a/b et 432a/b).

- (431) (a) On n'a pas tiré *dessus*, on a tiré *au dessus* (de la cible)
 (b) On n'a pas tiré *dessus*, on a tiré *au dessus* (de Michel Jean, journaliste à Haïti) —énoncé par René Homier-Roy, le 25 février 2004 à la radio de Radio-Canada.
- (432) (a) Il s'est approché lentement et est passé *derrière* / *tout près* (de l'auto)
 (b) Il s'est approché lentement et est passé *derrière* / *tout près* (d'elle)

Considérant que tout objet physique a *un dessus*, *un dessous*, *un devant*, *des côtés*, etc. et plus abstraitement *un intérieur*, *un extérieur*, *une gauche*, *une droite* etc., de la même façon que l'individu typique a *un cœur*, *une tête*, *des bras* et plus abstraitement *une gauche*, *une droite*, etc., les prépositions orphelines en (431) et (432) apparaissent comme des possessions *inaliénables* au même titre que les noms parties du corps en (425) dont l'argument possesseur est lié à un élément du contexte linguistique ou pragmatique. Rappelons que selon l'hypothèse de Zribi-Hertz, les exemples avec objet implicite à caractère humain en (431) et (432) seraient mal formés du fait qu'un argument vide requiert un antécédent non humain, et ce, malgré la violation du Principe B de la théorie du liage.

Étant donné la *parenté* des relations en cause, il nous semble donc plus juste de considérer les prépositions orphelines non pas comme des prépositions, mais plutôt comme des *noms* relationnels, tel qu'énoncé par Ruwet, plus spécifiquement comme les possessions inaliénables des *objets* exprimant une relation partie-tout, apparaissant en distribution complémentaire avec les possessions inaliénables du corps humain exprimant une relation possédé-possesseur. D'où l'hypothèse selon laquelle les structures orphelines

du français appartiennent aux noms *relationnels* exprimant leur argument interne à travers un argument *nul* et *défini* dont le référent, lié localement ou non, est identifié *pragmatiquement* par l'intermédiaire du *défini* en lien avec ses conditions *discursives* d'emploi; plus particulièrement aux mots relationnels à caractère *inaliénable* en raison de la valeur locative *intrinsèque* des noms parties des objets. De sorte qu'employé avec défini et argument *implicite*, le comportement de l'orphelin est *similaire* à celui de tout syntagme *libre* employé avec défini et *ellipse* de l'objet, sans *pro ni de*, parallèlement à celui des noms parties du corps à caractère plus concret apparaissant dans des structures *sans* datif *ni* génitif, sans *pro ni de*.

Soulignons que Zribi-Hertz, outre l'hypothèse du pronom nul qu'elle soutient dans son analyse, pose aussi l'hypothèse de constructions elliptiques. En ce sens, les prépositions orphelines ne contiendraient aucune catégorie vide et seraient complètes par elles-mêmes; l'argument « manquant » serait récupéré selon des mécanismes discursifs. Selon l'auteure, cette hypothèse rejoint l'analyse syntaxique traditionnelle, soit le changement de catégorie grammaticale des éléments, et du point de vue génératif, la théorie elliptique générale développée par Shopen (1972) portant sur différentes constructions en anglais. Rejetant l'intransitivité des prépositions en français, Zribi-Hertz renonce à la position du « vide » elliptique à la faveur du pronom nul qu'elle s'emploie à démontrer.

L'analyse de Zribi-Hertz, comme toute autre selon laquelle l'argument d'un nom inaliénable doit être représenté structurellement, lié localement et soumis à la commande de constituant, nous apparaît *restrictive*, en ce sens qu'elle ne tient pas compte des nombreux

contextes où le référent de l'argument implicite est réalisé à l'*extérieur* de la phrase, sinon en traitant ces cas de façon arbitraire à la manière de Vergnaud et Zubizarreta.

Étant donné le caractère « pragmatique » lié à l'emploi du défini et son rôle « déterminant » dans l'interprétation du référent de l'argument implicite du nom, du point de vue *structural*, la relation de *coréférence* entre un objet locatif défini et l'entité dont il dépend ne peut être opérée que par *indiciation*, par l'intermédiaire du *défini*.

Chapitre 5

SOLUTION PAR INDICIATION DANS HPSG

Nous avons soutenu aux chapitres 2.3 (pp. 74-95) et 4 (pp. 188-207), suivant les propositions de Ruwet, que les prépositions orphelines sont décomposables et qu'il existe un *continuum* allant des prépositions orphelines (*après, autour, dedans, (par)derrière, dessus, près, avec, contre, à côté, à gauche...*) aux noms relationels abstraits (*à la gauche, au côté, au centre, au milieu, au bout, à l'intérieur, à l'abri, au bord...*) ou plus concrets (*aller à la fenêtre, passer au salon, au grenier...*). Nous avons aussi soutenu au chapitre 2 que les prépositions orphelines devaient être analysées comme les structures à possession inaliénable, c'est-à-dire par liaison sans présence de l'élément *de*, ainsi que le proposent Vergnaud et Zubizaretta (chapitre 3.2, pp. 128-150). Nous avons également rappelé, toujours au chapitre 2 (pp. 39-51), que selon Kayne et Sachs, certaines structures datives nécessitent l'introduction d'orphelines sans objet de toute façon. Cette assimilation des orphelines aux possessions inaliénables est justifiée non seulement par la similitude du rapport sémantique entre les parties du corps et les parties inaliénables ou topologiques d'un objet physique, mais aussi par la manifestation syntaxique de cette similitude dans les langues de la famille du Hausa (chapitre 2, pp. 51-54 et 72). Nous analyserons donc les prépositions orphelines, les noms topologiques abstraits (*à l'intérieur*) et les possessions inaliénables par la même règle liant la préposition ou le nom abstrait à son antécédent, règle

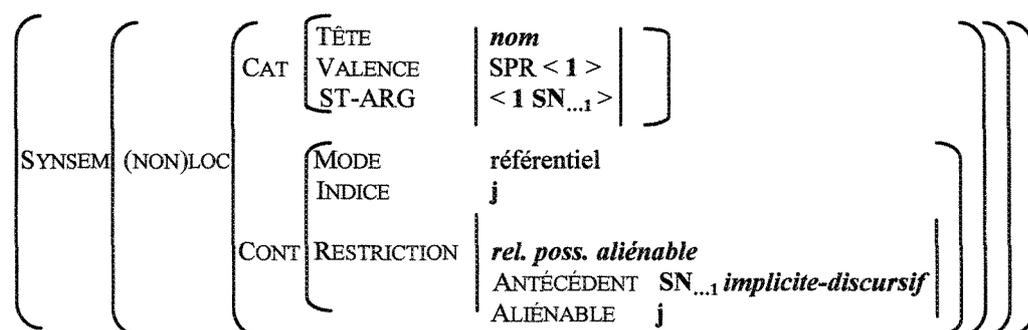
adaptée de celle de Koenig illustrée à la figure 4 (cf. 391). Rappelons que selon cette règle, l'argument de l'inaliénable n'est pas réalisé structurellement. L'absence de déterminant en position spécificateur (SPR) dans la partie droite de la règle manifeste l'absence de déterminant possesseur, n'empêchant pas toutefois la présence d'autres déterminants, notamment le défini, dans des structures comme *avancer le pied* (cf. 361), dénotant le possesseur non réalisé de l'inaliénable. De même, la présence continue d'un élément dans la structure argumentale (ST-ARG) assure la liaison du possesseur implicite de l'inaliénable avec son antécédent contextuel. La règle proposée dans le présent chapitre est une généralisation de celle de Koenig aux prépositions orphelines et aux noms topologiques.

Contrairement à Zribi-Hertz, nous ne postulons aucun *pro* sous-entendu et aucun élément *de*. Nous n'avons donc pas à expliquer l'absence de cet élément dans les structures orphelines et nous évitons les problèmes posés par les cas d'orphelines transgressant le principe B de la pronominalisation, tel qu'exposé dans la section 2.2.2 (p. 65). De plus, comme les tenants de la thèse soutenue par Zribi-Hertz postulent des objets supplémentaires, la charge leur revient de prouver la nécessité de ces objets supplémentaires. La simple liaison n'est pas un argument suffisant puisque la possession inaliénable et les structures dans lesquelles il y a présence d'un défini renvoyant à un antécédent contextuel implicite exigent également une liaison et ne sont habituellement pas analysées en postulant un *pro* et un *de* implicite.

Considérant que les structures orphelines du français sont de nature nominale, que ces constructions à caractère inaliénable expriment une relation partie-tout et que leur argument est optionnel, donc *sans* position structurale, parallèlement à tout syntagme libre employé

avec défini et ellipse de l'objet, la relation de coréférence entre un élément locatif et le référent de son argument implicite ne peut être représentée syntaxiquement. De sorte que la relation de *coréférence* entre un objet locatif défini et le référent de son argument non exprimé, lié *dans* la phrase ou dans une *autre* phrase ou interprété en *contexte*, sera représentée par *indiciation*, par l'intermédiaire du *défini* en raison de son caractère « pragmatique » et de son rôle « déterminant » dans l'interprétation de l'argument implicite du nom. D'où la règle lexicale illustrée en (433), formulée selon les règles et contraintes mises en place dans HPSG (cf. Sag et Wasow, 1999), dans laquelle s'inscrit la relation en cause.

(433) RÈGLE LEXICALE D'UN OBJET LOCATIF EMPLOYÉ AVEC DÉFINI ET ARGUMENT IMPLICITE



⇒ **OBJET LOCATIF INALIÉNABLE**

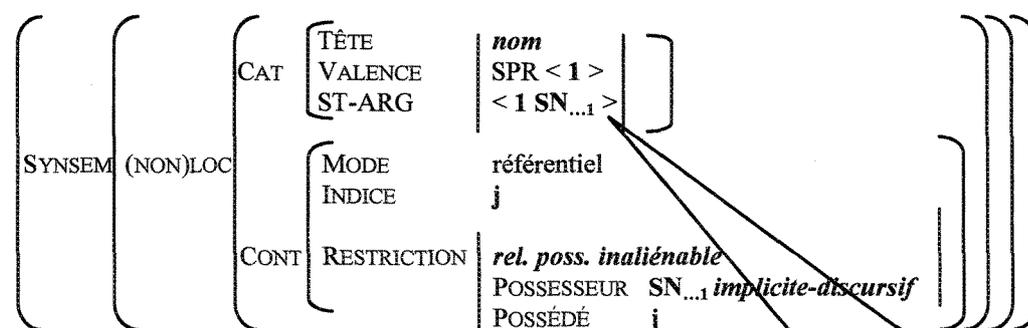


Figure 5

Le Spécificateur SPR 1 a pour effet d'identifier le SN...₁ (le possesseur antécédent) dans la structure argumentale

Dérivée de la règle lexicale du *nom* commun singulier, la règle en (433) montre comment s'établit, du point de vue *structural*, la relation de coréférence entre, d'une part, un objet *aliénable* employé *avec* défini et le référent de son antécédent *inexprimé* et d'autre part, un objet *inaliénable* employé *avec* défini et le référent de son argument possesseur *inexprimé*.

Au fondement de l'analyse lexicale dans HPSG, le principe de valence tel que défini en (388) et illustré à la figure 3 (cf. 389) selon Koenig. Rappelons que, selon la théorie mise en place dans HPSG, une règle lexicale est constituée d'un ensemble de contraintes présentées sous forme de traits morphologiques et sémantiques; certaines de ces contraintes, héritées par défaut, peuvent être modifiées, alors que d'autres, comme la catégorie syntaxique, sont non modifiables (cf. Olivier, 2000). Rappelons également que la ST-ARG de l'élément doit rendre compte des arguments implicites, selon le principe de réalisation argumentale (ARP) qui met en relation les valeurs ST-ARG avec les valeurs des traits de valence spécificateur et complément. Si bien que les valeurs ST-ARG de sortes de mots *particuliers* sont soumises à différentes contraintes, comme dans le cas des phrases impératives (cf. Sag et Wasow, 1999 : 167).

En ce qui concerne la règle lexicale proposée (cf. 433), dans les deux cas, il s'agit d'entrées nominales. Le côté gauche montre le nom locatif *concret* à caractère [-unique], doté d'interprétation aliénable, tel *salle* en (419), alors que le côté droit montre le nom locatif *abstrait* ou relationnel à caractère [+unique], donc demandant davantage un complément, et doté d'interprétation inaliénable, tels *intérieur* et *extérieur* en (428), de même que les éléments orphelins comme ceux apparaissant en italique en (431), qui

incluent le défini dans leur forme sous-jacente. Si bien que les deux côtés de la règle ne se différencient qu'en ce qui concerne la *restriction* sémantique induite par le caractère aliénable/inaliénable du mot. Rappelons que la sémantique dynamique et situationnelle utilisée dans HPSG intervient sur les processus syntaxiques, autorisant des contraintes sémantiques non configurationnelles sur les processus syntaxiques (cf. Olivier, 2000).

Dans les deux situations, l'argument du nom est *non* réalisé et la dénotation à un élément spécifique est *implicite* : le nom est lié implicitement à un argument SN dénoté par le SPR, selon la notation « SN...₁ ». La présence de cet élément dans la ST-ARG assure, par l'intermédiaire du *défini*, la relation de *dépendance* entre l'objet locatif et le référent de son argument implicite local ou non ((NON)LOC), autrement dit entre la partie et le tout réalisé *dans* la phrase, dans une *autre* phrase ou interprété en *contexte*.

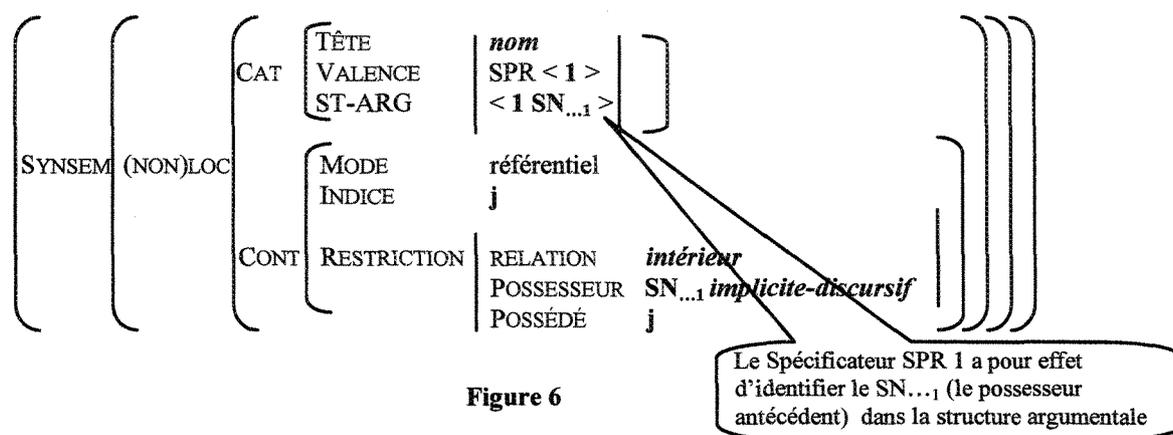
Le SPR, indicé 1 du point de vue syntaxique, est un déterminant défini, lequel *individualise* le type de mot indicé sémantiquement *j*. Rappelons que dans l'entrée lexicale d'un syntagme nominal locatif, le déterminant porte le même indice sémantique que le nom commun qu'il détermine, en l'occurrence *j* : l'indice sémantique du nom déterminé est transmis au déterminant avec lequel le nom forme un groupe *référentiel* (cf. Olivier, 2000). Le référent de l'*antécédent* implicite de l'aliénable, comme le référent de l'argument *possesseur* implicite de l'inaliénable, est dénoté par le défini et identifié *discursivement*.

Aucune source syntaxique de l'argument implicite du nom aliénable/inaliénable, la relation de coréférence entre le nom et son argument implicite se traduit plutôt par la relation d'*instanciation* entre l'individu spécifique 1 dénoté par le défini et le type *j* dénoté

par le nom, reprenant en cela les propos de Vergnaud-Zubizarreta quant aux notions type et individu : dans un contexte donné, l'individu 1 instancie le type j .

Considérant l'entrée lexicale suivante :

(434) ENTRÉE LEXICALE DU MOT *intérieur* DANS LE CONTEXTE ORPHELIN à l'*intérieur*



Dérivée de la règle lexicale proposée en (433), l'entrée lexicale en (434) illustre le nom relationnel *intérieur* à caractère inaliénable dans le contexte orphelin et défini à l'*intérieur*. L'argument non réalisé du nom locatif est saturé par un SN (le référent de l'argument implicite) dénoté par le spécificateur défini *le* (SN...₁) en contexte. Ce SN est identifié comme le possesseur de l'objet inaliénable dans le contexte discursif implicite : dans une situation donnée, *le* individualise ou rend unique le type *intérieur*.

Enfin, la règle proposée en (433) reflète le *continuum* dans lequel s'inscrivent les objets locatifs, s'étalant des noms concrets aux noms abstraits, tel que suggéré par Ruwet, et montre que le comportement des structures orphelines du français est similaire à celui de tout syntagme *libre* employé avec défini et *ellipse* de l'objet. Par exemple, l'identification

du référent de l'argument non réalisé des noms définis *lumières* et *fenêtre* en (426) relèverait de la *même* règle pragmatique, fondée sur l'utilisation du défini *conjointement* avec la compréhension des événements impliqués et donc, la capacité d'associer la partie au tout dans une situation donnée. Même chose concernant les noms définis *cœur* et *poumons* en (425).

Comme pour la règle des phrases impératives *sans* sujet réalisé mais affichant un SN spécifique implicite dans la liste ST-ARG du verbe infléchi, la règle en (433) montre l'objet *sans* argument réalisé malgré la présence constante d'un élément complément (SN...₁) dans la liste ST-ARG de l'élément relationnel ou potentiellement relationnel.

Chapitre 6

CONCLUSION

Les structures locatives orphelines du français, en référence aux prépositions simples et complexes employées sans complément tel que décrites par Zribi-Hertz (1984), appartiennent aux mots relationnels exprimant une relation partie-tout. Comme parties intrinsèques des objets, les prépositions orphelines apparaissent en distribution complémentaire avec les possessions inaliénables du corps humain exprimant une relation possédé-posseur, dont elles partagent la même nature nominale et le même comportement.

Parallèlement aux noms parties du corps, l'argument des noms locatifs est *optionnel*, i.e. *sans* position structurale. De sorte que ces noms locatifs peuvent apparaître sous deux configurations possibles. La première, avec argument *génitif*, donc avec élément *de* marquant le caractère relationnel de l'élément (*le dedans de la maison; l'intérieur de la maison*); l'analyse de ces structures serait alors en tout point semblable à celle des noms parties du corps dans le même type de contexte (*la gorge de Julie*), tel qu'analysé dans Olivier (2000) selon HPSG. La seconde, avec *défini* et argument *implicite*; dans ce cas, le référent de l'argument implicite est réalisé soit *dans* la phrase (*porter son sac derrière; échapper la boîte sur le côté*) soit *à l'extérieur* de la phrase (*attendre devant; attendre à l'abri*) ou interprété en *contexte*, et ce, parallèlement aux noms parties du corps employés

sans datif ni génitif (échapper le bébé sur la tête/écouter le cœur et les poumons). Ce qui montre, d'une part, que les structures orphelines sont *décomposables* (SN, SP), se comportant comme tout syntagme libre employé avec défini et ellipse de l'objet et, d'autre part, l'*absence* de l'élément *de* dans les structures avec argument implicite, plutôt que la perte de l'élément tel que soutenu par Zribi-Hertz.

L'analyse révèle que dans les contextes avec argument *implicite*, la relation de coréférence entre l'objet relationnel et le référent de son argument implicite repose sur le *défini* lié à ses conditions *discursives* d'emploi. La relation de coréférence entre le tout et la partie est alors représentée par *indiciation* et formulée à travers la règle lexicale illustrée à la figure 5 (cf. 433). Fondée sur des considérations pragmatiques plutôt que syntaxiques, la règle indique que le défini *individualise* le nom qu'il détermine dans une situation donnée, et ce, tant pour les noms locatifs à caractère concret que relationnel. Si bien que la règle manifeste le *continuum* dans lequel s'inscrivent les objets locatifs. Cette analyse va à l'encontre de l'hypothèse de Vergnaud et Zubizarreta mettant en cause le caractère explétif du défini dans le même type de contexte pour les noms parties du corps.

L'analyse fondée sur le défini lié à ses conditions discursives d'emploi rend compte de la relation partie-tout manifestée tant par les structures orphelines que par les inaliénables par extension et les éléments constituants d'un ensemble et donc, de façon générale, par les noms définis *potentiellement* relationnels dans un contexte donné. De sorte que l'analyse proposée rendrait compte des noms apparaissant en italique en (435), parallèlement aux noms parties des objets en (436) et aux noms parties du corps employés sans datif ni génitif en (437), et ce, sans transgression du Principe B ni contrainte prédicative.

- (435) (a) La fenêtre est encadrée des *rideaux*
 (b) Le mur présente des *fissures*
 (c) Retourne la chaîne de caractères encadrée des *balises*
- (436) (a) La tige a cassé au *milieu*
 (b) Le cadre est endommagé aux *coins*
 (c) Le bois avait pourri à la *base*, entraînant l'affaissement de la statue.
- (437) (a) Il est musclé des *épaules*
 (b) Il claque des *dents*
 (c) Il a mal au *ventre*
 (d) Il est blessé au *côté*

Bref, sans *pro* ni PRO, l'analyse reflète les phénomènes d'emploi du défini avec des connaissances *implicites*, montrant que tout ce qui est implicite ne relève pas de la pronominalisation et, à la suite de Hornstein et Kiguchi, que la relation de commande de constituant n'est pas essentielle à toutes les relations grammaticales.

Enfin, l'analyse montre que les structures orphelines du français sont à caractère [\pm humain], d'où la parenté sinon la proximité des noms parties du corps et des objets (cf. 431 et 432). Ce qui confirme l'hypothèse à l'effet que les prépositions orphelines en français partagent avec les noms parties du corps la même identité nominale, le même sens locatif et le même comportement, parallèlement aux noms orphelins en Hausa dérivés des noms parties du corps qui peuvent être orphelins (cf. 158/159, 160/161 et 162/163). Ce comportement s'oppose à celui des *vraies* prépositions (*à, de, par, en vers, chez*) qui ne sont jamais à fonction locative (cf. 111), ni orphelines (cf. 112b et d), et dont le complément sans *à* ni *de* est indépendant (cf. 114), tel que mis en lumière par Tuller. Il s'agit d'une confirmation des propos de Ruwet à l'effet que l'élément *à*, sous-jacent à tous les SP de lieu, se manifeste devant les noms à valeur locative intrinsèque (*au dedans; à*

l'intérieur), justifiant la nature fondamentalement nominale des éléments *dedans*, *dessus*, etc., et est effacé par transformation devant une préposition (*dans*). De son côté, l'élément *de* se manifeste où il y a un nom (*au dedans de la prison; à l'intérieur de la prison*), marquant le caractère relationnel de l'élément. De sorte que les formes nominales *dedans*, *dessus*, *derrière*, etc., comme *intérieur*, *porte*, *ombre*, *abri*, etc. représentent les têtes des syntagmes et ces têtes nominales s'emploient avec défini et ellipse de l'objet *parallèlement* à tout syntagme libre.

Contrairement aux prépositions lexicales qui expriment une relation concrète (*dans la maison*), l'emploi des prépositions *à* et *de*, possiblement en raison de leur caractère abstrait et de leur fonction argumentale, nécessiteraient des *inférences* liées au contexte pour leur interprétation. Tel qu'énoncé par Cadiot (1997 : 33), « tout mot prend son sens dans son environnement ». Même chose concernant l'emploi du défini en raison de son rôle « pragmatique » et « déterminant » dans l'interprétation de l'argument implicite du nom. De sorte qu'une analyse portant sur le caractère *référentiel* du défini permettrait de mettre en lumière les conditions *discursives* autorisant son emploi, le défini et les clitiques ayant un lien du moins historique.

BIBLIOGRAPHIE

- Aoun, J. 1981. *The Formal Nature of Anaphoric Relations*. Ph. D. Diss. MIT.
- Authier, J.-M. 1988. *The Syntax of Unselective Binding*. Doctoral Dissertation, University of Southern California, Los Angeles.
- Bartning, Inge. 1993. La préposition *de* et les interprétations possibles des syntagmes nominaux complexes. Essai d'approche cognitive. *Les prépositions : méthodes d'analyse*. Paris : Presses universitaires de Lille.
- Bouchard, Denis. 1989. Null objects and the theory of empty categories. *Proceedings of the 17th Linguistic Symposium on Romance Languages*. Amsterdam : John Benjamins, pp. 33-49.
- Brody, Michael. 1995. *Lexico-logical form*. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Burzio, Luigi. 1981. *Intransitive Verbs and Italian Auxiliaries*. Ph. D. Diss. MIT.
- Cadiot, Pierre. 1989a. Dimensions de la préposition. *Travaux de linguistique et de philologie XXVII*, pp. 57-74.
- Cadiot, Pierre. 1989b. La préposition : interprétation par codage et interprétation par inférence. *Cahiers de grammaire*, 14, pp. 23-50.
- Cadiot Pierre. 1997. *Les prépositions abstraites en français*, Paris, Armand Colin.
- Chevalier, J.-Cl. et al. 1964. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris, Larousse.

- Chomsky, Noam. 1957. *Syntactic structures*. La Haye : Mouton. Traduction française *Structures syntaxiques*, Paris : Seuil, 1969.
- Chomsky, Noam. 1965. *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Chomsky, Noam. 1977. On *wh*-movement. In Culiver, Wasow and Akmajian (eds). *Formal Syntax*. New York : Academic Press.
- Chomsky, Noam. 1981. *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht : Foris.
- Chomsky, Noam. 1982. *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Chomsky, Noam. 1986. *Knowledge of Language : Its Nature, Origin, and Use*. New York : Praeger.
- Chomsky, Noam. 1987. *La nouvelle syntaxe*. Paris : Seuil (trad. de *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, 1982; présentation et postscript d'Alain Rouveret).
- Cinque, G. 1980. On Extraction from NP in Italian. *Journal of Italian Linguistics*, 5, ½.
- Darlymple, Mary. 1993. *The Syntax of Anaphoric Binding*. Chicago : CSLI Publications.
- Davis, Anthony. 1996. *Lexical Semantics and Linking in the Hierarchical Lexicon*. Ph.D. thesis, Stanford University, Stanford.
- Dowty, David. 1991. Thematic proto-roles and argument selection. *Language* 67, pp. 547-619.
- Dowty, David. 1989. On the Semantic Content of the Notion of "Thematic Role". In G. Chierchia, B. Partee, and R. Turner (eds), *Properties, Types, and Meaning*, Vol. 2, Dordrecht : Kluver, pp. 69-129.

- Ebert, K. H. 1982. The Definite Article with Inalienables in English and German. In W. Lohnes and E. Hopkins (eds), *The Constrative Grammar of English and German*, Karoma Publishers, Ann Arbor, Michigan.
- Fauconnier, Gilles. 1994. *Mental Spaces*. New York : Cambridge University Press.
- Fillmore, Charles. 1986. Pargmatically Controlled Zero Anaphora. In *Proceeding of the 12th annual meeting of the Berkeley linguistic Society*, pp. 95-107.
- Fraser, Bruce. 1966. Some remarks on the VPC in English. In Dineen, F. P. (ed.), *Problems in Semantics. History of Linguistics*, Washington, DC : Georgetown University.
- Godard, Danièle. 1992. Extraction out of NP in French. *Natural language and Linguistic Theory* 10 : 2, pp. 233-277.
- Gougenheim, G. 1959. Y a-t-il des prépositions vides en français? *Le français moderne* XXVII/1, pp. 1-25.
- Grévisse, Maurice. 1969. *Cours d'analyse grammaticale*. Livre du maître. 6^e édition. Paris : Éditions Duculot.
- Grévisse, Maurice. 1993. *Le bon usage*. 13^e édition refondue par André Goosse. Paris : Éditions Duculot.
- Grévisse, Maurice et André Goosse. 1986. *Le bon usage*. 12^e édition refondue par André Goosse. Paris : Éditions Duculot.
- Gross, Maurice. 1967. Sur une règle de cacophonie. *Langages* 7, pp. 1-5-119.
- Guéron, Jacqueline. 1981. Logical Operators, Complete Constituents, and Extraction Transformations. In R. May and J. Koster (eds), *Levels of Syntactic Representation*, Dordrecht : Foris.
- Guéron, Jacqueline. 1985. Inalienable Possession, PRO-Inclusion and Lexical Chains. *Grammatical Representation*. Dordrecht : Foris, pp. 42-86.

- Gruber, Jeffrey. 1976. *Lexical Structures in Syntax and Semantics*. Amsterdam : North Holland.
- Haegeman, Liliane. 1994. *Introduction to Government and Binding Theory*. 2nd edition. Oxford : Basil Blackwell.
- Hatcher, A. G. 1944. Il me prend le bras vs Il prend mon bras. *Romantic Review*, XXXV, no 2, pp. 156-164.
- Holmberg, Anders. 2002. Prepositions and PP_s in Zina Kotoko. In Schmidt, Bodil K., David Odden and Anders Holmberg (eds.), *Some Aspects of the Grammar of Zina Kotoko*, Lincom Europa.
- Hornstein, Norbert, Hirohisa Kiguchi. 2001. *PRO gate and Movement*. University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics.
- Jackendoff, Ray. 1972. *Semantic Interpretation in Generative Grammar*. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Jackendoff, Ray. 1990. *Semantic Structures*. Cambridge : MIT Press.
- Jespersen, O. 1954. *A Modern English Grammar on Historical Principles*. London : George Allen & Unwin & Copenhagen : Ejnar Munksgaard.
- Kayne, Richard. 1975. *French Syntax*. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Keenan, Edward. 1991. Anaphora Invariants and Language Universals. In *Proceedings of WCCFL X*, Stanford, pp. 257-267.
- Kiparsky, Paul. 1989. *Agreement and Linking Theory*. Paper presented at the 1989 meeting of the Chicago Linguistics Society.
- Koenig, Jean-Pierre. 1998. French body-parts and the semantic of binding. *Department of Linguistics and Center for Cognitive Science, State University of New York at Buffalo*. Kluwer Academic Publishers. Printed in the Netherlands.

- Labelle, Marie. 1992. Change of State and Valency. *Journal of Linguistics* 28, pp. 375-414.
- Leclerc, C. 1976. Datifs syntaxiques et datif éthique. J.-C. Chevalier et M. Gross (éditeurs). *Méthodes en grammaire française*, Klincksieck.
- Manning, Chris and Ivan Sag. 1998. Dissociations Between Argument Structure and Grammatical Relation. In G. Webelhuth, P.-P. Koenig, and A. Kathol (eds), *Lexical and Constructional Aspects of Linguistic Explanation*, Stanford : CSLI Publications, pp. 63-78.
- Manzini, Maria Rita. 1983. On Control and Control Theory. *Linguistic Inquiry* 14, pp. 421-466.
- Milner, Jean-Claude. 1967. Esquisse à propos d'une classe limitée d'adjectifs en français moderne. *Quarterly Progress Report*, RLE, MIT, n° 84, 1967, pp. 275-285.
- Milner, Jean-Claude. 1982a. *Ordres et raisons de langue*. Paris : Seuil.
- Montague, Richard. 1970. Universal Grammar. *Theoria* 36, pp. 373-398. Réédité dans R. Thomason, *Formal Philosophy*, New Haven : Yale University Press, 1974.
- Nunes, Jairo. 1995. *The copy theory of movement and linearization of chains in the Minimalist Program*. Doctoral Dissertation, University of Maryland.
- Nunes, Jairo. 2001. Sideward movement. *Linguistic Inquiry* 32, pp. 303-344.
- Olivier, Marcelle. 1999. Analyse des éléments nuls PRO et *pro* en syntaxe générative. *Dialangue*, volume 10, pp. 84-93.
- Olivier, Marcelle. 2000. La possession inaliénable : analyse syntaxique-sémantique selon la théorie grammaticale HPSG. *Dialangue*, volume 11, pp. 77-84.
- Pollard, Carl and Ivan Sag. 1992. Anaphors in English and the Scope of Binding Theory. *Linguistic Inquiry* 23, pp. 261-303.

- Pollard, Carl and Ivan Sag. 1994. *Head-Driven Phrase Structure Grammar*. Stanford, CA : CSLI Publications. (Distributed by University of Chicago Press)
- Pollock, Jean-Yves. 1991. Sur quelques différences de comportement entre arguments et circonstants : îlots adverbiaux et extractibilité. *L'Adverbe dans tous ses états*. Éditeurs : Claude Guimier et Pierre Larcher. Rennes : Les Presses universitaires de Rennes 2, pp. 53-83.
- Postal, Paul M. 1970. On coreferential Complement Subject Deletion. *Linguistic Inquiry* 1, no 4, pp. 439-500.
- Quirk, R., S. Greenbaum, G. Leech et J. Svartvik. (1985). *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London : Longman.
- Reinhart, Tanya. 1983. *Anaphora and semantic interpretation*. London : Croom Helm.
- Riemsdijk, H. van. 1978b. On the diagnosis of *wh*-movement. Keyser (ed.), *Recent Transformational Studies in European Languages*, pp. 189-206.
- Rizzi, Luigi. 1986a. Null Objects in Italian and the theory of *pro*. *Linguistic Inquiry* 17, pp. 501-558.
- Rizzi, Luigi. 1986b. On the status of subject clitic in Romance. In Jeaggi and Safir (eds), *Studies in Romance Linguistics*, pp. 391-419.
- Roberge, Yves. 1990. On the recoverability of null objects. D. Wanner, D.A. Kibbee (eds), *New Analyses in Romance Linguistics*. Amsterdam: John Benjamins.
- Ruwet, Nicolas. 1969. À propos des prépositions de lieu en français. *Mélanges de linguistique, de philologie et de méthodologie de l'enseignement des langues anciennes*. Paris : Éditions J. Duculot, S. A., Gembloux.
- Ruwet, Nicolas. 1972. *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris : Seuil.
- Sag, Ivan and Carl Pollard. 1991. An Integrated theory of complement control. *Language* 67, pp. 63-223.

- Sag, Ivan and T. Wasow. 1999. *Syntactic Theory, A Formal Introduction*. Stanford, C.S.L.I. (Center for the Study of Language and Information).
- Sachs, Hilary. 1992. *Thematic Roles and Lui-Cliticization in French*. Cornell : Cornell University Dissertation.
- Sachs, Hilary. 1993. Dative Orphan Preposition Construction. In French in A. Kathol and M. Bernstein (eds), *Escol 1993*, pp. 312-323.
- Shopen, Timothy. 1972. *A Generative Theory of Ellipsis*. Distributed by the Indiana University, Linguistics Club.
- Spang-Hanssen, E. 1963. *Les prépositions incolores du français moderne*. Copenhague : G.E.C. Gads Forlag.
- Tellier, Christine. 1990. *Underived nominals and the Projection Principle Inherent possessors*. NELS 20, GLSA, Mass., pp. 472-486.
- Tellier, Christine. 1991. *Licensing Theory and French Parasit Gaps*. Dordrecht : Kluwer Academics.
- Tellier, Christine. 1995. *Éléments de syntaxe du français*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Togoby, K. 1984. *Grammaire française, Volume IV: Les mots invariables*. Publié par Berg M., Merad G. & Spang-Hanssen E., Études romanes de l'Université de Copenhague. Copenhague : Akademisk Forlag.
- Tuller, Laurie. 1986. *Bijjective Relations in Universal Grammar and the Syntax of Hausa*. Thèse de doctorat, University of California, Los Angeles.
- Tuller, Laurie. 1991. Noms et prépositions à fonction adverbiale : une comparaison entre l'anglais, le français et le Hausa. *L'Adverbe dans tous ses états*. Éditeurs : Claude Guimier et Pierre Larcher. Rennes : Les Presses universitaires de Rennes 2, pp. 33-51.
- Van den Berg, Martin. 1996. *The Internal Structure of Discourse : The Dynamics of Nominal Anaphora*. Amsterdam : ILLC Dissertation Series 1996-3.

- Vandeloise, Claude. 1985. L'espace en français. *Travaux linguistiques*. Collection dirigée par Nicolas Ruwet aux Éditions du Seuil, Paris.
- Vergnaud, Jean-Roger et Maria Luisa Zubizarreta. 1992. The Definite Determiner and Inalienables Constructions in French and in English. *Linguistic Inquiry* vol. 23-4. Mass. : MIT Press, pp. 595-633.
- Williams, E. 1980. Predication. *Linguistic Inquiry* 11, pp. 203-238.
- Zribi-Hertz, Anne. 1984. Orphan prepositions in French and the concept of null pronoun. *Recherches linguistiques*, 12, pp. 46-91.
- Zubizarreta, Maria Luisa. 1979. *Extraction from NP and a Reformulation of Subjacency*, manuscript, MIT.